



**HAL**  
open science

## Les Blouin, une famille du Penthhièvre

Maryline Bagur

► **To cite this version:**

| Maryline Bagur. Les Blouin, une famille du Penthhièvre. Histoire. 2019. dumas-02288262

**HAL Id: dumas-02288262**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02288262v1>**

Submitted on 18 Nov 2019

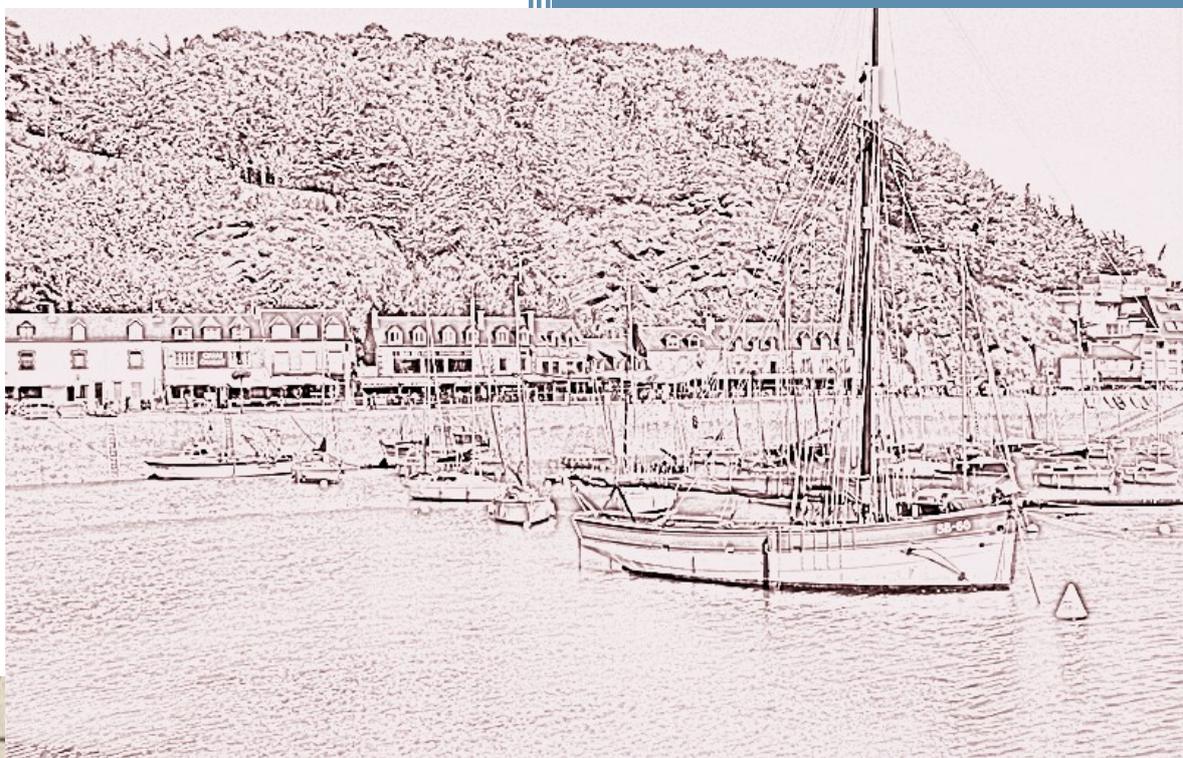
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Les Blouin, une famille du Penthièvre



PROMOTION

**SOPHIE BRAHE**

Session à distance

Maryline Bagur

Sous la direction de Stéphane COSSON

2018 - 2019



« A l'opposé des arbres, les routes n'émergent pas du sol au hasard des semences. Comme nous, elles ont une origine. »

*Amin Maalouf, Origines, Grasset, 2004*

## **Avant-propos**

Cela fait déjà 2 ou 3 ans, lors de recherches sur le web, j'ai découvert que l'Université de Nîmes proposait dans ses formations un diplôme universitaire en Généalogie et Histoire des Familles avec la possibilité de le préparer à distance. J'avais alors lu le programme, alléchant ... en me disant que j'aimerais bien suivre cet enseignement. Mais, comme souvent, happé par le quotidien, le travail, la vie associative ... on passe à autre chose, en remettant à plus tard. Je gardais pourtant cette idée dans un coin de ma tête. Je ne saurais dire pourquoi, mais l'année, passée lors d'un week-end prolongé du mois de mai je suis revenue sur le site web de l'université et je vois que le dépôt des candidatures pour la session 2018-2019 allait bientôt être clos. Est-ce cette date limite qui m'a décidée, cette intuition qui nous souffle : c'est maintenant ou jamais... Quoiqu'il en soit, je me lançais dans l'aventure.

Jusque-là ma pratique de la généalogie était plutôt épisodique, basique, se cantonnant globalement à la recherche des actes de naissances, de mariage et de décès pour essayer de remonter le plus loin possible. Cependant, ces mois de formation et de recherches ont totalement changé ma perception de la pratique me faisant découvrir de nombreux types de documents, de sources qui, au-delà des quelques dates-clés de la vie d'une personne, permettent de reconstituer en partie son histoire.

Ce mémoire est donc le résultat de la mise en application de tout cheminement.

Bonne lecture !

## Les consignes

- Choisir un couple principal marié entre 1833 et 1842 : soit des inconnus, soit dans notre généalogie ou dans une généalogie que l'on connaît. On peut avoir déjà travaillé sur ce couple.
- Faire une généalogie descendante de l'un des enfants du couple en présentant pour chaque génération : l'enfant choisi ainsi que ses enfants, son conjoint, les parents de son conjoint, les frères et sœurs de son conjoint. Descendre le plus bas possible dans la limite de la loi des archives.
- Faire une généalogie ascendante du couple en choisissant l'un des parents en présentant pour chaque génération : le parent choisi, ses enfants, son conjoint, les parents du conjoint, les frères et sœurs du conjoint. Remonter le plus haut possible.
- Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune du lieu de mariage du couple principal.
- Au moins un document de chaque type devra être trouvé : cadastre, recensement, notaire, armée, hypothèques, succession, état civil (NMD), archives religieuses (BMS).
- En fonction de la recherche, d'autres documents peuvent être étudiés.
- Les documents marquants devront être insérés et transcrits.
- Tous les documents cités le seront avec la côte du document.
- La méthodologie sera expliquée : comment on a obtenu certains documents, comment on a déduit ou trouvé certaines informations, les blocages rencontrés, comment on est parvenu à les débloquer si c'est le cas.

## Note au lecteur

Que l'on pratique la généalogie ou pas, tout le monde sait que, chez nos ancêtres, les prénoms avaient tendance à être transmis d'une génération à l'autre. Tout le monde a aussi expérimenté dans sa parenté la difficulté parfois de savoir qui est qui par rapport à qui... Ainsi, l'une de mes préoccupations, lors de la rédaction de ce mémoire, a été de structurer le contenu afin que le lecteur non initié puisse suivre le fil des générations, des fratries, des conjoints sans être perdu en route, tout en essayant de rendre cette lecture digeste.

J'ai donc adopté quelques partis pris de rédaction et de présentation. Par exemple, je ne commence pas le récit par le couple principal mais par les ascendants les plus anciens que j'ai pu trouver afin que le déroulé du texte soit dans un ordre chronologique. L'utilisation du **gras sur le nom d'une personne** lors de la présentation des enfants de chaque couple indique que c'est celle qui fait l'objet du chapitre suivant.

Des éléments que j'ai nommés « contexte » et signalés par des blocs de texte vert, visent à apporter des précisions au lecteur non averti. De la même manière, j'ai renseigné dans des blocs bleus, des points de méthodologie ou des pistes de recherches. Pour chaque couple étudié, j'ai essayé, à chaque fois que cela était possible, de mettre en avant un type de document différent, en préférant souvent citer une partie de celui-ci dans le corps du texte plutôt que de tout insérer. Ces « ... *transcriptions partielles utilisent les règles de la paléographie et sont repérables dans le texte par la mise en forme spécifique faite sur la partie de phrase concernée...* », à savoir italique, gris et entre guillemets.

Enfin, j'ai opté pour une présentation des cotes des documents et autres références en bas de chaque page, avec un lien vers la source lorsqu'il s'agissait d'un document numérique afin de faciliter une éventuelle consultation, en particulier pour les documents d'état civil, les recensements ... Par ailleurs, au niveau des dates indiquées en note de bas de page qui concernent les actes de baptême/naissance ou sépulture/décès, j'ai choisi de mettre celle de l'événement plutôt que celle de l'acte qui est en général soit le même jour, soit le suivant. Pour plus de facilité de lecture j'ai systématiquement converti les dates du calendrier républicain au format grégorien.

## Table des Matières

1	Se lancer.....	6
1.1	Un couple marié entre 1833 et 1842.....	6
1.1.1	Le choix du couple.....	6
1.1.2	Origine et répartition du nom de famille.....	6
1.2	Les dépôts d'archives et séries consultées.....	8
1.2.1	Les dépôts :.....	8
1.2.2	Les archives départementales AD 22.....	8
1.3	Les outils.....	10
2	Erquy, une commune littorale du Penthièvre.....	12
2.1	Erquy : le territoire.....	12
2.1.1	Quelques mots sur le Penthièvre et la situation d'Erquy.....	12
2.1.2	Erquy, ses principaux villages et lieux-dits.....	13
2.2	Les habitants d'Erquy.....	14
2.2.1	Réginéen, Rhoeginéens !.....	14
2.2.2	Quelques éléments de démographie.....	15
2.3	Portrait d'Erquy.....	17
2.3.1	La terre, la mer et les carrières.....	17
2.3.2	La défense et le contrôle des côtes.....	19
2.3.1	L'administration des Douanes à Erquy.....	20
3	Les ascendants de Jean Louis BLOUIN.....	25
3.1	Vincent BLOUIN et Françoise BROUARD (sosa 64-65).....	25
3.1.1	Une union à La Bouillie.....	25
3.1.2	Les enfants du couple.....	27
3.1.3	A la recherche d'un enfant manquant ?.....	28
3.2	Gilles BLOUIN et Charlotte GOMMET (sosa 32-33).....	29
3.2.1	Les parents et la fratrie de Charlotte GOMMET.....	29
3.2.2	Le couple Gilles BLOUIN et Charlotte GOMMET.....	31
3.2.3	Les enfants du couple.....	32
3.3	François Jacques BLOUIN et Anne Julienne AUDRAIN (sosa 16-17).....	33

3.3.1	Les parents et la fratrie de Anne Julienne AUDRAIN .....	33
3.3.2	Le couple François Jacques BLOUIN et Anne Julienne AUDRAIN.....	36
3.3.3	Les enfants du couple .....	37
3.4	Gilles Joseph BLOUIN et Jacquemine Françoise VIN (sosa 8-9) .....	38
3.4.1	Les parents de Jacquemine Françoise VIN .....	39
3.4.2	Le couple Gilles Joseph BLOUIN et Jacquemine Françoise VIN .....	41
3.4.3	Les enfants du couple .....	44
3.5	Louis Mathurin BLOUIN et Anne Marie DAGORNE (sosa 4-5) .....	47
3.5.1	Les parents et la fratrie de Anne Marie DAGORNE.....	47
3.5.2	Le couple Louis Mathurin Blouin et Anne Marie Dagonne .....	49
3.5.3	Les enfants du couple .....	50
4	Le couple principal : Jean Louis BLOUIN et Aimée TILLON (sosa 2-3).....	53
4.1	Les parents et la fratrie de Aimée Henriette TILLON .....	53
4.1.1	Jean Baptiste Joseph Charles TILLON et Aimée Marie DEGUEN (sosa 6-7) .....	53
4.1.2	Les enfants du couple .....	55
4.2	Le couple Jean Louis BLOUIN et Aimée Henriette TILLON .....	58
4.2.1	Une vie avant le mariage.....	58
4.2.2	Le mariage, le contexte législatif du XIXe .....	59
4.2.3	Les lieux de vie du couple .....	60
4.2.4	Les enfants du couple .....	62
4.2.5	Le décès de Jean Louis et le remariage de Aimée Henriette .....	64
4.2.6	La succession de Aimée Henriette .....	66
5	Les descendants de Jean Louis BLOUIN et Aimée TILLON .....	69
5.1	Théodore Marie Aimé BLOUIN et Marie Thérèse LUCAS.....	69
5.1.1	Les parents et la fratrie de Marie Thérèse LUCAS .....	69
5.1.2	Le couple Théodore Marie Aimé BLOUIN et Marie Thérèse LUCAS .....	70
5.1.3	Les enfants du couple .....	74
5.2	Elisabeth Anne Marie BLOUIN et Auguste Isidore DOYET .....	78
5.2.1	Les parents et la fratrie de Auguste Isidore DOYET .....	78
5.2.2	Le couple Auguste Isidore DOYET et Elisabeth Anne Marie BLOUIN .....	81

5.2.3	Les enfants du couple .....	82
6	Annexes.....	83
6.1	Plan du Penthievre .....	83
6.2	Extrait du testament de Anne Margueritte LUCAS.....	84
6.3	Extrait du contrat de mariage de Jean Baptiste TILLON et Aimée Marie DEGUEN .....	85
6.4	Quelques documents sur la Compagnie Générale Transatlantique .....	86
6.5	Les campagnes de navigation des frères Blouin .....	0
7	Bibliographie .....	0
8	Table des illustrations .....	1

## I Se lancer

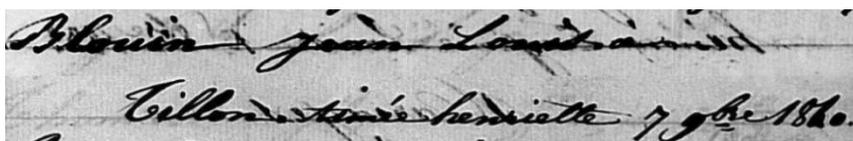
### 1.1 Un couple marié entre 1833 et 1842

#### 1.1.1 Le choix du couple

Il s'agissait de la première étape, celle qui allait définir l'ensemble de la recherche. Ce couple - point de départ - devait s'être marié entre 1833 et 1842. Nous pouvions choisir de travailler soit sur un couple de notre propre généalogie ou celui d'une généalogie qui nous était déjà connue, soit partir d'un couple d'inconnus.

En ce qui me concerne, j'aurais pu faire le choix d'approfondir la branche de ma grand-mère paternelle, la seule qui ait des attaches en France et de surcroît dans le Gard à Alès ! C'est probablement ce que j'aurais fait si j'avais été en présentiel. Etant en Bretagne, le plus simple était de travailler sur des documents qui, a priori, me seraient plus accessibles en terme de déplacements. Je partais donc sur l'option page blanche. C'était à la fois effrayant - allais-je trouver de quoi raconter une histoire ? - mais aussi très excitant de sortir de sa zone de confort car tout était à découvrir, tout était ouvert, jusqu'où cette recherche allait-elle me mener ?

Ainsi, très prosaïquement, je décidais de porter mon choix sur un couple d'Erquy, commune dans laquelle je vis. Je consultais donc la liste des mariages dans les tables décennales de 1833-1842, et je m'arrêtais sur le premier couple dont les deux patronymes m'étaient familiers : **Jean Louis BLOUIN** et **Aimée Henriette TILLON** qui se marient le **7 novembre 1840**.



Titre 1 : mariage Jean Louis Blouin et Aimée Henriette Tillon - Erquy - 1840 AD 22 : [5 Mi TD 8 p.86](#)

C'est donc par l'acte de mariage de ce couple que toute la recherche a débuté.

#### 1.1.2 Origine et répartition du nom de famille

**BLOUIN** dér. du vfr. *bloi, blo, blou* blême, bleu, blond, pâle, surnom possible d'un homme blafard (cf. autres dér. **Blouard** g44, **Blouet** 1480 d29) : *Blouyn* 1513, **Blouin** 1660 c22 B1054, *Le Blouin* 1420.

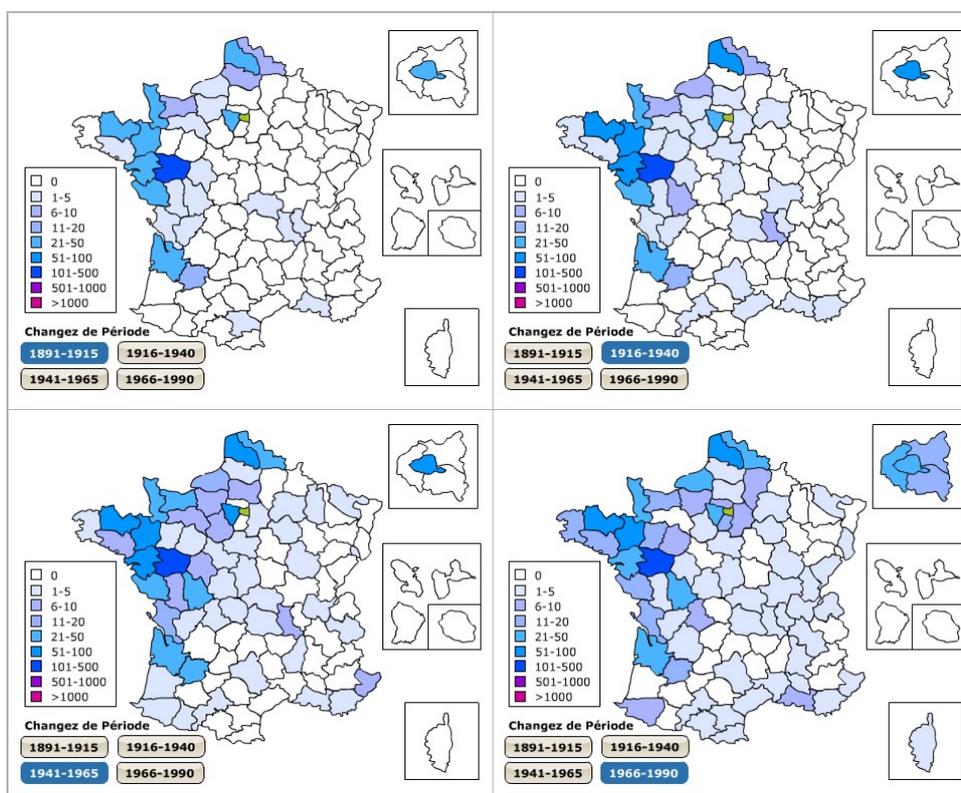
Titre 4 : Les noms de familles les plus portés en Bretagne, par Gwennolé Le Menn

Le nom de famille BLOUIN semble être un sobriquet dérivé de l'ancien français, désignant une personne au teint blafard. Selon les données de [geneanet.org](http://geneanet.org), le nom Blouin n'est qu'une variante locale d'autres patronymes : dans le Maine-et-Loire, celle de BLOUEN, il peut être aussi une apocope de BLOUINEAU. En Bretagne, des formes dérivées sont présentes dans le Morbihan sous la forme de BLOUINO, BLINO.

Les variations orthographiques que j'ai pu rencontrer au cours des recherches concernent essentiellement l'ajout d'un « e » : avec les formes BELLOUIN ou BELOUIN, et plus rarement la suppression du « u » : BLOIN. On le voit, ces variantes étant intuitives, cela n'a pas posé beaucoup de problèmes et j'ai tenu compte de ces orthographes différentes lors de l'épluchage des actes BMS et NMD.

Pas vraiment d'importantes variations non plus sur les autres noms rencontrés comme : DAGORNE, TILLON, LUCAS, GERNOTTE, ou encore GOMMET. Un seul patronyme m'a posé problème est celui de VIN, avec des variantes VAIN, VIGNE ou encore EVEN sur un seul acte de décès, mais j'y reviendrai plus bas.

### La répartition du nom de famille en fonction du nombre de naissances<sup>1</sup>.



Ces cartes ont été établies par le site web [philae.com](http://philae.com) et utilisent les sources suivantes : fichier des noms patronymiques, RNIPP et INSEE.

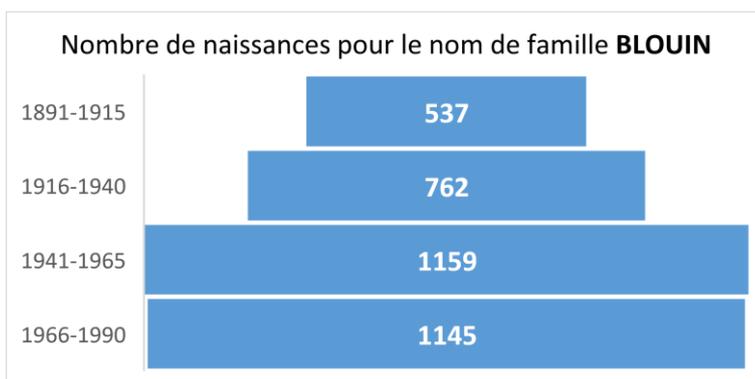
Elles montrent la répartition par département des porteurs du nom de famille en comptabilisant le nombre de naissances pour chaque période et pour chaque département.

Carte 1 : la répartition du nom de famille BLOUIN en France de 1891 à 1990

Comme le montre la première carte qui couvre la période de la fin du XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup>, les porteurs du nom se localisent principalement dans l'Ouest de la France et en particulier sur les façades maritimes. En tête de peloton, le département du Maine-et-Loire comptabilise 127 naissances. Viennent ensuite : la Loire-Atlantique avec 49 naissances ; les Côtes-d'Armor, la Manche et le Pas-de-Calais avec 47 naissances ; puis les Yvelines, la Vendée, l'Ille-et-Vilaine et la Gironde avec respectivement 36, 32 et 31 naissances pour les deux derniers.

<sup>1</sup> Les cartes ont été reprises sur le site [philae.com](http://philae.com), le graphique du nombre de naissances a été établi à partir des données du même site.

Les périodes suivantes ne font que confirmer cette forte implantation dans l'Ouest avec un essaimage des familles dans les départements limitrophes. La dernière carte, qui concerne la fin du XXème siècle, montre que des BLOUIN sont installés sur presque tout le territoire (79 départements) cependant il faut garder en tête l'échelle de valeur car toutes les zones en bleu clair concernent moins de 5 naissances. Aussi, l'implantation dans l'Ouest ne fait que se renforcer durant toute la période. En cette fin de siècle, le Maine-et-Loire compte 364 naissances. Puis, on retrouve, en tir groupé, les Côtes-d'Armor avec 78 naissances, le Pas-de-Calais avec 71 et enfin l'Ille-et-Vilaine avec 68 naissances.



Graphique 1 : le nombre de naissances de BLOUIN de 1891 à 1990

## 1.2 Les dépôts d'archives et séries consultées

### 1.2.1 Les dépôts :

- Archives départementales des Côtes-d'Armor (AD 22) : la majorité de toutes les recherches effectuées relève de ce dépôt. La consultation s'est faite à la fois en ligne et en salle de lecture.
- Archives départementales de la Seine-Maritime (AD 76) : juste une consultation en ligne où j'ai pu retracer une partie de la carrière dans la marine marchande de deux des protagonistes qui ont navigué à bord des paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique dont j'ai pu feuilleter les rôles d'équipage.
- Archives départementales du Lot (AD 46) : consultation en ligne de l'Etat Civil où j'ai retrouvé la trace d'un des enfants du couple principal.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (AD 35) : consultation en ligne des registres matricules.
- Mairie de Plévenon : j'ai pu y passer deux petites heures afin de consulter les tables décennales de l'état civil.

En tenant compte du temps dont j'ai pu disposer pour la recherche, des contraintes horaires et des jours d'ouverture des services, j'ai donc privilégié la recherche aux archives départementales.

### 1.2.2 Les archives départementales AD 22

Le site web des archives départementales des Côtes-d'Armor propose la consultation en ligne de plusieurs types de documents. Dans le cadre des recherches pour ce mémoire, j'ai été amenée à consulter les documents suivants :

- Les registres paroissiaux (BMS) et l'état civil (NMD) : sous-séries 6 E et 7 E, complétées en salle de lecture pour les périodes postérieures à 1906.

- Les recensements de population : quelques lacunes parfois sur certaines communes : sous-série 6 M.
- Le contrôle des actes et enregistrement : sous-série 2 C et 3 Q.
- Les tables de successions et absences : sous-série 3 S.
- Les recensements militaires à partir de la classe 1867 : sous-série 1 R, complétée en salle de lecture pour la période antérieure à 1867.
- Les fond des évêchés de Saint-Brieuc : sous-série 1 G.
- Le cadastre ancien : permet de visualiser les plans des parcelles cadastrales de 1811 et 1846 : sous-série 3 P.
- Sous le vocable autres plans : le plan du Penthièvre établi entre 1785 et 1789 à l'occasion de la réformation de la seigneurie de Lamballe : sous-série 1 E.

### En salle de lecture.

Les visites en salle de lecture ont été préparées grâce aux [inventaires](#) de chaque série qui sont disponibles en ligne au format .pdf.

En particulier, la [liste des notaires](#), et celle de la [localisation des études notariales](#) ont été précieuses, pour accéder ensuite aux minutes en sous-série 3 E.

L'[inventaire du contrôle des actes et insinuations](#), m'a permis de lister les bureaux dont dépendent, au fil du temps, les paroisses sur lesquelles je travaillais.

Paroisses	Bureaux - période						
	1693	1697	1700	1714	1718	1728	1791
<b>La Bouillie</b>			Chemin-Chaussée			Lamballe	
<b>Erquy</b>	Pléneuf			Erquy	Chemin-Chaussée	Matignon	
<b>Hillion</b>			Hillion		Lamballe		
<b>Pléhérel</b>	Pléneuf			Erquy	Chemin-Chaussée	Matignon	
<b>Plurien</b>	Pléneuf			Erquy	Chemin-Chaussée	Matignon	
<b>Saint-Aaron</b>		Lamballe	Lamballe	Lamballe	Lamballe	Lamballe	

Dans la série P j'ai été amenée à consulter l'inventaire de la [sous-série 5 P](#) concernant la douane. Les sous-séries 5 P 100 et 5 P 101 relatives au personnel ont été entièrement consultées. Très alléchantes sur le papier, les archives versées se sont avérées lacunaires. En fonction des bureaux des douanes, j'ai aussi regardé les registres d'ordres et registres d'événements de services. Ces derniers sont les plus intéressants pour connaître l'activité et la vie quotidienne d'une brigade. Lorsqu'ils sont bien tenus, tous les événements y sont notés : saisies de marchandises, rapports et sanctions concernant le personnel... Malheureusement, ils n'en existent que pour deux brigades celle de Pontrieux et Portrieux. Enfin, un entretien téléphonique avec Mr Giroire, secrétaire général de l'AHAD (Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes) a ouvert de nouvelles pistes de recherche dans les fonds des AD 35. L'administration des douanes dépendait, dans le département des Côtes-d'Armor, du secteur de Saint-Malo pour sa partie Est. Il est possible qu'une partie des archives soit aux AD 35. Ce sera un fond à explorer. Bien que très

intéressante et nécessaire, le résultat de la lecture des documents a été maigre et chronophage du temps que je pouvais consacrer à la recherche aux AD 2.

Enfin, j'a commencé la consultation en sous-série 3 P des matrices cadastrales d'Erquy que je n'ai pas eu le temps d'exploiter pleinement. De la même manière, le temps m'a manqué pour consulter le fond des hypothèques en sous-série 4 Q.

## 1.3 Les outils

### Les logiciels

J'ai commencé avec Généatique et j'ai poursuivi avec le Logiciel Hérédis 2019 pro. Ce choix ne relève en rien d'un jugement qualitatif de tel ou tel outil mais plutôt de la pratique et des besoins que j'ai eus ; cela reste donc subjectif. Je possédais déjà une version classique de Généatique 2018, et j'ai logiquement commencé mes saisies à partir de ce logiciel. Cependant, juste avant Noël, par curiosité, j'ai décidé de tester Hérédis. Je découvrais alors que dans la version pro de 2019, il y avait une option qui permettait de saisir un individu à partir d'un acte. C'était le plus sûr moyen de ne pas perdre d'informations, si tant est que l'on prenne bien le temps de compléter tous les champs avec les données recueillies sur les actes ! Je m'équipais donc de ce logiciel et recommençais toutes mes saisies en utilisant cette option.

Par contre, aucun des deux logiciels ne permet d'avoir une vision d'ensemble de l'arbre ; je suis donc retournée au papier et crayon qui seuls donnent cette vue globale. Le mur du bureau a ainsi été tapissé de nouvelles feuilles à mesure de ma progression. Pour les descendants j'ai dû changer de pan de mur !



### Le moteur Généarmor et l'outil SalvIndex

En naviguant sur le site des AD 22, je découvrais aussi deux autres outils, fruits d'une collaboration entre les AD 22 et le club de généalogie des Côtes-d'Armor<sup>2</sup>, qui allaient me permettre un gain de temps très précieux. En effet, ce club a établi une base de données à partir des registres paroissiaux et de l'état civil afin de proposer un moteur de recherche [Généarmor](#) par nom, par commune et par type d'acte. De plus, l'outil [Salvindex](#) est un index des communes par date et type d'acte qui permet d'accéder directement à la première page de l'année pour chaque registre. Dans le cas des registres paroissiaux, cela a été une aide non négligeable ! Quelques limites tout de même : le moteur Généarmor n'intègre pas les caractères spéciaux dans les champs de recherche. Par exemple, le prénom François n'est pas compris

<sup>2</sup> [Centre Généalogique des Côtes-d'Armor](#)

même en remplaçant « ç » par « c », donc, pour limiter le nombre de résultats, je renseignais juste « fran ». Lorsque qu'aucun résultat n'était trouvé, je vérifiais systématiquement tous les actes sur la paroisse car il faut garder à l'esprit que la base de données peut contenir des erreurs de saisie, de transcription ...

Ainsi, cette première partie de la recherche, bien que longue, n'a pas présenté de difficultés si ce n'est parfois la lecture de certains actes des BMS. Le problème était surtout de bien vérifier les données, leur cohérence et de placer toutes les personnes au bon endroit dans l'arbre.

### **Les cartes**

Indispensable, le site de l'IGN [Géoportail](#) m'a accompagné tout au long de mes recherches. Bien qu'habitant sur place, je n'avais pas une connaissance assez fine de tous les lieux-dits. J'ai donc systématiquement essayé de les resituer en utilisant les divers fonds de cartes disponibles.

## 2 Erquy, une commune littorale du Penthièvre

### 2.1 Erquy : le territoire

La création des départements en 1790 place Erquy dans celui des Côtes-du-Nord, divisant ainsi l'ancienne province de Bretagne en 5 départements<sup>3</sup>, mais regroupant les diverses entités seigneuriales sous une seule administration. La volonté de l'Assemblée constituante étant de rationaliser une division du territoire pour garantir une optimisation de gestion, une égalité en matière d'accès à l'administration, à la justice ... également et de manière plus idéologique, de couper le lien avec les anciens noms de pays de l'Ancien Régime, synonymes du pouvoir des seigneurs qu'ils soient laïcs ou ecclésiastiques. Ironie de l'histoire, bien que n'ayant plus de valeur juridique, les anciens noms de pays sont toujours utilisés, souvent à des fins touristiques ou pour des questions de labels.

#### Côtes-du-Nord ou Côtes d'Armor ?

Le débat fut tranché en 1990. Pour des raisons d'imprécisions géographiques. Le nom laissait supposer que le département se situait dans le Nord de la France. N'en déplaise aux habitants des littoraux du Nord du territoire, ce nom était jugé trop péjoratif en regard de l'activité touristique qui ne cessait de grandir.

Le terme d'Armor est la réunion de deux mots bretons : ar « près de, sur, devant » et mor « mer ».

#### 2.1.1 Quelques mots sur le Penthièvre et la situation d'Erquy



Carte 2: localisation des principaux lieux cités - src IGN [geoportail](http://geoportail.fr)

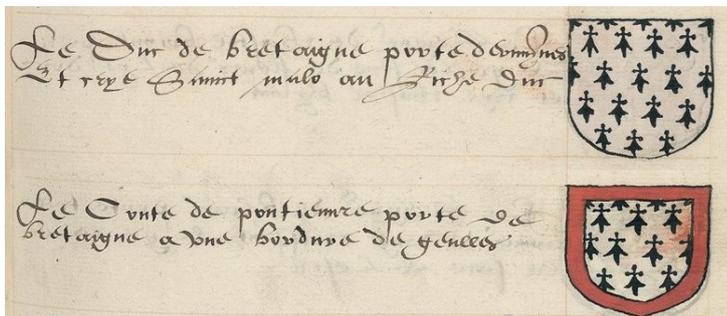
Ainsi, sous l'Ancien Régime, tout comme aujourd'hui, Erquy fait partie du pays de Penthièvre. Ce territoire s'étend sur sa façade maritime de Saint-Cast à Saint-Brieuc. Il est délimité dans sa partie Sud par les deux fleuves côtiers de l'Arguenon et du Gouët.

Situé à environ 20 kms du cap Fréhel, Erquy marque l'extrémité orientale de la baie de Saint-Brieuc.

<sup>3</sup> En effet la région intégrait à l'époque le département de la Loire-Inférieure, aujourd'hui Loire Atlantique.

Sous l’Ancien Régime, ce fief est sous l’autorité des comtes de Penthièvre<sup>4</sup>. Les armoiries montrent qu’il s’agit d’une branche cadette des ducs de Bretagne. Seul l’aîné de la branche aînée a le droit de porter les armes pleines.

La brisure d’arme entre le duc de Bretagne et le comte de Penthièvre intervient donc par l’ajout d’un encadrement



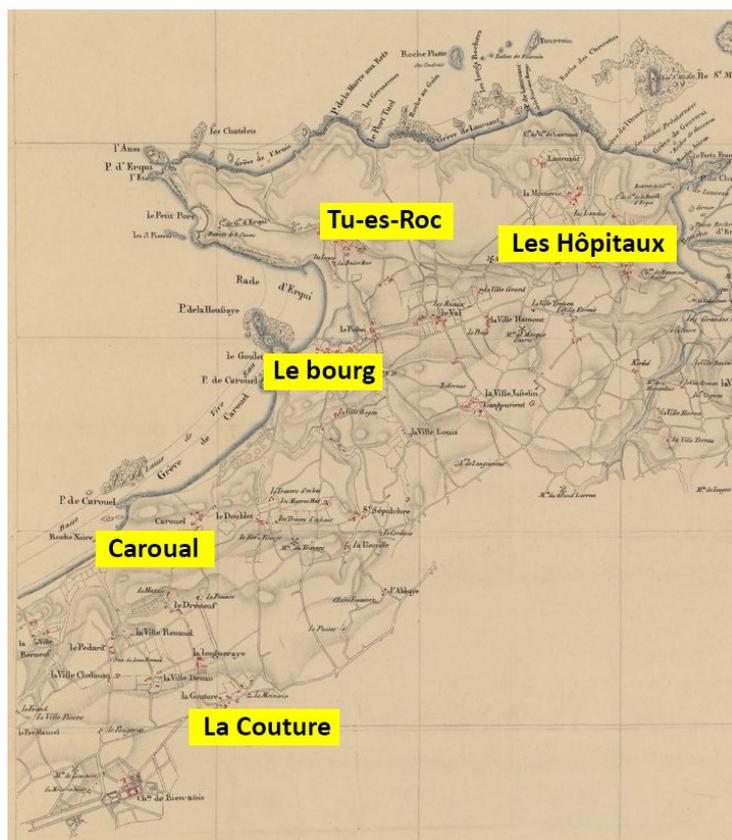
Le duc de Bretagne porte d’erm(mi)ne et reye saint Malo an [...]

Le comte de Pontienvre porte, de bretagne a une bordure de gueules.

Document 1 : Grand armorial colorié - (1501-1600). Src BNF, [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

rouge (bordure de gueules) autour de l’écu.

## 2.1.2 Erquy, ses principaux villages et lieux-dits



Carte 3 : les principaux villages d’Erquy – à partir de Plurien-Erquy-Caroual 1771-1785, src BNF [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

Erquy possède un paysage de bocage avec, à l’origine, un habitat dispersé constitué d’un bourg et de villages qui se sont développés au fil du temps autour de grosses fermes, de manoirs ou encore de types d’activités comme la pêche ou l’exploitation des carrières de grès rose.

Là, où ailleurs on parle de centre ville, ici, il est fréquent d’entendre les habitants désigner le cœur d’Erquy par le terme de bourg.

Sous l’Ancien Régime, si les laboureurs se trouvent partout sur le territoire de la paroisse, certains villages se peuplent de populations spécifiques. Ainsi, Caroual est essentiellement un village de pêcheurs. A Tu-es-Roc et aux Hôpitaux, cette population se mêle à celle des carriers surtout à partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le recensement de 1846<sup>5</sup> liste pas moins de 62 noms de lieux qui sont autant de villages, hameaux et lieux-dits.

<sup>4</sup> La liste des [comtes et duc de Penthièvre](#) sous l’Ancien Régime

<sup>5</sup> Recensement de Erquy 1846, AD 22 : [2 Mi LN 54 p.39](#)

## 2.2 Les habitants d'Erquy

### 2.2.1 Réginéen, Rhoeginéens !

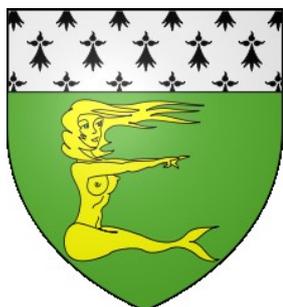


Image 1 : blason d'Erquy  
créé en 1965

De sinople à une sirène d'or, les cheveux flottants, les bras et la queue tournés vers senestre figurant la lettre E capitale ; au chef d'hermine.

Les habitants d'Erquy se nomment, au choix, les Réginéens ou Rhoeginéens<sup>6</sup>. D'où viennent ces noms très éloignés grammaticalement du nom de la commune ? Ils font référence à une hypothétique origine romaine d'Erquy. Au XVIIIème siècle, Christophe-Paul de Robien (1698-1756), historien et homme politique breton, étudie la Table de Peutinger<sup>7</sup> et voit dans le nom Reginca, inscrit à côté d'autres comme Condate (Rennes), le site d'Erquy. Ajouté à cela la découverte de vestiges gallo-romain au milieu du XIXème et l'emploi de la dénomination de « camp de César » pour qualifier ce site ; il n'en fallait pas davantage aux édiles et autres érudits de l'époque pour rattacher l'histoire d'Erquy à celle de la puissante Rome. Cependant, on le sait aujourd'hui, grâce à des travaux menés dans les années 70, cette lecture de la Table de Peutinger était erronée. Le nom de Réginca, d'origine gauloise qui signifie « cours d'eau » serait plutôt à rattacher à une localité située le long de la Rance qu'il reste à découvrir. Pour terminer, sur l'article consacré à Erquy de Wikipédia, un dernier gentilé, celui de Erquiais ! Bien que connaissant Erquy depuis mon enfance et y habitant depuis maintenant 25 ans, je n'ai jamais entendu ce nom être prononcé une seule fois... ! Quoiqu'il en soit, l'écrivain et historien Jean Pierre Le Gal La Salle<sup>8</sup> avait fait son choix en 1991, lorsqu'il écrivit son Histoire d'Erquy sous l'Ancien Régime. Dans son avant-propos, il note ceci « Je n'emploierai jamais dans cet ouvrage le terme de réginéens, néologisme sans valeur historique » ajoutant qu'il préférerait parler des « gens d'Erquy ».

Quant au nom de la commune, son origine est encore plus obscure ... Des tentatives d'association de mots de la langue bretonne ont souvent été faites au détriment de la logique grammaticales de celle-ci, afin de coller à une idée. Par exemple, toujours dans ce phantasme de passé romain, certains ont tenté de trouver des associations phonétiques pour arriver au nom d'Erquy. Cela a donné « Er Gwic » autrement dit « le village de l'aigle » et, comme l'écrit avec beaucoup d'humour, Bernard Besnier<sup>9</sup>, cela « semble supposer qu'on ait découvert dans un champ une enseigne romaine, pareille à celle qu'on voit en première page des albums d'Astérix... ».

Pour terminer sur le sujet, une dernière étude est citée dans l'article de Bernard Besnier. Il rapporte l'hypothèse faite récemment par Patrice Lajoie<sup>10</sup> : « son hypothèse inscrit le nom d'Erquy dans une série de vingt-cinq mots de lieux

<sup>6</sup> Le gentilé de Rhoeginéen est le premier à être entériné au Journal Officiel en 1855, celui de Réginéen l'est en 1976.

<sup>7</sup> Il s'agit de la copie médiévale d'une ancienne carte romaine sur laquelle étaient figurées les principales routes et villes de l'Empire.

<sup>8</sup> Histoire d'Erquy, tome 1 Erquy sous l'Ancien Régime, par Jean-Pierre Le Gal La Salle, 1991

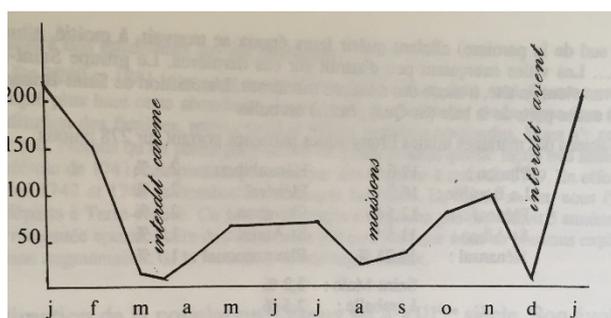
<sup>9</sup> L'origine du nom d'Erquy, par Bernard Besnier dans le Bulletin n°3 p.76, année 2017, de l'association Mémoires d'Erquy.

<sup>10</sup> L'Arbre du Monde, par Patrice Lajoie, éd. CNRS 2016

français : Percy, Ercé, Hercé ... - d'origine gauloise et en lien avec l'appellation du chêne, en gaulois (p)ercos – dont l'initiale, instable, a tantôt subsisté, tantôt disparu comme c'est le cas dans le nom d'Erquy. ».

## 2.2.2 Quelques éléments de démographie

Un important travail statistique basé sur l'étude des registres paroissiaux a été fait par Jean-Pierre Le Gal La Salle<sup>11</sup> dans son ouvrage sur Erquy. Je vais reprendre ici ses tableaux.

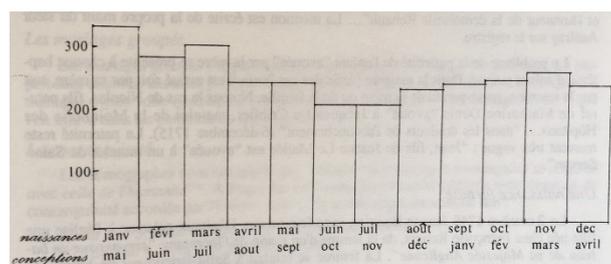


Graphique 2 : courbe de périodicité des mariages de 1710 à 1790

### La nuptialité, quand se marie t-on ?

Cette courbe montre le nombre de mariages en fonction des périodes de l'année. Trois creux sont bien visibles : en mars-avril, en août-septembre et en décembre. La période hivernale est celle où l'on se marie le plus. Les résultats sont ici caractéristiques d'une population rurale sous l'emprise du milieu religieux. En effet, parmi les empêchements relatifs<sup>12</sup> au mariage, il y a ceux qui sont liés aux grands moments du

calendrier liturgique : le Carême avec la fête de Pâques, et la période de l'Avent qui précède Noël. Par ailleurs, la saison d'été correspond à la moisson. C'est donc au cours de la période la plus calme par rapport aux travaux des champs que le nombre de mariage est le plus important.



Graphique 3 : périodicité des naissances et des conceptions de 1710 à 1790

### La saisonnalité des conceptions et des naissances.

Là encore, on retrouve l'empreinte de la ruralité : des périodes de conception au printemps qui donnent des naissances en hiver, période de repos pour le laboureur. La baisse des conceptions se situant à l'automne pour éviter d'avoir des naissances en été ; il ne faut pas oublier que les femmes participent aux travaux agricoles. Un dernier point est à noter,

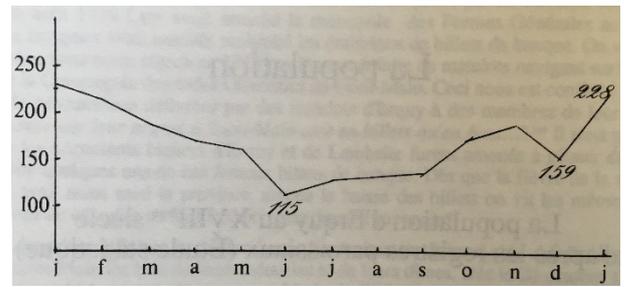
la légère baisse des conceptions du mois de juin. Pour Jean-Pierre Le Gal La Salle, elle est typique des paroisses littorales dont une partie des hommes en âge de procréer partent à cette période pour les campagnes de pêches à Terre-Neuve.

<sup>11</sup> Op. cit. Le Gal La Salle, p.153 et suivantes.

<sup>12</sup> Cet empêchement peut être levé par l'obtention d'une dispense de mariage, ce qui explique que le nombre de mariage ne soit jamais égal à 0.

### Quand meurt-on ?

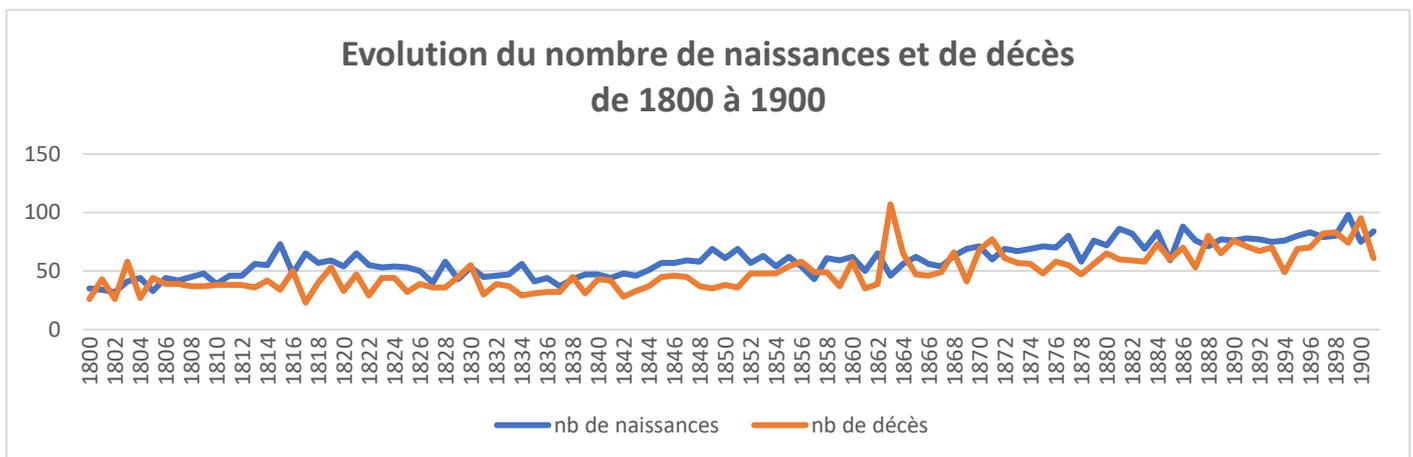
Afin de ne pas fausser les résultats, l’auteur n’a pas pris en compte les années d’épidémies. Il en résulte que la mortalité, en temps ordinaires, est somme toute classique : on meurt à l’automne et en hiver avec une pointe des décès en janvier, où les populations les plus fragiles sont touchées (les vieillards et les enfants).



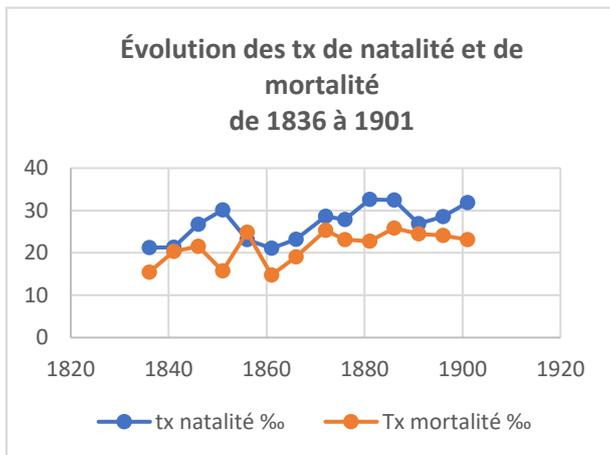
Graphique 4 : courbe de périodicité de la mortalité de 1710 à 1790

Enfin, la mort frappe tout le monde lors des périodes épidémiques. Au XVIIème, comme dans le reste du royaume, Erquy fut touchée à partir de 1626 par la « peste » de 1623, les années 1640-1641 semblent aussi avoir été particulièrement meurtrières. Au XVIIIème, les années d’épidémies sont 1741, 1768, 1779, et 1786-1786.

Toutes les analyses faites pour la population sous l’Ancien Régime restent valables pour la période du XIXème siècle. Avec la mise en place des registres d’état civil en septembre 1792, les données sur les populations sont plus fiables. Ce qui m’a permis de réaliser une rapide étude statistique de la natalité et de la mortalité.



Graphique 5 : courbes des naissances et des décès, réalisée à partir des données des registres de l’état civil d’Erquy



Graphique 6 : les taux de natalité et mortalité réalisés à partir des données croisées des registres de l’état civil et des recensements.

Je n’ai pas le temps d’exploiter finement les résultats, néanmoins, un pic très net des décès en 1863 fait penser à une crise épidémique. Il faudra regarder du côté des archives concernant la santé publique et l’hygiène en sous série 5 M pour confirmer. La consultation de la presse locale peut aussi apporter des éléments de réponses.

Pour le graphique des taux de natalité et de mortalité<sup>13</sup> il serait intéressant d’effectuer une étude comparative avec d’autres communes littorales, des communes situées plus à l’intérieur des terres et des communes péri-urbaines.

<sup>13</sup> Les recensements des années 1896 et 1901 étant manquants, j’ai pris les chiffres de population total sur site [Des villages de Cassini aux communes d’aujourd’hui](#).

## 2.3 Portrait d'Erquy

Raconter l'histoire d'Erquy en quelques pages m'a semblé un exercice compliqué. Pour la période de l'Ancien Régime, je disposais de l'ouvrage de Jean-Pierre Le Gal La Salle, une monographie sur Erquy de plus de 600 pages ... J'ai choisi une autre option en présentant des éléments permettant de faire des focus sur des points particuliers qui caractérisent Erquy et surtout qui se justifient au niveau de la compréhension du territoire et de l'histoire de la famille étudiée.

### 2.3.1 La terre, la mer et les carrières

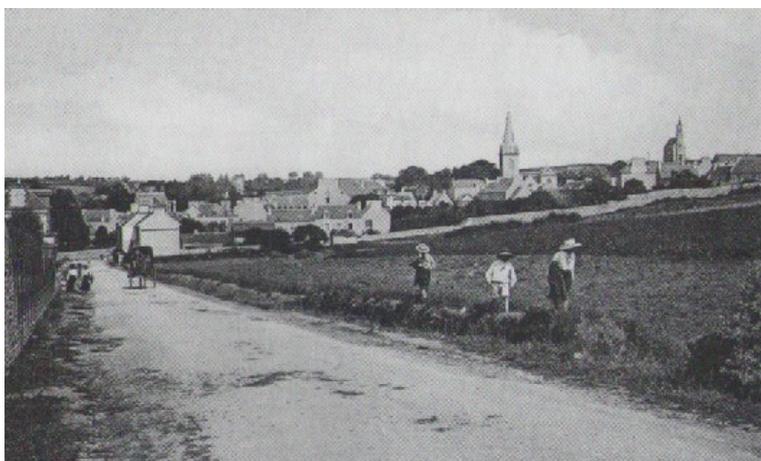


Image 2 : arrivée à Erquy par la rue de la Corniche

Selon les études généalogiques qu'il a réalisées sur les familles, Jean-Pierre Le Gal La Salle a montré que la plupart d'entre elles est propriétaire d'un bien rural, certes modeste qui, comme il l'écrit « est composé de pièces de terres éparpillées aux quatre coins de la paroisse »<sup>14</sup>. A côté de ces petits propriétaires fonciers, l'aristocratie du monde rural est constituée par les métayers. Au XVIIIème, le territoire compte 33 métairies, qui font vivre une cinquantaine de familles, il y a donc souvent 2 ménages sur l'exploitation. Dans 80% des cas il

s'agit du père et du fils, du père et du gendre ou bien de deux frères ou de deux beaux-frères. Les familles restent en place sur plusieurs générations.

La population des marins est sous l'Ancien Régime constituée par les fils cadets de paysans qui, souvent dans un premier temps, s'embarquent au long-cours<sup>15</sup> comme matelot. Puis, s'ils sont épargnés par la mort, au bout de quelques années, ils s'installent et pratiquent alors le cabotage. La majorité de tous les navigateurs sont propriétaires d'un petit lopin de terre reçu en héritage ou par mariage. Le morcellement des biens qui résulte du partage égalitaire entre les enfants empêche la constitution de grandes propriétés à l'instar des grandes métairies nobles ou des exploitations acquises par la petite bourgeoisie d'offices et d'affaires.

En fait, les deux mondes - rural et maritime - sont étroitement liés par les relations de famille comme on vient de le voir, mais aussi par des relations économiques.

Au XIX siècle, les campagnes environnantes produisent suffisamment pour la consommation locale et les surplus sont alors acheminés vers le port d'Erquy pour l'exportation. Ainsi des productions de blé, de pommes de terre, d'oignons

<sup>14</sup> Op. cit. Le Gal La Salle p.169 et suivantes

<sup>15</sup> Le port de Saint-Malo était particulièrement attractif pour les navigateurs d'Erquy, ils pouvaient s'embarquer à bord de terre-neuviens, sur des bâtiments armés par la Compagnie des Indes ...

ou encore de pommes à cidre partent vers Saint-Malo, Cherbourg ou encore l'Angleterre. En retour, les bateaux rentrent chargés de cargaisons de vins, de ciments, de charbons ... Sloop, dundee et goélettes viennent alors régulièrement mouiller dans le port d'Erquy. A côté de cela, existait une petite activité de pêche côtière pour la consommation locale. C'est pour répondre à ce contexte économique qu'un port digne de ce nom a été aménagé. Pendant longtemps, ce qui a fait office de port était un simple enrochement,

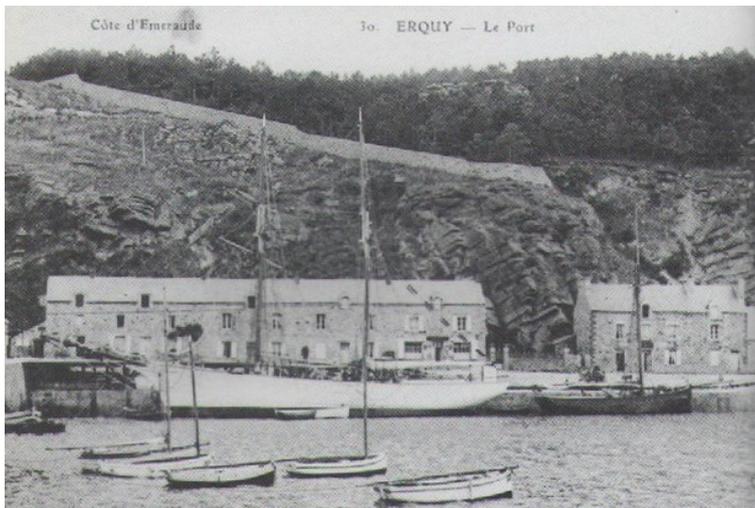


Image 3 : une goélette dans le port d'Erquy

encore visible aujourd'hui. Or, depuis la fin du XVIIIème siècle au moins, le site était devenu inadapté. Dans les années 1840, la première tranche de la jetée et le môle sont construits, les travaux et aménagements successifs se poursuivent tout au long du XIXème. Le phare est mis en service en février 1899.



Image 4 : les carrières du cap d'Erquy.

Une autre activité importante en lien avec le port se développe en particulier dans la seconde moitié du XIXème siècle : celle de l'exploitation de carrières de grès rose. Les matériaux extraits participant de la construction du port.

Depuis longtemps, les affleurements de grès rose étaient utilisés pour la construction locale. Quelques exploitations familiales se constituent au début du XIXème. Dans les années 1850, la société des carrières de l'Ouest rachète toutes ces

exploitations familiales pour passer à une production industrielle. Le Cap se couvre d'un réseau de chariots sur rails. Au-dessus de la jetée, un système de funiculaire permet la montée et la descente des wagonnets ; les pavés sont alors directement chargés à fond de cale. Au village des Hôpitaux, la société exploite les carrières de la Fosse Eyrand, allant jusqu'à construire un ensemble de logements directement sur place pour les ouvriers.

A la fin du XIXème - début XXème, avec le développement de la mode des bains de mer, des cités comme Saint-Malo ou Dinard deviennent des lieux de villégiatures pour une riche clientèle



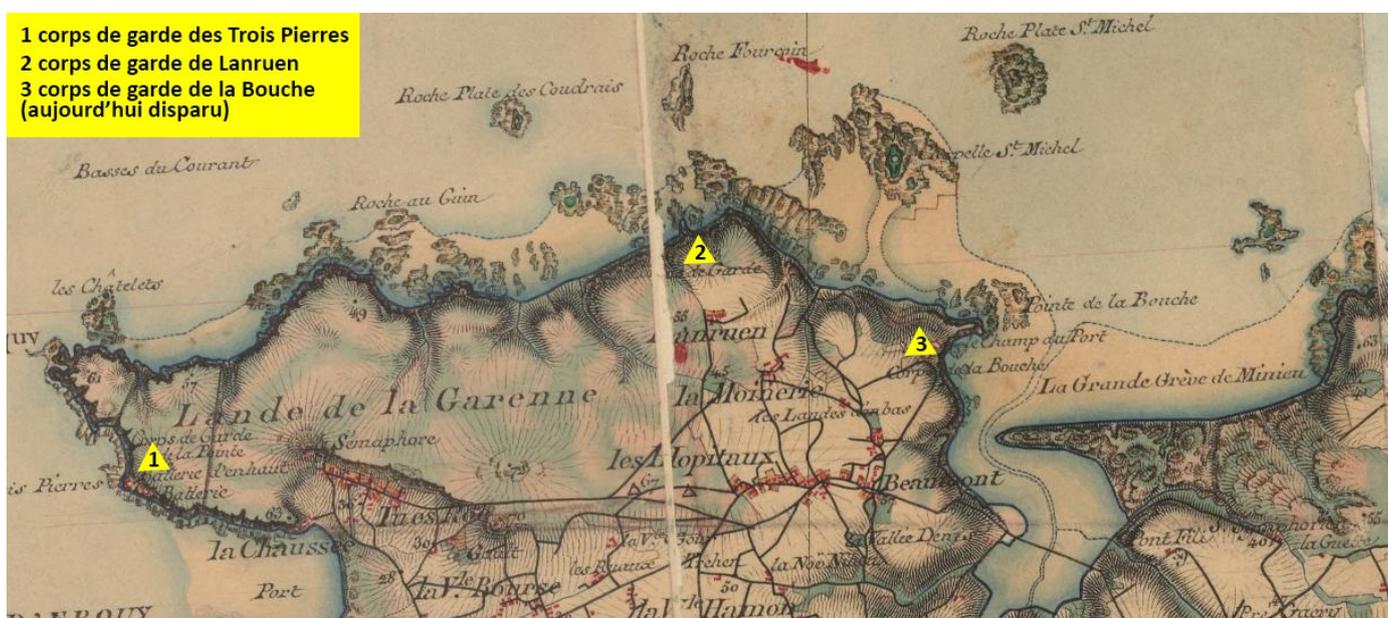
Image 5 : les villas du front de mer, au fond à gauche Tu-es-Roc

étrangère. Dans les petits villages de la côte, ce sont surtout des citoyens aisés qui représentent la majorité des estivants. Pour répondre à ce nouveau marché, des stations balnéaires sont créées ex nihilo par des promoteurs : le Val-André pour la commune de Pléneuf ou encore Sable-d'Or-les-Pins pour la commune de Plurien. A Erquy, c'est différent ; le village étant implanté depuis toujours sur le bord de mer, les activités se sont développées au cœur de la vie des habitants. Cette particularité a contribué à faire qu'Erquy soit une station balnéaire familiale. Tourisme et pêche sont désormais les principales ressources économiques de la ville.

### 2.3.2 La défense et le contrôle des côtes

L'une des particularités des paroisses littorales, sous l'Ancien Régime, est leur obligation de participer à la défense des côtes. Une ordonnance royale sur l'organisation de la marine de 1681 oblige celles qui sont situées dans un rayon de 2 lieues<sup>16</sup> par rapport au rivage, à organiser et à assurer un service du guet jour et nuit. A Erquy, cela relève des attributions du général de paroisse<sup>17</sup>. Tous les ans, il désigne des hommes âgés de 18 à 45 ans, célibataires de préférence et mesurant au moins 5 pieds (1,62 m). Un tirage au sort est ensuite effectué afin de désigner ceux qui formeront la compagnie des garde-côtes. Celle-ci est placée sous l'autorité d'un capitaine, souvent un petit noble local. Ce système mi-militaire, mi-civil perdure jusqu'à la Révolution ; il est supprimé en mars 1791. A Erquy, ce système fonctionne régulièrement. Il apparaît aussi que des rôles du tirage au sort ont été établis par les notaires<sup>18</sup>.

Dans le paysage, cela se traduit par la construction de 3 corps de gardes vers 1744, dont deux sont équipés d'une batterie de canon, celui des Trois Pierres et celui de la Bouche.



Carte 4 : emplacement des corps de garde, carte de l'état major 1820 -1826 – src ING [géoportail](#)

<sup>16</sup> Environ 8 km.

<sup>17</sup> Communauté d'habitants chargée d'administrer la paroisse.

<sup>18</sup> Op. cit. Le Gal La Salle p.130. Il mentionne même une cote 2 C 5157.

La surveillance des côtes implique aussi de lutter contre la contrebande. Ici, c'est une autre administration qui entre en jeu : celle des Fermes Générales du roi. En Bretagne, c'est le rôle de la Ferme des Tabacs qui est restée, durant toute la période, un monopole royal. C'est à l'automne 1723, à la suite de l' « affaire des gentilhommes de la Hunaudaye »<sup>19</sup>, qu'une brigade de la Ferme des Tabacs est établie à Erquy pour renforcer le contrôle de la côte entre Dahouët et Port-à-la-Duc. Cette zone est le point d'entrée<sup>20</sup> de nombreux trafics en provenance notamment des îles anglo-normandes. Les faits de contrebande concernent surtout des produits tels que le tabac, le vin et les étoffes. A Erquy, la

brigade est placée sous l'autorité d'un brigadier, qui a sous ses ordres une dizaine de commis répartis en deux sous brigades, l'une dans le bourg et l'autre aux Hôpitaux. La Révolution met fin à la Ferme Générale et, par conséquent, à celle des Tabacs. C'est désormais la nouvelle administration des Douanes qui reprend ce rôle.

## Contexte

L'« affaire des gentilhommes contrebandiers de la forêt de la Hunaudaye »

Dans la nuit du 18 au 19 août 1723, sur la grève du Minieu, un groupe de 6 gentilhommes des environs s'apprête à prendre possession de 3 tonnes de tabac en provenance de Jersey. Pour cette affaire, ils ont tout spécialement affrété un bateau. L'affaire est rondement menée et le chargement expédié en direction de la forêt de la Hunaudaye pour y être caché. C'est sans compter sur la perspicacité des « gens des Tabacs » de Port-à-la-Duc qui ont eu vent de l'affaire.

Renforcés par leurs collègues des brigades de Matignon et de Dahouët, ils remontent la piste des trafiquants jusqu'à la Hunaudaye en suivant les traces laissées par les charrettes.

Echange de coups de feu, et, alors que 5 employés des Tabacs sont abattus et achevés à la baïonnette, les autres s'enfuient.

Un procès par contumace condamne les principaux responsables à être déchus de leur noblesse, puis à être pendus. D'autres sont condamnés aux galères. Mais nul de paiera pour ses crimes...

### 2.3.1 L'administration des Douanes à Erquy



Image 6 : douaniers en petite tenue, 1838 src - AHAD

Dès le début de ma recherche, je fus surprise par une sureprésentation de la profession de douanier dans la famille étudiée : soit comme membres de la famille, cela concerne en particulier mon couple principal, soit gravitant dans son entourage. C'était oublier que, si les chemins qui bordent les côtes de toute la Bretagne se nomment sentiers des douaniers, ce n'est pas sans raison ! Il m'a paru nécessaire de faire un point sur le métier et ses spécificités.

Il me fallait me documenter sur cette profession que je ne connaissais pas du tout. La recherche internet me fit découvrir l'existence d'une association, l'AHAD<sup>21</sup>, auprès de laquelle j'ai pu collecter toute une documentation et me mettre dans l'ambiance via la lecture des cahiers semestriels qu'elle édite. Par la suite, un entretien téléphonique a complété mes informations sur des questions plus

<sup>19</sup> Op. cit. Le Gal La Salle p.148-149

<sup>20</sup> En particulier la grève du Minieu qui aujourd'hui correspond à la plage des Sables d'Or.

<sup>21</sup> Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes.

spécifiques. C'est ainsi qu'un portrait s'est peu à peu dessiné. Il ne s'agit pas de faire ici tout l'historique de la douane, je me suis juste intéressée au rôle du préposé et à sa vie quotidienne.

L'origine sociale des douaniers est très variée, cela va des cultivateurs aux soldats libérés du service, en passant par toutes sortes de métiers. Excepté les soldats, pour lesquels les Douanes peuvent être une suite logique, tous les autres semblent fuir un métier qui ne les attirent pas. Il existe aussi un mimétisme familial : le père est douanier, le fils le devient. Dans certain cas, on peut assister à la naissance de véritables dynasties de douaniers ! Mais pourquoi choisir cette profession ? Les salaires sont modestes<sup>22</sup>, les préposés sont soumis à une rude discipline, l'encasernement<sup>23</sup> est quasi la norme en début de service, l'exercice du métier est risqué et l'on passe de longues heures par tous les temps, de jour comme de nuit soit à parcourir les chemins, soit en embuscades. Et pourtant, certains franchissent le pas. Je l'ai évoqué, le changement de profession est une motivation, elle n'est pas la seule. La Douane en tant qu'administration offrent quelques avantages : même si les promotions sont rares chez les préposés<sup>24</sup>, pour ceux qui ont un peu d'instruction c'est la possibilité de monter en grade ; les salaires sont faibles mais ils sont réguliers ; les douaniers peuvent bénéficier de leur retraite vers 50 - 55 ans en comptabilisant les années de régiment.

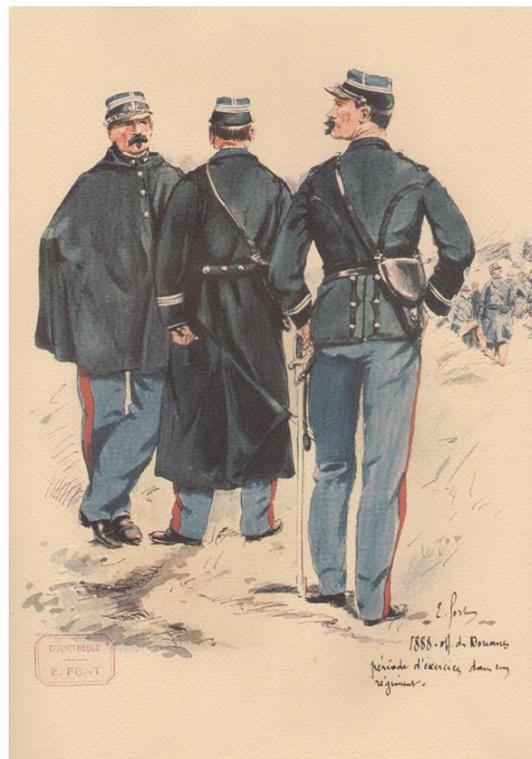


Image 7 : officiers des douanes période d'exercices dans un régiment, 1888 - src AHAD

Pour entrer dans l'administration, des qualités physiques sont indispensables. La robustesse et la présentation du prétendant comptent tout autant que sa taille, aucun recrutement en dessous de 1,55 m. De plus, l'administration préfère recruter des célibataires, cela devient même une obligation à partir de 1849<sup>25</sup>. Il va sans dire que le postulant doit être honnête et avoir une moralité au-dessus de tout soupçon ; une petite enquête est faite par les services<sup>26</sup>. Une fois recruté, le préposé est stagiaire durant un an, année pendant laquelle tout écart de conduite, insubordination ou paresse sont sanctionnés d'un renvoi.

Pour se marier, le préposé doit avoir au moins 28 ans révolus ou 5 ans de service. En outre, il doit faire une demande d'autorisation par voie hiérarchique auprès du Directeur. Avant 1849, et que cela devienne obligatoire, cette demande d'autorisation était une règle non écrite, appliquée sans doute au cas par cas. Pourquoi cette ingérence dans la vie privée ? Cela répond toujours à la même problématique d'avoir des employés irréprochables. Ainsi lorsqu'un préposé

<sup>22</sup> Un préposé gagne entre 900 et 1 300 francs par an, c'est à priori moins qu'un ouvrier, cahier n°35 p.34

<sup>23</sup> Cela va de la grande caserne dans les villes avec à partir de années 1830, la construction de petites casernes pour 4 ou 5 personnes.

<sup>24</sup> Chez les préposés, environ 1/20 deviennent sous-brigadier, puis brigadier, cahier n° 35 p.29

<sup>25</sup> cahier n°5 p.3

<sup>26</sup> L'entrée dans l'administration est plus facile pour les fils de douaniers car la famille est déjà connue. De la même manière, le postulant qui a des douaniers dans son entourage peut se faire recommander.

fait une demande d'autorisation une enquête est diligentée sur la future épouse et sa famille. L'administration s'intéresse non seulement à la réputation de celle-ci, mais à ses ressources. A-t-elle une dot ? La famille est-elle aisée ? Ce dernier point n'étant pas une condition sine qua non. N'oublions pas que le douanier est peu payé, se marier signifie des enfants et donc des frais, il ne faudrait pas qu'il soit tenté par la corruption. Une fois marié, si l'épouse est native

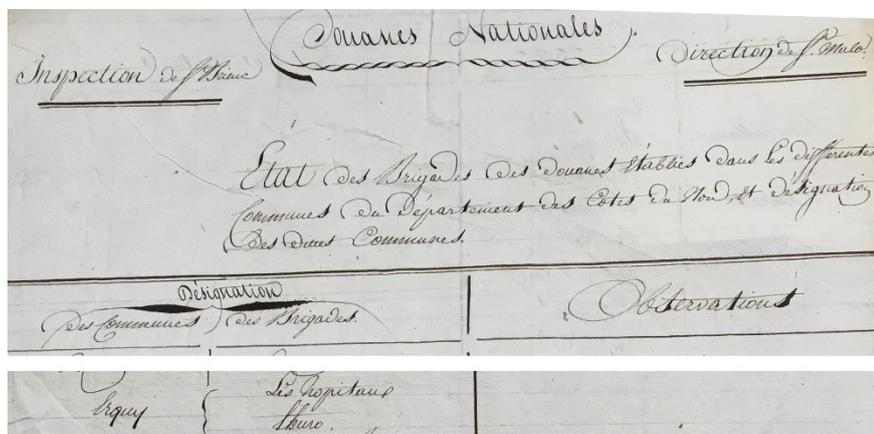
du lieu d'exercice du douanier, celui-ci est immédiatement muté dans une autre brigade, toujours ce souci de ne pas mettre le préposé en situation de défaut, cette fois pour cause de parenté.



Image 8 : un douanier en faction, Lézardrieux - la roche Briadiz

les 10 kms. Fonctionnant toujours par deux, les préposés parcourent deux fois par jour (rebat et contre rebat) le chemin qui sépare leur brigade de la suivante, en faisant des haltes aux corps de garde. Le service de nuit est plutôt dédié à la mise en place de guet à divers points de la côte à surveiller. A tour de rôle, chacun des préposés prend un tour de veille pendant que l'autre se repose. Pendant ces gardes nocturnes, ils peuvent être contrôlés par leur supérieur et, si les deux se sont endormis, les sanctions tombent. Enfin, une autre de leur tâche, qu'ils partagent avec la marine, est de prendre en charge les épaves lors de naufrages afin d'éviter les pillages, la vente des biens récupérés se faisant au profit de l'Etat.

Les missions du préposé consistent essentiellement à la surveillance des côtes pour parer à la contrebande. Pour cela le service est très organisé. Des brigades de 6 ou 7 agents sont positionnées le long des côtes tous



Document 2 : extrait de la liste des brigades des Côtes-du-Nord, 1835 AD 22 : 5 P 100

alors deux brigades, l'une aux Hôpitaux, l'autre à Tu-es-Roc (Thuro).

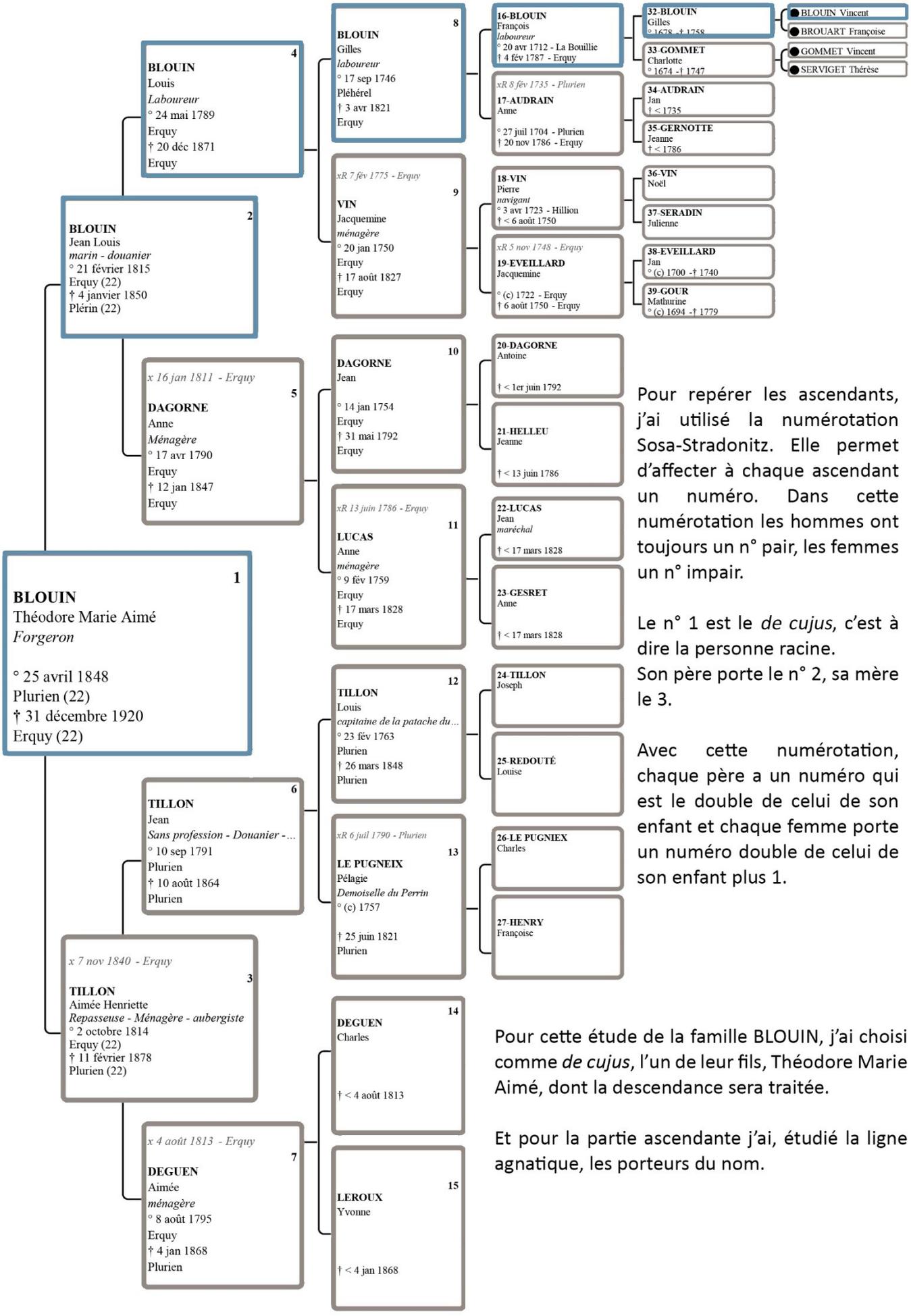
La consultation de la sous série 5 P m'a permis de trouver quelques documents sur la répartition des bureaux des Douanes dans le département.

Ce document liste les brigades des douanes établies sur chacune des communes du département des Côtes-du-Nord. Il est daté du 18 prairial an XII, c'est-à-dire du 7 juin 1804. Erquy compte

Plus tard, sur un document de 1835<sup>27</sup> qui liste le personnel employé dans chaque brigade, je note qu'une brigade supplémentaire a été créée à Lanruen. Les 3 brigades d'Erquy se décomposent comme suit : La brigade de Tu-es-Roc, sous l'autorité d'un brigadier, comprend un sous-brigadier et 4 préposés. Celle de Lanruen est dirigée par le sous-brigadier Jean Baptiste TILLON (sosa 6) assisté de 3 préposés. Enfin, celle des hôpitaux, la plus importante en nombre, comprend un brigadier, un sous patron, 4 préposés et 2 matelots. La présence de matelots indique que cette brigade a vocation à intervenir en mer.

---

<sup>27</sup> Inspection de Saint-Brieuc, contrôle de Dahouët, état nominatif des employés, le 14/09/1835 : AD 22 5 P 100



Pour repérer les ascendants, j'ai utilisé la numérotation Sosa-Stradonitz. Elle permet d'affecter à chaque ascendant un numéro. Dans cette numérotation les hommes ont toujours un n° pair, les femmes un n° impair.

Le n° 1 est le *de cujus*, c'est à dire la personne racine. Son père porte le n° 2, sa mère le 3.

Avec cette numérotation, chaque père a un numéro qui est le double de celui de son enfant et chaque femme porte un numéro double de celui de son enfant plus 1.

Pour cette étude de la famille BLOUIN, j'ai choisi comme *de cujus*, l'un de leur fils, Théodore Marie Aimé, dont la descendance sera traitée.

Et pour la partie ascendante j'ai, étudié la ligne agnatique, les porteurs du nom.

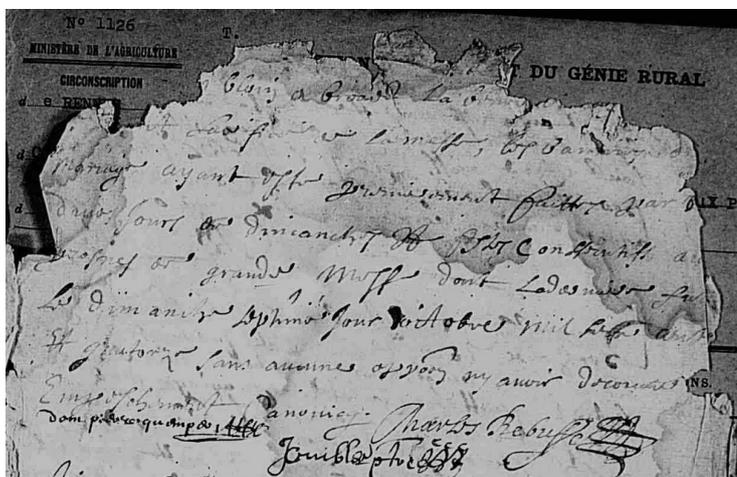
## 3 Les ascendants de Jean Louis BLOUIN

Partons donc à la découverte de cette famille BLOUIN, bien implantée dans le territoire.

### 3.1 Vincent BLOUIN et Françoise BROUARD (sosa 64-65)

En remontant la lignée agnatique, c'est-à-dire les porteurs du nom depuis le couple choisi, je n'ai pu - en l'état - aller au-delà de Vincent BLOUIN. Je fais ainsi débiter ce récit par un mariage à l'automne 1674 à La Bouillie<sup>28</sup>.

#### 3.1.1 Une union à La Bouillie



Document 3 : acte de mariage de Vincent Blouin et Françoise Brouard

#### Transcription :

[...] Bloin et Broard la b[...]  
 [...] de la messe, les bannys d[udict]  
 mariage ayant esté premierement faitte par[...]  
 [...] jours de dimanche et festes conssecutifs au[x] prosnes  
 de grande messe dont la derniere fut le dimanche  
 sept[ie]me jour d'octobre mil six cent [soixante] et quatorze  
 sans aucune op[ositi]on ny avoir découvert [...]  
 empechement canoniq[ue].  
 Charles Rebuffe  
 Dom Pierre Quemper  
 Janiller p[re]tre.

Les bords des pages du registre et une partie du texte étant très abîmés, je n'ai pu identifier le couple que par leur nom de famille. On peut lire, sur ce qui semble être la deuxième ligne, les noms de BLOUIN et BROUART, écrits BLOIN et BROARD. Concernant la date du mariage, le jour reste inconnu, on peut seulement dire que la dernière annonce de ban a été faite le dimanche 7 octobre 1674. J'ai pu affiner la date entre le 12 et le 29 octobre en me basant sur celles des actes qui précèdent et qui suivent sur le registre BMS.

De plus, le texte très succinct ne mentionne pas la filiation des époux. Dès lors, comment remonter plus haut dans les recherches à partir des seuls registres BMS ?

Pour l'acte de baptême de Françoise BROUART : sur la période estimée de naissance 1639-1659<sup>29</sup>, j'ai pu trouver deux Françoise BROUART baptisées à la Bouillie : l'une née en 1643<sup>30</sup>, fille de Pierre

BROUART et Suzanne MORICE, l'autre, fille de François BROUARD et Gillette GERNOTTE née en 1649<sup>31</sup>. De prime abord et au vu des prénoms François et Gillette, c'est cette seconde hypothèse que j'ai privilégiée. L'acte de baptême de Janne (le troisième enfant du couple) m'a permis de trancher. Il nous apprend que la marraine est une certaine Janne

<sup>28</sup> Acte de mariage ../10/1674 : AD 22 - BMS La Bouillie (1668-1700) : [5 Mi 208 p.57](#)

<sup>29</sup> ± 15 ans par rapport à la date du mariage de 1674.

<sup>30</sup> Acte de baptême 03/05/1643 : AD 22 - BMS La Bouillie (1516-1668) : [5 Mi 208 p.186](#)

<sup>31</sup> Acte de baptême 21/12/1649 : AD 22 - BMS La Bouillie (1516-1668) : [5 Mi 208 p.215](#)

BROUART (je supposais qu'il s'agissait de sa tante) ; de plus, parmi les présents, sont citées Gillette et Margueritte GERNOTTE. J'ai alors recherché d'autres enfants du couple François BROUART x Gillette GERNOTTE, afin de valider l'hypothèse d'une fille nommée Janne ou Jeanne. Effectivement, on trouve bien une Jeanne BROUART née à La Bouillie en 1658. En renfort de cette supposition, Gillette GERNOTTE (la grand-mère maternelle) est à nouveau citée lors du baptême de Jean François (dernier enfant du couple), qui porte comme second prénom celui de son grand-père maternel.

Pour l'époux, Vincent BLOUIN, conclure sur la date de son baptême s'est avéré impossible à partir des seuls registres BMS<sup>32</sup>. Cependant, on trouve à la date du 10 décembre 1722<sup>33</sup>, à Erquy, un acte de sépulture concernant un Vincent BLOUIN, « ... *agé d'environ quatre vingt ans* ... ». La tranche d'âge correspond mais l'acte ne mentionne aucune filiation ni épouse décédée ou vivante et les présents lors de l'inhumation ne renseignent pas plus. Cela reste pourtant la seule éventualité si l'on tient compte des dates extrêmes possibles des actes dans lesquels Vincent BLOUIN est cité : après 1714, car il est présent au mariage de son fils Jean François, et avant 1752, puisqu'il est indiqué comme décédé sur l'acte de sépulture du même Jean François.

### Pour aller plus loin ...

Il devrait être possible d'en apprendre un peu plus sur le couple BLOUIN x BROUART en étudiant les divers registres fiscaux de la sous série 2 C. En particulier, les rôles des tailles et fouages. Si Vincent Blouin n'est pas originaire de La Bouillie, on pourrait déterminer la période de son arrivée grâce à ces rôles.

Pour la date de décès de Françoise BROUART, il y a deux correspondances possibles sans que l'une ou l'autre ne puisse être privilégiée. La première à La Bouillie en date du 27 avril 1718<sup>34</sup>, on y apprend que la défunte a plus de 70 ans ce qui coïncide avec sa date de naissance, mais sans plus de précision... La seconde à Erquy cette fois, en date du 19 février 1724<sup>35</sup>, où le recteur d'Erquy note qu'elle est « ... *agée d'environ soixante dix ans* ... ».

Aussi, en l'absence d'élément plus probant au niveau des registres BMS je ne suis pas remontée plus loin dans l'ascendance des BLOUIN.

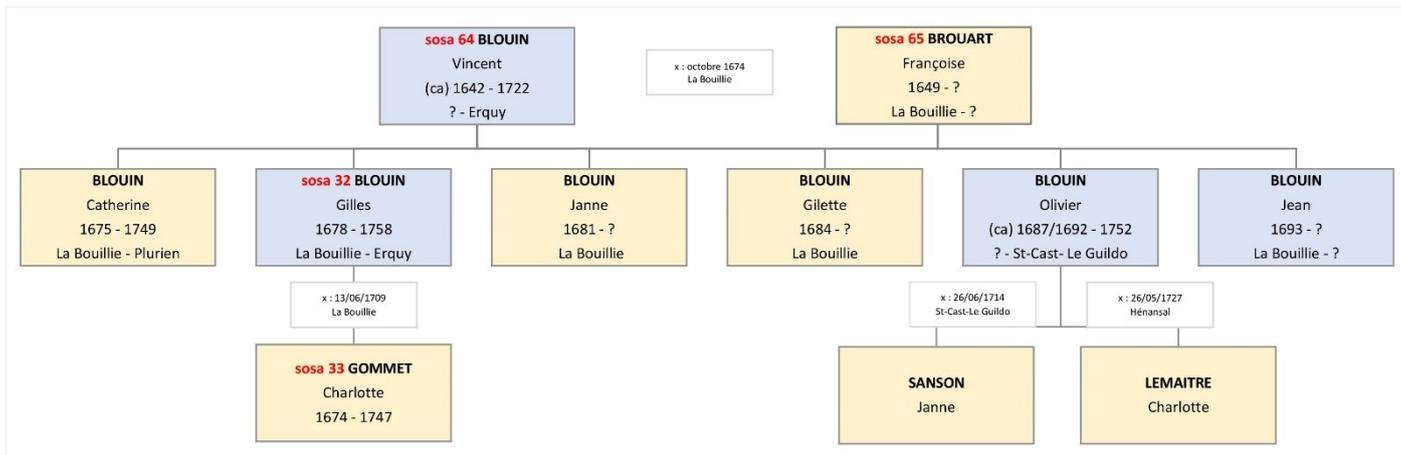
<sup>32</sup> Deux possibilités l'une à Loudéac en 1644, AD 22 BMS de Loudéac (1640-1654) : [5 Mi 181 p.60](#), l'autre à Le Quillio en 1643 AD 22 BMS de Le Quillio (1631-1689) : [5 Mi 506 p.68](#). Aucun indice concernant les participants ou les prénoms ne permet de privilégier l'une ou l'autre hypothèse.

<sup>33</sup> Acte de sépulture de Vincent Blouin, le 10/12/1722, AD 22 BMS de Erquy (1711-1735) : [5 Mi 267 p.133](#)

<sup>34</sup> Acte de sépulture : AD 22 BMS de La Bouillie (1701-1720) : [5 Mi 208 p.21](#)

<sup>35</sup> Acte de sépulture : AD 22 BMS de Erquy (1711-1735) : [5 Mi 267 p.153](#)

### 3.1.2 Les enfants du couple



Arbre 1 : arbre sosa - 64-65 : BLOUIN x BROUART

Neuf mois après le mariage, fin juillet 1675<sup>36</sup>, né le premier enfant du couple, c'est une fille. Le baptême a lieu le jour même. Par cet acte, elle entre alors dans la communauté des chrétiens, ce qui est signifié par la formule « ... a été par moy messire Jan Crublier, sieur, recteur de la paroisse de la Bouilly nommée et baptisée en ladite esglise ... ». Elle reçoit le prénom de sa marraine, Catherine CHASTELIER. A priori, Catherine ne s'est jamais mariée ; son acte de sépulture<sup>37</sup> trouvé dans le registre BMS de Plurien, ne la désigne pas comme étant veuve<sup>38</sup> et, parmi les présents, aucun conjoint n'est cité. Par contre, son frère Gilles BLOUIN, assiste à l'inhumation<sup>39</sup>.

**Gilles** est donc le deuxième enfant de la fratrie, il naît 2 ans et demi après Catherine, en février 1678<sup>40</sup>. Il porte le prénom de son parrain Gilles QUEMPEL.

Viennent ensuite deux filles, Janne en 1681<sup>41</sup>, prénommée comme sa marraine et tante Janne BROUART, puis Gillette<sup>42</sup> en 1684 à laquelle on donne le prénom féminisé de son parrain Gilles Sanson. Gillette étant aussi le prénom de sa grand-mère maternelle.

Dans les registres BMS de La Bouillie, je trouve enfin une dernière naissance en 1693. Un garçon qui porte le prénom de Jean François<sup>43</sup>, son premier prénom étant le même que son parrain, Jean MICHEL, le second celui de son grand-père maternel. Parmi les présents, outre son père, est mentionnée Gillette GERNOTTE, sa grand-mère maternelle.

<sup>36</sup> Acte de baptême de Catherine Blouin, le 31/07/1675, AD 22 BMS de La Bouillie (1668-1700) : [5 Mi 208 p.66](#)

<sup>37</sup> Acte de sépulture de Catherine Blouin, le 27/02/1749, AD 22 BMS de Plurien (1736-1765) : [5 Mi 266 p.151](#)

<sup>38</sup> Bien que je n'aie trouvé aucun acte de mariage qui puisse correspondre, le fait qu'elle ne soit pas désignée comme veuve ou épouse de untel ne permet pas une certitude absolue, les actes de d'inhumation étant très succincts.

<sup>39</sup> C'est d'ailleurs cette indication qui permet de la rattacher à la fratrie.

<sup>40</sup> Acte de baptême de Gilles Blouin, le 17/02/1678, AD 22 BMS de La Bouillie (1668-1700) : [5 Mi 208 p.96](#)

<sup>41</sup> Acte de baptême de Janne Blouin, le 15/04/1681, AD 22 BMS de La Bouillie (1668-1700) : [5 Mi 208 p.117](#)

<sup>42</sup> Acte de baptême de Gillette Blouin, le 02/04/1684, AD 22 BMS de La Bouillie (1668-1700) : [5 Mi 208 p.142](#)

<sup>43</sup> Acte de baptême de Jean François, le 15/10/1693, AD 22 BMS de La Bouillie (1668-1700) : [5 Mi 208 p.214](#)

### 3.1.3 A la recherche d'un enfant manquant ?

Alors que l'intervalle génésique entre les premiers enfants est de l'ordre de 2.5 à 3 ans, celui entre Gillette et Jean François est de 9 ans et demi. Compte tenu de l'âge de sa mère, 44 ans au moment de sa naissance, Jean François est probablement le dernier né<sup>44</sup>. Pour autant, je soupçonnais une ou plusieurs naissances possibles durant cette période (à moins qu'il n'y ait eu une série de fausses couches). Or, aucun acte concernant une naissance dans la famille Blouin dans les BMS de La Bouille entre 1685 et 1693 (à noter que l'année 1687 est manquante !). Au final, c'est en cherchant les actes de sépultures des enfants déjà connus que j'ai découvert l'existence d'un Olivier BLOUIN, décédé le 13 août 1752 à Saint-Cast<sup>45</sup>.

Par rapport à ceux de la même période que j'ai pu consulter pour d'autres paroisses, ce dernier est exceptionnel de précision. Y sont notés : sa profession et son âge « ... *journalier ... agé de soixante ans ou environ ...* », son statut marital « ... *veuf de feu Janne Sanson et en secondes noces époux de Françoise Le Maître sa veuve ...* », ainsi que sa filiation « ...  *fils de feu Vincent Blouin et de feu Françoise Brouard son épouse, ses père et mère originaire de la paroisse de la Bouillie ...* ». Même chose pour les détails en ce qui concerne son premier mariage avec Janne SANSON à Saint-Cast le 26 juin 1714<sup>46</sup> : tous les présents sont indiqués avec leur lien de parenté. Ainsi, du côté BLOUIN, sont cités : « ...  *en présence de Vincent Blouin père du contractant, ..., François Blouin et Janne Blouin frère et sœur du contractant, ..., et Gilles Blouin autre frère...* ».

A partir de ces éléments, j'ai recherché les enfants successifs nés des deux mariages d'Olivier. L'idée était de voir si les actes de baptêmes étaient susceptibles de fournir quelques éléments concernant les grands-parents ou les oncles et tantes. Cette piste a mis au jour tout autre chose, celle de la réalité sociale et de la misère d'un journalier à cette époque. La première épouse, Janne SANSON, décède alors que les enfants sont encore jeunes, l'aînée n'a que 11 ans. Est-ce pour cette raison qu'Olivier se remarie seulement un mois plus tard ? Quoiqu'il en soit, le 26 mai 1727<sup>47</sup>, il épouse Françoise LEMAITRE à Hénansal.

Les populations pauvres - dans le monde rural, les journaliers en font partie - sont plus sensibles en période d'épidémie ou de disette. On a ici un cas typique où 50% des enfants n'atteignent pas l'âge

Au moins 5 enfants naissent du premier mariage avec Janne SANSON :

1. Janne, o : 28/01/1716 à Saint-Cast.
2. Joseph, + : 29/10/1728 à Saint-Cast
3. Marie Appoline, o : 08/02/1722 à Saint-Cast.
4. Louis, o : 12/06/1723 à Saint-Cast, + : 05/11/1728 à saint-Cast
5. Gilles, o : 04/04/1727 à Saint-Cast, + : 12/04/1727 à Saint-Cast.  
A noter, l'acte qui le précède est celui de sa mère, en date du 11 avril.

Du second mariage, j'ai pu dénombrer 5 enfants.

1. Pierre, o : 18/11/1728 à Saint-Cast, + : 04/12/1728 à Saint-Cast
2. Sébastien Jean, o : 20/01/1730 à Saint-Cast, + : 12/10/1731 à Saint-Cast
3. Françoise Jeanne, o : 08/06/1732 à Saint-Pôtan
4. Olive Jeanne, o : 17/01/1736 à Saint-Pôtan
5. Jacquemine, o : 03/05/1741 à Saint-Pôtan

<sup>44</sup> On ne trouve plus de naissance de BLOUIN ayant pour parents Vincent et Françoise Brouart dans les registres BMS de la Bouillie après 1693, ni dans les paroisses limitrophes d'Erquy et de Plurien.

<sup>45</sup> Acte de sépulture de Olivier Blouin, le 14/08/1752, AD 22 BMS de Saint-Cast : [5 Mi 728 p.238](#)

<sup>46</sup> Acte de mariage de Olivier Bouin et Janne Sanson, le 26/06/1714, AD 22 BMS de Saint-Cast : [5 Mi 728 p.210](#)

<sup>47</sup> Acte de mariage de Olivier Blouin et Françoise Lemaître, le 26/05/1727, AD 22 BMS de Hénansal (1700-1732) : [5 Mi 241 p.239](#)

de 5 ans. La proximité de la date du décès de trois des enfants, entre octobre et décembre 1728, me fait m'interroger sur une possible épidémie ou une crise frumentaire pour cette période. Pour étayer cela, il faudra étudier les registres de décès pour voir s'il y a une surmortalité sur la période.

## 3.2 Gilles BLOUIN et Charlotte GOMMET (sosa 32-33)

Gilles BLOUIN a 31 ans lorsqu'il épouse Charlotte GOMMET en septembre 1709. Son acte de baptême<sup>48</sup> indique qu'elle est la fille d'un couple de « ... *laboureurs métaiers...* » installé dans la paroisse de Saint-Aaron située entre La Bouillie et Lamballe.

### 3.2.1 Les parents et la fratrie de Charlotte GOMMET

Les parents de Charlotte : Vincent GOMMET, originaire de la paroisse de Saint-Aaron et Thérèse SERVIGET, de celle de Maroué, se marient en juillet 1670<sup>49</sup> dans cette dernière. Le couple s'installe alors à Saint-Aaron au lieu-dit du Pont Garel. Ensemble, ils ont quatre enfants avant que Thérèse ne meurt en janvier 1693. Son acte de sépulture<sup>50</sup> indique que son époux est présent lors de l'inhumation et qu'elle est décédée « ... *après avoir reçu les sacrements dans la dernière maladie ...* » à l'âge de 42 ans.

1. L'aînée, Catherine, naît dix mois après l'union de ses parents, le 1<sup>er</sup> mai 1671. Elle est baptisée<sup>51</sup> le lendemain en présence de son père. Elle reçoit le prénom de sa marraine, Catherine VRUY qui est dite « ... *dame de Laubinière ...* ». Cette dernière est la seule à signer. Catherine ne survit pas et décède à peine deux mois après sa venue au monde, fin juin 1671<sup>52</sup>. Elle est alors inhumée dans le cimetière de l'église de Saint-Aaron en présence de son père et de Jacques BOURGAULT, son parrain.
2. Trois ans plus tard arrive **Charlotte**, en octobre 1674<sup>53</sup>. Comme l'indique son acte de baptême, à cette époque, ses parents sont toujours métayers au lieu-dit du Pont Garel. Ce document donne plus d'informations sur ses parrain et marraine : Charles HAMON exerce la profession de roulier<sup>54</sup> et sa marraine Mathurine GOMMET (peut-être sa tante) est lingère. Tout ce petit monde vit à quelques centaines de mètres les uns des autres<sup>55</sup>. Parmi les présents, le père de Charlotte ainsi qu'une Julienne SERVIGET. Cette dernière est apparentée d'une manière ou d'une autre à la mère de Charlotte, peut-être une sœur. En effet, en cherchant dans les BMS de Maroué et de Saint-Aaron, j'ai trouvé un acte de mariage concernant une Julienne SERVIGET qui épouse un

<sup>48</sup> Acte de baptême Charlotte Gomet, le 15/10/1674, AD 22 BMS de Saint-Aaron (1541-1695) : [5 Mi 056 p.184](#)

<sup>49</sup> Acte de mariage de Vincent Gomet et Thérèse Serviget, le 05/07/1670, AD 22 BMS Maroué (1652-1674) : [5 Mi 043 p.291](#)

<sup>50</sup> Acte de sépulture de Thérèse Serviget, le 22/01/1693, AD 22 BMS de Saint-Aaron (1541-1695) : [5 Mi 056 p.356](#)

<sup>51</sup> Acte de baptême de Catherine Gomet, le 02/05/1671, AD 22 BMS de Saint-Aaron (1541-1695) : [5 Mi 056 p.150](#)

<sup>52</sup> Acte de sépulture de Catherine Gomet, le 25/06/1671, AD 22 BMS de Saint-Aaron (1541-1695) : [5 Mi 056 p.154](#)

<sup>53</sup> Acte de baptême de Charlotte Gomet, le 15/10/1674, AD 22 BMS de Saint-Aaron (1541-1695) : [5 Mi 056 p.184](#)

<sup>54</sup> Selon le site [geneawiki.com](http://geneawiki.com), le roulier est un : « ouvrier transportant des blocs d'ardoise sur des chariots jusqu'à l'atelier du fendeur ».

<sup>55</sup> Les lieux-dits du « Pont Gasrel », des « Petis-Otieux » pour le parrain et de l'« Estriac » pour la marraine tiennent dans un triangle de 150 m<sup>2</sup> d'après les mesures que j'ai pu faire à l'aide au site de l'IGN Géoportail.

Yves GOMMET à Saint-Aaron en juillet 1668<sup>56</sup> et, parmi les présents, sont cités Vincent et Mathurin GOMMET. Ce sera une piste à creuser plus tard mais, à première vue il semblerait que des frères GOMMET ont épousé des sœurs SERVIGET.

3. Le troisième enfant est à nouveau une fille prénommée Thérèse Hélène. Elle naît en septembre 1677<sup>57</sup> et porte le prénom de sa mère associé à celui de sa marraine Hélène Le NORMAND. Ici encore, quelques renseignements plus précis sont donnés sur le parrain et la marraine. Lui se nomme Estienne GUILLARD, il est qualifié de « ... noble homme ... » et dit « ... sieur de la Sonde ... »<sup>58</sup> ; il est maître chirurgien à Lamballe et il est le seul à signer l'acte. La marraine n'est autre que sa fille, elle est dite de « ... dame de Laubinière ... » et le recteur précise qu'elle ne signe pas car elle ne « ... scait encor signer ... ». Il semble que Thérèse suive sa sœur Charlotte à Plurien puisque c'est dans les registres BMS de cette paroisse que je trouve son acte de sépulture en date du 16 juin 1742<sup>59</sup>. Aucun conjoint vivant ou décédé n'est indiqué ; seul Gilles BLOUIN, son beau-frère, est mentionné comme tel dans l'acte, ce qui laisse à penser que Thérèse Hélène serait restée célibataire.
4. Le dernier enfant du couple est un garçon. Pascal voit le jour le 11 mars 1680<sup>60</sup> et porte le prénom de son parrain Pascal GOUR qui est serviteur à la Ville d'Y (un lieu-dit de Saint-Aaron). Sa marraine est la demoiselle Gillette GUINARD « ... dame de la Meignergerge ... » ; elle est la seule à signer d'une belle écriture maîtrisée<sup>61</sup>. Le baptême a lieu le lendemain de la naissance, ce qui n'est pas rare, mais, dans ce cas, il a dû se faire à la hâte. En effet, juste après avoir donné le nom de la marraine, l'acte de baptême se poursuit par la phrase « ... et ledit Pascal Gomet estant décédé a esté inhummé ... », se transformant ainsi en acte de sépulture. Enfin, l'acte de baptême-sépulture donne une dernière indication intéressante. Pascal est né au lieu-dit de Launay, ce qui signifie qu'entre 1677 et 1680 le bail à ferme concernant l'exploitation du Pont Garel n'a pas été renouvelé et qu'un autre a été passé pour celle de Launay.

## Méthodologie

**Pour tenter de retrouver un bail à ferme passé entre 1677 et 1680.**

Comme la date est antérieure à 1693, impossible de passer par la clé d'entrée du Contrôle des Actes. Je me suis donc reportée sur la liste des études notariales, en sous série 3 E, des paroisses qui, au vu de la proximité géographique, pouvaient correspondre et permettre de lister le ou les notaires. Par contre, pour cet intervalle de dates, on ne trouve aucune étude, si ce n'est à Saint-Brieuc (au moins 3 peuvent convenir).

Bien que cela me paraisse un peu éloigné géographiquement, je tenterai une recherche ultérieure.

<sup>56</sup> Acte de mariage de Yves Gomet et Julienne Serviget, le 28/07/1668, AD 22 BMS de Saint-Aaron (1541-1695), [5 Mi 056 p.64](#)

<sup>57</sup> Acte de baptême de Thérèse Hélène Gomet, le 11/09/1677, AD 22 BMS de Saint-Aaron (1541-1695), [5 Mi 056 p.223](#)

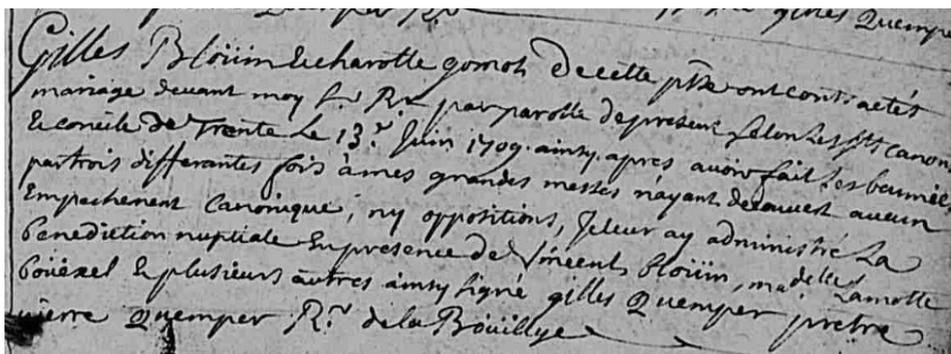
<sup>58</sup> La qualification de noble homme n'est pas un signe de noblesse, il s'agit juste de distinguer des notables, des personnes qui appartiennent à la petite bourgeoisie locale. On est ici dans un cas, très fréquent, où une personne accole à son patronyme le nom d'une terre afin de se donner tous les signes de la noblesse. Comme nous avons pu le voir lors des cours de Mr Olivier, il suffit de se donner l'apparence et de vivre comme un noble pour finir après 2 ou 3 générations par être considéré comme tel.

<sup>59</sup> Acte de sépulture de Thérèse Hélène Gomet, le 16/06/1742, AD 22 BMS de Plurien (1736-1765), [5 Mi 266 p.67](#). Je note aussi que l'acte qui suit immédiatement concerne le mariage de Louise Blouin, l'une des filles de Gilles Blouin et de Charlotte Gomet.

<sup>60</sup> Acte de baptême et de sépulture de Pascal Gomet, le 12/03/1680, AD 22 BMS de Saint-Aaron (1541-1695) : [5 Mi 056 p.254](#)

<sup>61</sup> Elle écrit d'ailleurs son nom Guinart avec un « t » final et non un « d » comme le fait le recteur de Saint-Aaron.

### 3.2.2 Le couple Gilles BLOUIN et Charlotte GOMMET



Document 4 : acte de mariage de Gilles Blouin et Charlotte Gomet

On le voit, le mariage<sup>62</sup> entre Gilles BLOUIN et Charlotte GOMMET ne pose aucun problème d'ordre particulier ; il se déroule selon les principes en vigueur de l'époque. Je note au passage que, de la paroisse de Saint-Aaron à la Bouillie, le nom de GOMMET perd un « m ». C'est très significatif de l'orthographe des noms de famille sous l'Ancien Régime. Comme beaucoup ne savent pas écrire leur nom, il faut garder à l'esprit, lors des recherches, l'aspect phonétique du nom car le scribe le note tel

#### Transcription

Gilles Blouin et Charlotte Gomet de cette p[aroi]sse ont contractés mariage devant moy s[ieu]r r[ecteu]r par parole de présent selon les s[ain]ts canons et concile de Trente le 13<sup>e</sup> juin 1709 ainsy apres avoir fait les bannies par trois differantes fois aux grandes messes n'ayant découvert aucun empêchement canonique, ny oppositions, je leur ay administré la bénédiction nuptiale en présence de Vincent Blouin, ma[demoi]selle Lamotte Bouixel et plusieurs autres ainsy signé Gilles Quemper prêtre, Pierre Quemper r[ecteu]r de la Bouillie.

qu'il l'entend. Bien qu'il n'y ait aucune mention concernant un contrat de mariage, j'ai tout de même feuilleté le registre du Contrôle des Actes du bureau de Chemin-Chaussée<sup>63</sup> à la recherche d'un enregistrement de contrat entre le début du mois d'août et la fin du mois de septembre 1709, sans résultat. Le mariage a donc lieu à La Bouillie ce qui est inhabituel car, dans la majorité des cas, les mariages se déroulent dans la paroisse de la jeune femme. Pourtant, le recteur de La Bouillie note bien que les futurs époux sont « ... de cette paroisse<sup>64</sup> ... » ! La famille de Charlotte se serait-elle installée à La Bouillie après 1693 ? Difficile à dire à partir des seuls BMS, puisque le seul acte de sépulture possible que je trouve pour un Vincent GOMMET le situe à Maroué en 1696. Il y est dit journalier, ce qui a priori me fait douter, jusqu'à présent, il était toujours mentionné comme laboureur métayer. De plus, rien ne me permet d'affirmer qu'il ne s'agit pas là d'un homonyme. Enfin, l'acte de mariage ne mentionne aucune profession pour Gilles Blouin, c'est via les actes de mariage des enfants que j'apprends qu'il est laboureur.

#### Contexte

De 1545 à 1563 se tient le Concile de Trente. Pour l'Église c'est l'occasion de réaffirmer ses principes fondamentaux en ce qui concerne le mariage face entre autres à la réforme protestante. Le décret Tametsi de novembre 1563 rappelle que : le mariage est l'un de 7 sacrements, il est basé sur le consensualisme des époux ...

La cérémonie est codifiée et le mariage se fait en la présence d'un prêtre. Celui-ci bénit les anneaux, reçoit le consentement des époux, bénit les époux. Parfois il les accompagne aussi jusqu'à la chambre nuptiale, qui elle aussi est bénite, afin que le couple soit fécond.

<sup>62</sup> Acte de mariage de Gilles Blouin et Charlotte Gomet, le 13/06/1709, AD 22 BMS de La Bouillie (1701-1720) : [5 Mi 208 p.85](#)

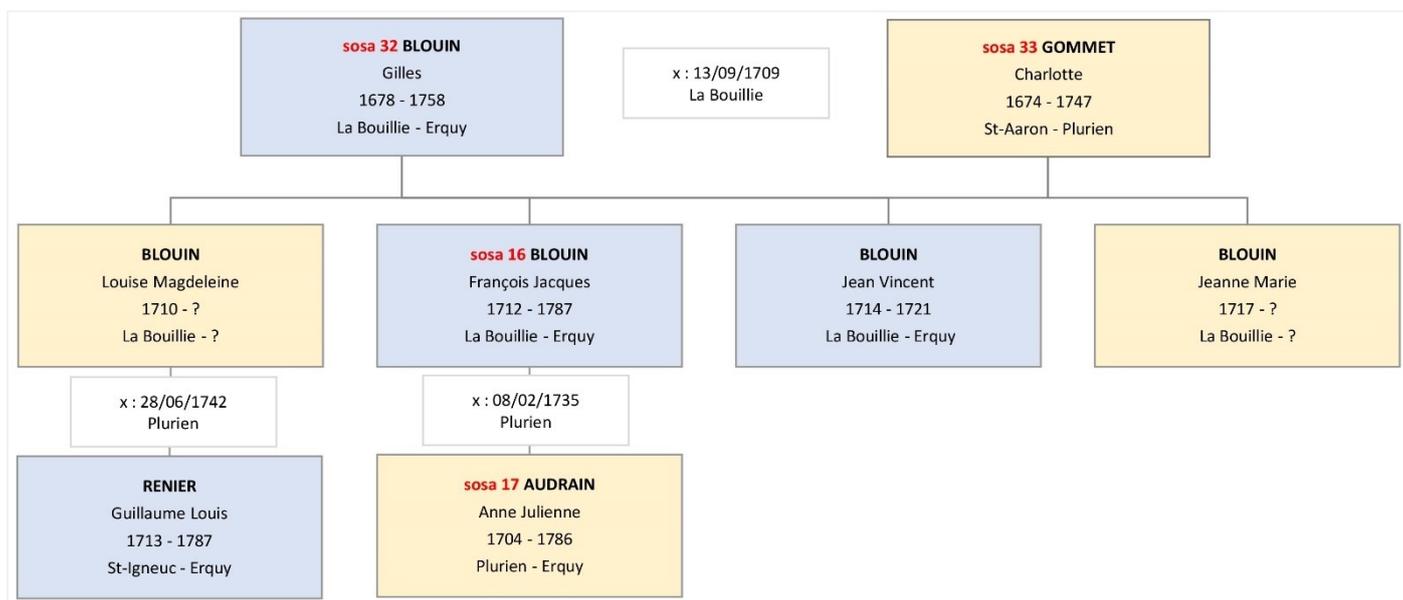
<sup>63</sup> Registre Contrôle des actes : AD 22, bureau de Chemin-Chaussée (03/11/1705-13/10/1712) : [2 C 1245 p.79-80](#)

<sup>64</sup> L'expression de cette paroisse désigne tant les personnes natives que celles installées depuis longtemps.

Charlotte est la première à décéder à Plurien en mars 1747<sup>65</sup>. Son acte de sépulture est plutôt intéressant car il tranche avec ce que l'on peut y lire d'habitude. On y apprend qu'elle est « ... *agée d'environ soixante quatorze ans* ... » et qu'elle est « ... *décédée subitement* ... », ce qui explique que rien ne soit consigné dans l'acte au sujet des derniers sacrements comme on a coutume de le voir. Je note aussi que l'âge donné est plutôt juste, ce qui est rare. Elle est inhumée dans l'église de Plurien et, outre la présence de son mari, assiste aussi aux obsèques son gendre Guillaume Renier.

Quatre ans plus tard, en avril 1758<sup>66</sup>, Gilles décède à son tour, cette fois à Erquy. La quasi-totalité des rituels religieux ont pu être accomplis : « ... *après s'être confessé ... et avoir reçu le sacrement d'extrême onction sans avoir pu recevoir le saint viatique par indisposition corporelle* ... », autrement dit, il manque juste la communion. L'inhumation a lieu dans le cimetière d'Erquy en présence, entre autres, de Louis Blouin, son petit-fils.

### 3.2.3 Les enfants du couple



Arbre 2 : arbre sosa - 32-33 : BLOUIN x GOMMET

Pour Gilles et Charlotte, j'ai pu trouver 4 enfants, tous nés à La Bouillie, entre 1710 et 1717. Les différents actes de baptême sont très classiques (filiation et noms des parrain et marraine) et n'apportent aucune information supplémentaire.

1. Louise Magdeleine voit le jour en mars 1710<sup>67</sup>. Elle doit ses prénoms à ses parrain et marraine, Louis ROGON et Magdeleine GUYEN. En avril 1742, Louise Magdeleine épouse Guillaume RENIER à La Bouillie. Par rapport à la génération précédente, les actes de mariage deviennent beaucoup plus riches. Ils donnent le métier, l'âge, le domicile et la filiation des futurs époux. Ainsi, Guillaume est « ... *sabotier, agé d'environ vingt ans, domicilier de la paroisse de Hénanbihen, fils de Marc Renier sabbotier, et Mathurine Lefondre son épouse, ses père et*

<sup>65</sup> Acte de sépulture de Charlotte Gomet, le 09/09/1747 : AD 22, BMS de Plurien (1736-1765) : [5 Mi 266 p.127](#)

<sup>66</sup> Acte de sépulture de Gilles Blouin, le 31/03/1758 : AD 22, BMS d'Erquy (1752-1764) : [5 Mi 267 p.150](#)

<sup>67</sup> Acte de baptême de Louise Magdeleine Blouin, le 13/03/1710, AD 22 BMS de La Bouille (1701-1720) : [5 Mi 208 p.79](#)

*mère ...* »<sup>68</sup>. On remarque une différence d'âge d'une douzaine d'années entre les deux époux, confirmée par l'acte de baptême de Guillaume que l'on trouve dans la paroisse de Saint-Igneuc en date du 17 février 1713<sup>69</sup>. Bien qu'elle soit plus âgée, Louise survit à Guillaume qui décède en mai 1787 à Erquy<sup>70</sup>. Son acte de sépulture indique qu'il est le « ... *fils de feus Marc et Mathurine Lefondre et époux de Louise Blouin, décédé ... à l'âge de soixante six ans ...* ». On remarque une erreur de 8 ans par rapport à son âge réel. Une fois n'est pas coutume, Guillaume est ici rajeunit.

2. **François Jacques**, nait le 20 avril 1712<sup>71</sup>. Il reçoit comme premier prénom celui de son parrain, François BOULLART, son second prénom étant une aphérèse de celui de sa marraine Jacqueline PIED.
3. Pour le troisième enfant et second fils, Jan Vincent, né en décembre 1714<sup>72</sup>, petit changement au niveau du choix des prénoms. Cette fois il ne s'agit pas de ceux des parrain et marraine. Le prénom de Jan est peut-être un libre choix des parents (pas d'ancêtres à ce stade portant ce prénom si ce n'est son oncle paternel), le second prénom est un hommage à ses deux grands-pères Vincent BLOUIN et Vincent GOMMET. Le parrain est un certain Mathurin CHASTELIER, et la marraine Thérèse GOMMET, sa tante. Mais Jan Vincent n'atteint pas l'âge adulte, il meurt à 6 ans en 1721<sup>73</sup>. L'acte de sépulture laconique indique seulement son âge et son lieu de sépulture le « ... *cimetiere des Innocens ...* ».
4. Benjamine de la fratrie, Janne Marie voit le jour le premier jour d'août 1717<sup>74</sup>. Elle reçoit le prénom de son parrain Jan LEFEBVRE, sa marraine est Claude HUBERT. Je n'ai trouvé par la suite ni acte de mariage, ni acte de sépulture.

### 3.3 François Jacques BLOUIN et Anne Julienne AUDRAIN (sosa 16-17)

L'acte de mariage de François et Anne, en février 1735, nous indique qu'elle est « ... *âgée d'environ trente ans ...* » et qu'elle est la « ... *fille de feu Jan Audrain, laboureur, et Janne Gernotte son épouse ...* ». Anne fait partie d'une fratrie de 10 enfants, tous nés à Plurien entre 1687 et 1712. Elle a une sœur jumelle.

#### 3.3.1 Les parents et la fratrie de Anne Julienne AUDRAIN

En fait, je n'ai connaissance de l'existence de Jan AUDRAIN et de Janne GERNOTTE qu'à travers des actes de baptême des enfants. Effectivement, je n'ai trouvé aucun acte de mariage les concernant avant 1687 (année de naissance du premier enfant) à Plurien ou dans les paroisses limitrophes. Pour les actes de sépulture, plusieurs possibilités se présentaient sans qu'aucune ne permette d'être vraiment sûre, comme la mention de l'époux-se ou d'un des enfants

<sup>68</sup> Acte de mariage de Guillaume Renier et Louise Blouin, le 28/06/1742, AD 22 BMS de Plurien (1736-1765) : [5 Mi 266 p.67](#)

<sup>69</sup> Acte de baptême de Guillaume Renier, le 17/02/1713, AD 22 BMS de Saint-Igneuc (1620-1715) : [5 Mi 733 p.266](#)

<sup>70</sup> Acte de sépulture de Guillaume Renier, le 10/05/1787, AD 22 BMS d'Erquy (1780-1792) : [5 Mi 268 p.182](#)

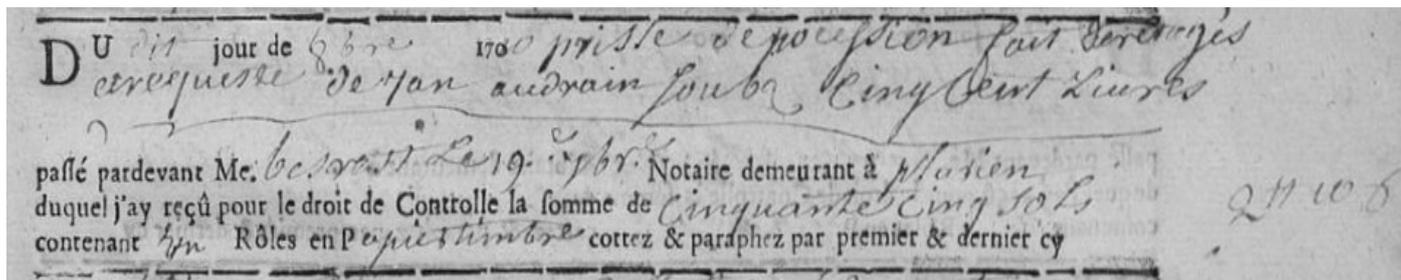
<sup>71</sup> Acte de baptême de François Jacques Blouin, le 20/04/1712, AD 22 BMS de La Bouille (1701-1720) : [5 Mi 208 p.64](#)

<sup>72</sup> Acte de baptême de Jan Vincent Blouin, le 27/12/1714, AD 22 BMS de La Bouille (1701-1720) : [5 Mi 208 p.51](#)

<sup>73</sup> Acte de sépulture de Jan Vincent Blouin, le 10/06/1721, AD 22 BMS de La Bouille (1721-1746) : [5 Mi 209 p.4](#)

<sup>74</sup> Acte de baptême de Janne Marie Blouin, le 01/08/1717, AD 22 BMS de la Bouille (1701-1720) : [5 Mi 208 p.32](#)

présents lors de l'inhumation. Il faudra donc passer par d'autres chemins pour connaître un peu mieux le couple et affiner les dates.



Document 5 : extrait du registre du Contrôle de actes

### Transcription :

Du dit jour de 8bre 1710 prise de possession fait de re[.]gés  
 a requeste de Jan Audrain por[tant] cinq cent livres  
 passé pardevant M[aitre]e Besrest le 9<sup>e</sup> 7bre. Notaire demeurant à Plurien  
 duquel j'ay reçût pour le droit de Controлле la somme de cinquante cinq sols 2 l. t. 10 s.  
 contenant un Rôle en papier timbré cotez & paraphez par premier & dernier cy

Par cet enregistrement<sup>75</sup> j'apprends donc que Jan AUDRAIN a passé un acte notarié le 9 septembre 1710, chez Maître BESREST à Plurien concernant une prise de possession. Au passage, je note que le report du tarif de l'enregistrement indiqué à droite ne correspond pas à la somme inscrite en toutes lettres : cinquante cinq sols devraient donner 2 livres tournois et 15 sols<sup>76</sup> !

Comme indiqué plus haut, la fratrie se compose de 10 enfants : 5 filles dont des jumelles et 5 garçons avec là aussi des jumeaux. Je serai ici un peu plus brève que précédemment où j'ai pu détailler les éléments concernant les fratries. Je n'indiquerai donc que les dates, les parrains et marraines, ainsi que les personnes qui sont citées parmi les présents (autres que le père), portant les patronymes de AUDRAIN ou GERNOTTE, qui ont donc un lien familial et sont susceptibles d'apporter des pistes de recherches ultérieures sur cette branche.

### Pour aller plus loin ...

Recherches possibles via les registres fiscaux de la sous série 2 C du bureau de Chemin-Chaussée. Par exemple, j'ai pu trouver en date du 4 octobre 1710 un enregistrement (document reproduit ci-dessous) dans le registre du Contrôle des actes qui concerne un Jan AUDRAIN et dont le notaire BESREST demeure à Plurien. Il faudra ensuite consulter la liste des notaires pour trouver les côtes correspondant au notaire BESREST.

<sup>75</sup> Registre Contrôle des actes : AD 22, bureau de Chemin-Chaussée (03/11/1705-13/10/1712) : 2 C 1245 p.104

<sup>76</sup> 1 livre tournois correspond à 20 sols ou 240 deniers.

1. Françoise, née le 14 janvier 1687<sup>77</sup>, parrain François MEHEUT, marraine Janne ROUAULT, présent Jan Gernotte.
2. Jacques, né le 22 mars 1689<sup>78</sup>, parrain Louis ABBE, marraine Jacquemine GERNOTTE.
3. Janne, naît le 3 mai 1691<sup>79</sup>, parrain François CARFANTAN, marraine Jacquemine BAILLORGE, présente Françoise AUDRAIN.
4. Jacquemine, naît le 18 février 1694<sup>80</sup>, parrain Jacques ROUXEL, marraine Jacquemine DENYS.
5. Jan naît le 29 août 1696<sup>81</sup>, parrain Jacques BUSHON, marraine Janne THOMAS. Petite originalité sur cet acte de baptême : comme l'on craint que l'enfant ne trépasse, il est baptisé dès sa naissance avant de l'être dans les règles à l'église : « ... a esté baptisé dans la nécessité à la maison par Guillaume Chandoisel et ensuite a reçu les s[aint]es huiles et cérémonies du baptême dans l'église paroissiale de Plurien ... ». J'ai feuilleté les pages suivantes du registre en quête d'un éventuel décès, sans résultat, il semble donc que Jan survive.
6. Pierre naît le 16/02/1699<sup>82</sup>, parrain Jacques BOUDRAN, marraine Julienne GERNOTTE. Pierre décède à moins d'un mois, le 11 mars 1699<sup>83</sup>, son parrain assiste à son inhumation.
7. Julien naît le 16/02/1699, l'acte est probablement sur la page illisible qui précède l'acte de baptême de Pierre. C'est donc via son acte de sépulture<sup>84</sup> que j'ai pu le trouver, quelques actes après celui de son frère.
8. Julien Pierre, né le 20 avril 1700<sup>85</sup>, parrain Pierre BOULLAIRE, marraine Julienne THOMAS. Comment ne pas remarquer ici, dans le choix des prénoms, la reprise de ceux des jumeaux décédés. C'est ce que l'on appelle « l'enfant de remplacement ». Il s'agit d'une pratique courante, les parents se consolent ainsi de la perte antérieure.
9. **Anne Julienne** naît le 27/07/1704<sup>86</sup>, parrain Julien BAHIE, marraine Raouellette Anne REDOUTTE, présent Jacques AUDRAIN.
10. Marie Janne naît le 27/07/1704<sup>87</sup>, parrain Jean Quintin, marraine Marie MENART, présent Jacques AUDRAIN.

## Contexte

Lors d'un accouchement difficile, si l'enfant semble en danger de mort tout est fait pour qu'il soit baptisé, et qu'il puisse entrer dans la communauté des chrétiens. Si l'enfant meurt après avoir été baptisé c'est un « ange du ciel » qui priera pour ses parents.

Lorsque l'enfant est mort né, on se hâte de l'emmener dans des sanctuaires à répit, et l'on guette le moindre signe de vie. Il suffisait d'un simple, d'à peine un mouvement ou un bruit pour que cela soit interprété comme un signe de « re-vie » et que le prêtre alors baptise l'enfant sous condition avec la formule « Enfant, si tu es digne de baptême, je te baptise .... »

<sup>77</sup> Acte de baptême de Françoise Audrain, le 14/01/1687, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.223

<sup>78</sup> Acte de baptême de Jacques Audrain, le 22/03/1689, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.247

<sup>79</sup> Acte de baptême de Janne Audrain, le 03/05/1691, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.269

<sup>80</sup> Acte de baptême de Jacquemine Audrain, le 18/02/1694, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.299

<sup>81</sup> Acte de baptême de Jan Audrain, le 29/08/1696, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.323

<sup>82</sup> Acte de baptême de Pierre Audrain, le 16/02/1699, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.368

<sup>83</sup> Acte de sépulture de Pierre Audrain, le 11/03/1699, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.369

<sup>84</sup> Acte de sépulture de Julien Audrain, le 17/03/1699, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.370

<sup>85</sup> Acte de baptême de Pierre Julien Audrain, le 20/04/1700, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.383

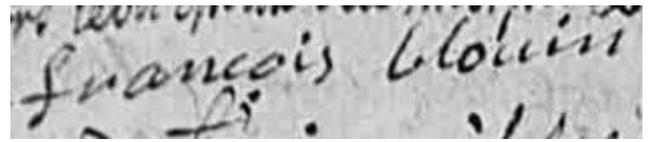
<sup>86</sup> Acte de baptême de Anne Julienne Audrain, le 27/07/1704, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.420

<sup>87</sup> Acte de baptême de Marie Janne Audrain, le 27/07/1704, AD 22 BMS de Plurien (1670-1720) : 5 Mi 265 p.420

### 3.3.2 Le couple François Jacques BLOUIN et Anne Julienne AUDRAIN



Image 9 : porche de l'église de Plurien



Document 6 : signature de François Blouin

C'est donc au cours de l'hiver 1735 que François et Anne se marient à l'église de Plurien. A nouveau, j'ai consulté le registre du Contrôle des actes, cette fois celui du bureau de Matignon<sup>88</sup>, à la recherche d'un

contrat de mariage, sans résultat. Par contre, l'acte de mariage est très détaillé. On commence à disposer de texte moins laconique, donnant plus de renseignements sur les futurs époux. L'acte<sup>89</sup> indique donc que François, comme son père, est laboureur, qu'il vit à Plurien et qu'il est âgé de 24 ans, vient ensuite sa filiation. Quant à Anne, elle est âgée de 30 ans, son père qui était laboureur est décédé, c'est donc sa mère Janne GERNOTTE qui assiste et consent au mariage. Conformément à la règle, les trois publications de bans ont été faites et sont ensuite cités les présents qui ont aussi un rôle de témoins : « ... en la présence des dits Gilles Blouin père dudit François ; Janne Gernotte mère de ladite Anne Mathurin Denis, Jan Billy, et Jacquemine Thomas lesquels préalablement avertis selon l'édit des peines de faux témoignage ont déclaré connoître parfaitement lesdits époux, leur âge, qualité, et domicile, et n'y avoir entre eux aucun empêchement canonique, ou civile ... ». Pour finir, l'acte est pour la première fois signé de l'un des protagonistes, en l'occurrence l'époux, François, qui signe d'un geste qui me semble maîtrisé.

Le couple vit à plusieurs endroits. Il s'installe à Plurien après le mariage. Puis à partir de 1741 ils sont à Pléhérel, où naissent les quatre derniers enfants avant de revenir à Erquy où ils décèdent. C'est probablement la prise d'un bail à ferme qui a transporté la famille à Pléhérel.

Anne et François décèdent tous les deux à Erquy à quelques mois d'intervalle. Anne au cours de l'automne 1786<sup>90</sup> et François en février 1787<sup>91</sup>. Les actes de sépultures n'apportent pas d'informations nouvelles, si ce n'est que Louis BLOUIN est présent lors de l'inhumation de son père. Le couple est inhumé au cimetière d'Erquy.

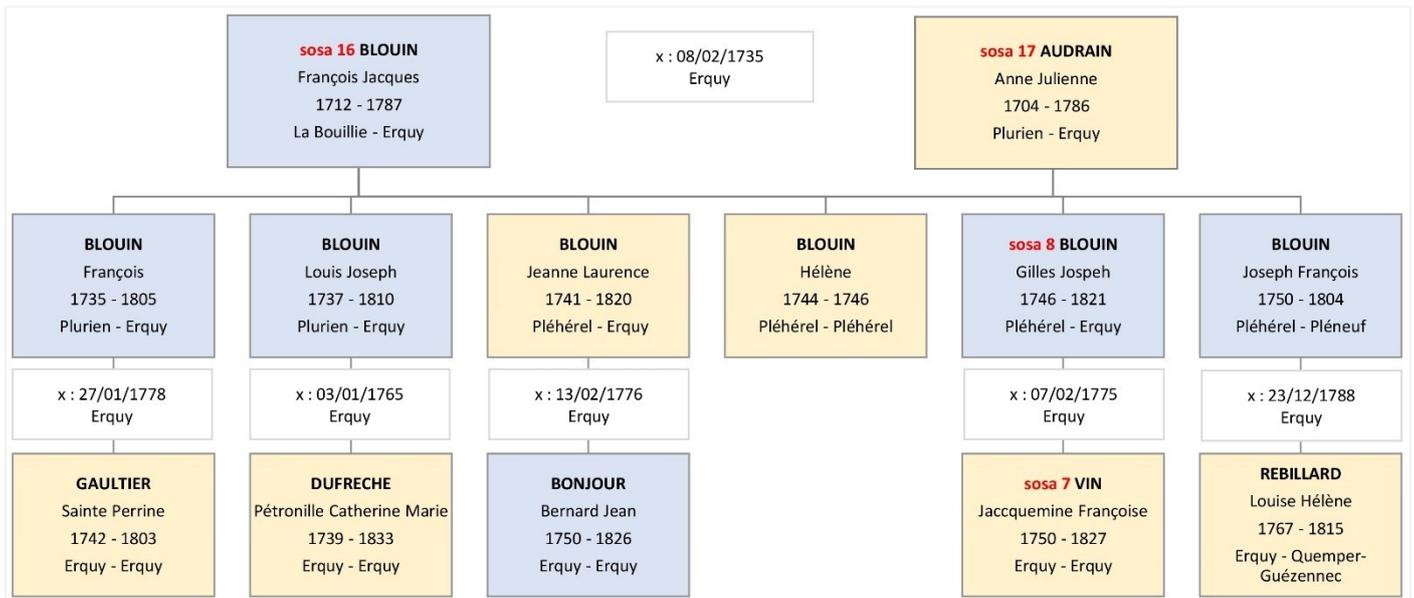
<sup>88</sup> Registre du Contrôle des actes 2 C 4091 : AD 22 bureau de Matignon (30/08/1734-15/12/1735) : 2 C 4091 p.30 à 42

<sup>89</sup> Acte de mariage de François Jacques Blouin et Anne Julienne Audrain, le 08/02/1735 : AD 22 BMS de Plurien (1721-1735) : 5 Mi 265 p.180-181

<sup>90</sup> Acte de sépulture de Anne Julienne Audrain, le 21/11/1786, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.165

<sup>91</sup> Acte de sépulture de François Jacques Blouin, le 04/02/1787, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.180

### 3.3.3 Les enfants du couple



Arbre 3 : arbre sosa - 16-17 : BLOUIN x AUDRAIN

Le couple a 6 enfants : 4 garçons dont **Gilles Joseph** qui est l'avant-dernier de la fratrie et 2 filles, l'une décède en bas âge. Tous les autres atteignent l'âge adulte et se marient. François assiste à tous les baptêmes de ses enfants et signe les actes. On est ici en présence d'une génération qui naît et se marie sous l'Ancien Régime et qui disparaît après la Révolution, sous le 1<sup>er</sup> Empire ou la Restauration.

1. François naît 10 mois après l'union de ses parents à Plurien en décembre 1735<sup>92</sup>. Il est indiqué que ces derniers sont de la Vallée. Une consultation du site de l'IGN Géoportail<sup>93</sup> indique un lieu-dit de la Vallée Cavet. Il est situé au Sud du bourg le long d'un petit cours d'eau qui se jette dans l'Islet. Les parrain et marraine sont Louis NOURISSON originaire d'Héanbihen et Louise BLOUIN sa tante. Outre le père, est aussi présente Janne GERNOTTE sa grand-mère. Seul François, le père, signe l'acte. C'est à l'âge de 43 ans que François se marie à Erquy avec Sainte GAULTIER<sup>94</sup>. Le couple vit à Erquy, au lieu-dit du Saint-Sépulcre où François est cultivateur ; c'est là que décède Sainte en 1803<sup>95</sup>. Après cela, François part habiter chez son frère Louis Joseph à Tu-es-Roc, comme l'indique son acte de décès en 1805<sup>96</sup>. Ce sont d'ailleurs ses deux frères Louis Joseph et Gilles Joseph qui déclarent le décès.
2. Louis Joseph voit le jour en novembre 1737<sup>97</sup>. Son parrain est Jacques VEILLON, sa marraine Louise NOURISSON. Il épouse Pétronille Catherine Marie DUFRECHE en janvier 1765<sup>98</sup>. Il décède à Erquy en 1810<sup>99</sup> ; c'est son frère Gilles Joseph et son beau-frère Bernard BONJOUR qui déclarent le décès. Il y est indiqué comme

<sup>92</sup> Acte de baptême de François Blouin, le 02/12/1735, AD 22 BMS de Plurien (1721-1735) : 5 Mi 265 p.190-191

<sup>93</sup> Géoportail fond de carte : carte de l'état-major (1820-1866).

<sup>94</sup> Acte de mariage de François Blouin et Sainte Gaultier, le 27/01/1778, AD 22 BMS de Erquy (1775-1779) : 5 Mi 268 p.57

<sup>95</sup> Acte de décès de Sainte Gaultier, le 10/09/1803, AD 22 NMD de Erquy (1793-1805) : 5 Mi EC 52 p.132 acte 18

<sup>96</sup> Acte de décès de François Blouin, le 21/05/1805, AD 22 NMD de Erquy (1793-1806) : 5 Mi EC 52 p.180 acte 18

<sup>97</sup> Acte de baptême de Louis Joseph Blouin, le 26/11/1737, AD 22 BMS de Plurien (1736-1765) : 5 Mi 266 p.28

<sup>98</sup> Acte de mariage de Louis Joseph Blouin et Pétronille Dufrêche, le 03/01/1765, AD 22 BMS de Erquy (1765-1774) : 5 Mi 267 p.6

<sup>99</sup> Acte de décès de Louis Joseph Blouin, le 26/07/1810, AD 22 NMD de Erquy (1807-1815) : 5 Mi EC 531 p.80 acte 21

laboureur. Or, il n'a pas toujours exercé cette profession car, sur l'acte de décès de François en 1805, il est dit couvreur en chaume. Faisait-il les deux en parallèle ? Après la mort du frère aîné, a-t-il récupéré des terres à exploiter ? Ce sera un point à éclaircir par la suite. Son épouse lui survit plus de 20 ans. Elle meurt en janvier 1833<sup>100</sup> à 93 ans<sup>101</sup>, un âge avancé compte tenu de l'espérance de vie à l'époque.

3. Janne Laurence naît à Pléhérel en décembre 1741<sup>102</sup>. Son parrain est Jan de HAUTEVILLE et sa marraine Marie BROAUD. Elle se marie en 1776<sup>103</sup> à l'âge de 35 ans avec Bernard BONJOUR<sup>104</sup>, un tisserand qui a 10 ans de moins. C'est ce dernier qui déclare le décès de Janne en mai 1820<sup>105</sup> à Erquy. Bernard décède à son tour 6 ans plus tard<sup>106</sup>.
4. Hélène, seconde fille du couple, naît en 1744<sup>107</sup> et meurt à l'âge de presque 3 ans<sup>108</sup> à Pléhérel. Ses parrain et marraine sont Allain LEFEUVRE et Laurence de HAUTEVILLE.
5. **Gilles Joseph** vient au monde deux semaines avant le décès de sa sœur, en septembre 1746<sup>109</sup>. Son parrain est Joseph RAULT, sa marraine Hélène LABBE.
6. Joseph François, le benjamin, naît en janvier 1750<sup>110</sup>. Ses parrain et marraine sont Pierre et Marie CHENU. En 1788<sup>111</sup>, il a 38 ans lorsqu'il épouse à Erquy Louise Hélène REBILLARD, plus jeune de 17 ans<sup>112</sup>. C'est l'acte de décès<sup>113</sup> de Joseph qui m'en apprend un peu plus. En effet, il est marin et il est rapporté qu'il est « ... *décédé noyé le quatre ventose a bord d'une chaloupe d'Erquy qui a coulé vis a vis des côtes de Pléneuf et trouvé au rivage ce jour ...* ». L'acte étant consigné le 29 germinal de l'an douze (le 19/04/1804), cela signifie que la mer a rejeté son corps 1 mois et demi après le chavirage. Le cadavre est retrouvé sur le rivage de Dahouët, par un caporal de la garnison et ce sont deux voisins de Joseph François qui identifient son corps.

### 3.4 Gilles Joseph BLOUIN et Jacquemine Françoise VIN (sosa 8-9)

Lorsque Jacquemine Françoise VIN épouse Gilles Joseph BLOUIN en 1775 à Erquy, elle a tout juste 25 ans et ses parents, Pierre VIN et Jacquemine EVEILLARD, sont décédés.

<sup>100</sup> Acte de décès de Pétronille Catherine Marie Dufrêche, le 28/01/1833, AD 22 NMD de Erquy (1828-1842) : 5 Mi EC 531 p.124 acte 5

<sup>101</sup> Acte de baptême de Pétronille Catherine Marie Dufrêche, le 26/11/1737, AD 22 BMS de Erquy (1736-1751) : 5 Mi 267 p.39

<sup>102</sup> Acte de baptême de Janne Louise Blouin, le 21/12/1741, AD 22 BMS de Pléhérel (1741-1771) : 5 Mi 108 p.11

<sup>103</sup> Acte de mariage de Janne Laurence Blouin et Bernard Bonjour, le 13/02/1776, AD 22 BM de Erquy (1775-1779) : 5 Mi 268 p.26

<sup>104</sup> Acte de baptême de Bernard Bonjour, le 25/08/1750, AD 22 BMS de Erquy (1736-1751) : 5 Mi 267 p.196

<sup>105</sup> Acte de décès de Janne Laurence Blouin, le 17/05/1820, AD 22 NMD (1816-1827) : 5 Mi 531 p.106 acte 22

<sup>106</sup> Acte de décès de Bernard Bonjour, le 15/03/1826, AD 22 NMD (1816-1827) : 5 Mi 531 p.230 acte 6

<sup>107</sup> Acte de baptême de Hélène Blouin, le 22/02/1744, AD 22 BMS de Pléhérel (1741-1770) : 5 Mi 108 p.28

<sup>108</sup> Acte de sépulture de Hélène Blouin, le 03/11/1746, AD 22 BMS de Pléhérel (1741-1771) : 5 Mi 108 p.50

<sup>109</sup> Acte de baptême de Gilles Joseph Blouin, le 17/09/1746, AD 22 BMS de Pléhérel (1741-1771) : 5 Mi 108 p.48

<sup>110</sup> Acte de baptême de Joseph François, le 28/01/1750, AD 22 BMS de Pléhérel (1741-1770) : 5 Mi 108 p.86

<sup>111</sup> Acte de mariage de Joseph François Blouin et Louise Hélène Rebillard, le 23/12/1788, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.201-202

<sup>112</sup> Acte de baptême de Louise Hélène Rebillard, le 28/05/1765, AD 22 BMS de Erquy (1765-1774) : 5 Mi 267 p.59

<sup>113</sup> Acte de décès de Joseph François Blouin, le 24/02/1804, AD 22 NMD de Pléneuf (1793-1806) : 5 Mi EC 240 p.161 acte 23

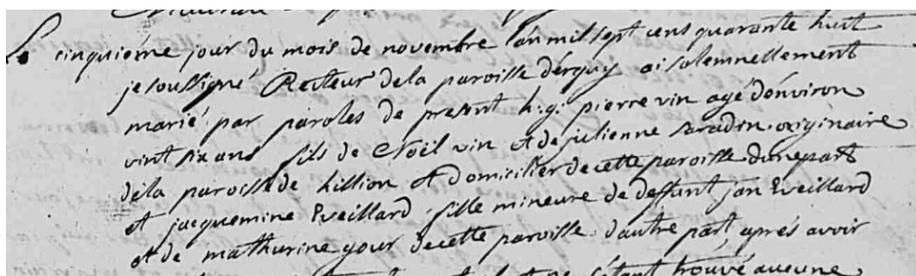
### 3.4.1 Les parents de Jacquemine Françoise VIN

Je vais expliquer ici la méthode employée qui permet de remonter les générations. J'ai choisi cet exemple car il est particulièrement instructif sur les écueils que l'on peut rencontrer au niveau de l'évolution du nom patronymique et de la recherche dans les registres paroissiaux.

Ainsi, pour chaque génération, on part de l'acte de mariage qui est généralement le plus riche car il est censé indiquer en particulier la filiation. Celui de Jacquemine Françoise donne plusieurs renseignements : « ... Jacquemine Vin ... de cette paroisse, fille de deffunt Pierre Vin et de deffunte Jacquemine Eveillard, âgée de vaingt cinq ans ... »<sup>114</sup>.

Première étape : trouver la date de naissance de Jacquemine Françoise VIN. Je cherche donc dans les registres paroissiaux d'Erquy un baptême aux alentours de 1750, en espérant que l'âge indiqué soit à peu près correct. C'est le cas, en date du 20 janvier 1750<sup>115</sup>, le baptême est bien reporté. Les éléments suivants y sont transcrits : « ... fille légitime de Pierre Vin naviguant et de Jacquemine Eveillard son épouse demeurant au village des Hôpitaux ... », et plus loin « ... le père est absent en mer ... ».

Deuxième étape : trouver le mariage de ses parents Pierre VIN et Jacquemine EVEILLARD. Je feuillette le registre en amont du 20 janvier 1750 à la recherche du mariage (et d'éventuelles autres naissances) entre Pierre VIN et Jacquemine EVEILLARD que je suppose avoir été célébré à Erquy. Je le trouve deux ans plus tôt en date du 5 novembre 1748<sup>116</sup>. Au vu des renseignements fournis, il faudra donc chercher le baptême de Pierre VIN à Hillion vers 1722, et celui de Jacquemine EVEILLARD à Erquy après 1722-1723 car elle est indiquée comme mineure<sup>117</sup>.



Document 7 : acte de mariage de Pierre Vin et Jacquemine Eveillard

#### Transcription

Le cinquieme jour du mois de novembre l'an mil sept cens quarante huit je soussigné recteur de la paroisse d'Erquy ai solennellement marié par parole de présent h[onorable] g[ens] Pierre Vin agé d'environ vint six ans fils de Noël Vin et de Julienne Seradin originaire de la paroisse de Hillion et domicilier de cette paroisse d'une part et Jacquemine Eveillard fille mineure de deffunt Jan Eveillard et de Mathurine Gour de cette paroisse d'autre part, après avoir

<sup>114</sup> Acte de mariage de Gilles Blouin et Jacquemine Vin, le 07/02/1775, AD 22 BMS de Erquy (1775-1779) : 5 Mi 268 p.8-9

<sup>115</sup> Acte de baptême de Jacquemine Vin, le 20/01/1750, AD 22 BMS de Erquy (1736-1751) : 5 Mi 267 p.191

<sup>116</sup> Acte de mariage de Pierre Vin et de Jacquemine Eveillard, le 05/11/1748, AD 22 BMS de Erquy (1736-1751) : 5 Mi 267 p.162

<sup>117</sup> Sous l'Ancien Régime, l'âge d'émancipation est en Bretagne, pays de coutumes, de 25 ans.

## Pour aller plus loin ...

Comme Jacquemine EVEILLARD est mineure au moment de son mariage, une Procuracion pour parvenir à un mariage a sans doute été passée auprès d'un notaire. Il s'agit d'un acte par lequel la mère, tutrice naturelle, sollicite l'avis de proches parents. En effet, sous l'Ancien Régime, la femme est mineure juridiquement. En l'absence de son mari, elle doit faire appel au conseil de famille qui a été mis en place après le décès de celui-ci. Le conseil est le plus souvent constitué de membres de la famille.

Un enregistrement d'acte est bien fait en date du 8 octobre 1748. Il me restera à consulter les minutes du notaire de Plurien, Quirian Guégen (côte aux AD 22 : 3 E 100 19/22).

Troisième étape : trouver l'acte de baptême de Pierre VIN. Direction les registres paroissiaux de Hillion, pour une lecture rapide sur le créneau de dates qui m'intéresse et ... rien ! Je reprends avec une lecture plus approfondie et je remarque que ce n'est pas sous le nom VIN que le baptême est enregistré mais sous celui de VIGNE le 3 avril 1723<sup>118</sup> : « ... *Pierre fils légitime de Noel Vigne et de Jullienne Seradin ses père et mère ...* ». Ainsi, entre Hillion et Erquy, VIGNE s'est transformé en VIN ; c'est plutôt joli !

Quatrième étape : trouver l'acte de baptême de

Jacquemine EVEILLARD. Retour donc dans les registres d'Erquy où je passe en revue les actes à partir de 1720. Je trouve le mariage de ses parents en octobre 1721<sup>119</sup> puis le baptême d'une fille, Mathurine, en décembre 1724 et d'autres enfants (Marie en 1727, François en 1730, Joseph Michel 1733 et Pierre Thomas en 1736<sup>120</sup>) mais aucune Jacquemine ! Par contre, comme c'est assez inhabituel qu'il n'y ait aucune naissance entre la date du mariage (octobre 1721) et décembre 1724, je contrôle à nouveau cette période. Pour l'année 1723, je note qu'il manque le feuillet trois<sup>121</sup> ; il concerne les actes passés entre le 19 janvier et le 23 février 1723 ! Il est donc possible que le baptême figure sur ce feuillet manquant. Pour avoir confirmation, il faudra donc comparer avec le registre original qui est normalement conservé à la mairie d'Erquy<sup>122</sup>. Autre possibilité : elle est née dans une autre commune. Quoiqu'il en soit, pour finir, je cherche un acte de sépulture à Erquy que je trouve en date du 7 août 1750<sup>123</sup>. Là, pas de doute possible, l'acte précise qu'elle est veuve de Pierre VIN.

Cinquième étape : trouver l'acte de sépulture de Pierre VIN. J'ai donc un créneau de dates compris entre la conception de sa fille Jacquemine Françoise (avril 1749) et le décès de son épouse (août 1750). Rien dans les registres paroissiaux, mais Pierre étant navigant, une autre voie sera à explorer du côté de l'inscription maritime. Une piste possible se trouve peut-être du côté de Lorient. Dans l'ouvrage de Jean-Pierre Le Gal La Salle<sup>124</sup>, dans un chapitre consacré aux navigants, il évoque un Pierre EVEN d'Erquy, embarqué sur la « Perle », un bâtiment armé pour le service du roi chargé de transporter passagers et marchandises en direction du Canada. Il ajoute que le jeune homme tombe malade et meurt à Louisbourg en Nouvelle-Ecosse en novembre 1749<sup>125</sup>.

<sup>118</sup> Acte de baptême de Pierre Vigne, le 03/04/1723, AD 22 BMS de Hillion (1721-1746) : 5 Mi 234 p.29

<sup>119</sup> Acte de mariage de Jan Eveillard et Jacquemine Gour, le 21/10/1721, AD 22 BMS de Erquy (1711-1735) : 5 Mi 267 p.121

<sup>120</sup> Actes de baptême des enfants du couple Eveillard - Gour, AD 22 BMS de Erquy (1711-1735) : 5 Mi 267 p.163-196-239-279 et (1736-1751) 5 Mi 267 p.8

<sup>121</sup> Registre BMS AD 22 BMS de Erquy (1721-1735) : 5 Mi 267 p.138 feuillet 2, p.139 feuillet 4

<sup>122</sup> Registre BMS AD 22 BMS de Erquy (1721-1735) : 5 Mi 267, la page 147 porte l'indication que le registre est une copie conforme à l'original. Reste à vérifier que ce dernier est bien conservé à la mairie d'Erquy car ayant plus de 2 000 hab. elle n'est pas concernée par la loi du 21/12/1970 qui demande aux communes de moins de 2 000 hab. de verser leurs registres aux AD.

<sup>123</sup> Acte de sépulture de Jacquemine Eveillard, le 07/08/1750, AD 22 BMS de Erquy (1736-1751) : 5 Mi 267 p.203

<sup>124</sup> Op. Cit. Le Gal La Salle p.182

<sup>125</sup> Archives arrondissement maritimes de Lorient 9 B 672

Jacquemine est donc orpheline, elle a tout juste 6 mois. Comme pour sa mère, un conseil de famille a été constitué et un tuteur a été nommé. Choisi souvent dans la famille, ce peut-être un oncle. Cela ouvre toute une perspective de recherches à faire durant la mise sous tutelle : il y a probablement eu une procuration de parents pour parvenir à la tutelle, un

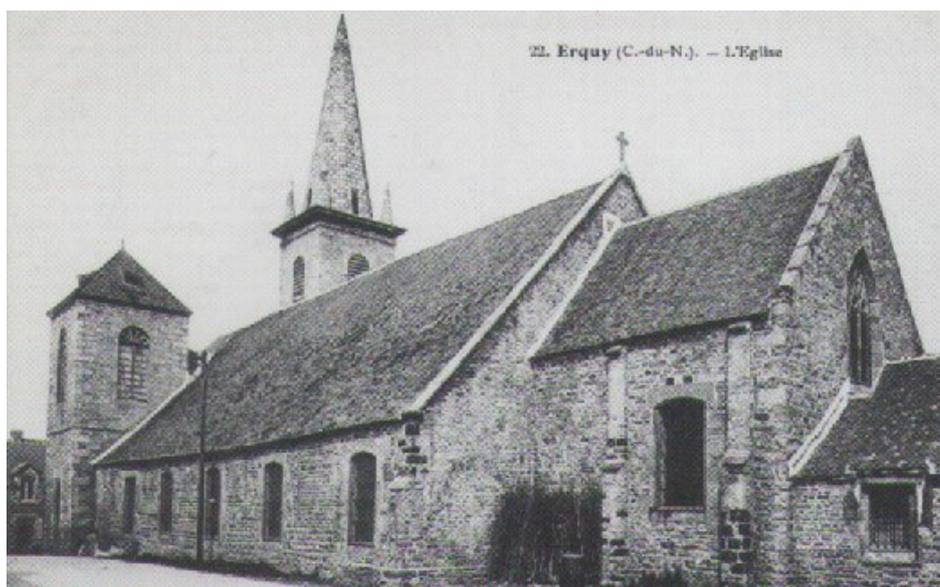
inventaire des biens, peut-être des transactions et sûrement des comptes de tutelle. Tous ces documents étant des actes notariés, il faudra passer par les registres du Contrôle des actes soit du bureau de Chemin-Chaussé, dont dépend Erquy à cette époque, soit celui de Lamballe dont dépend la paroisse d'Hillion dont est originaire Pierre VIN.

## Contexte ...

### LE ROLE DU TUTEUR

Celui-ci doit entretenir et gérer les biens de l'enfant, il exerce aussi la puissance paternelle. Pour les décisions importantes (comme une vente, un achat, un mariage ...), il doit prendre l'avis du conseil de famille. La tutelle est interrompue de fait : à la majorité (25 ans), au mariage, si le mineur décède, si le tuteur est destitué ou si le mineur est émancipé (il passe alors sous l'autorité d'un curateur jusqu'à sa majorité). A la fin de la tutelle, les comptes doivent être présentés devant notaire ; ils sont acceptés ou pas par le pupille.

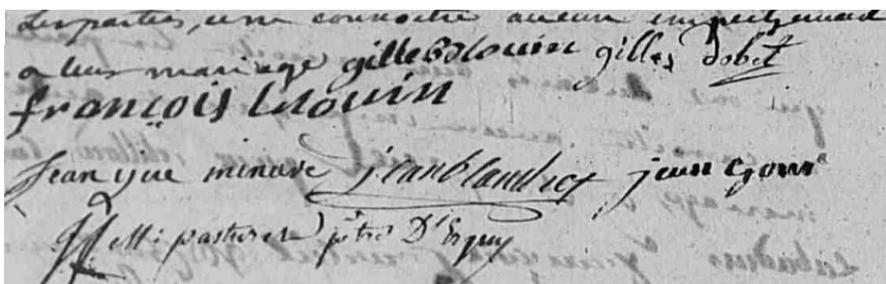
### 3.4.2 Le couple Gilles Joseph BLOUIN et Jacquemine Françoise VIN



C'est au cours de l'hiver 1775 que Gilles Joseph, alors âgé de 26 ans, et Jacquemine Françoise qui en a 25, se retrouvent à l'église d'Erquy afin d'unir leur destin. Ce jour-là, c'est Jean François Michel PASTUREL qui officie. Bien connu des paroissiens, il est issu d'une famille de notables locaux dont trois des fils sont au service de la paroisse<sup>126</sup>.

Image 10 : église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Erquy

Si Gilles signe l'acte de mariage, ce n'est pas le cas de Jacquemine Françoise. Parmi les signataires, on trouve un dénommé Jean Gour, qui est probablement apparenté à la grand-mère maternelle de Jacquemine Françoise ; il a peut-être eu la charge de tuteur.



Document 8 : les signatures de l'acte de mariage de Gilles BLOUIN et Jacquemine VIN - 1775

<sup>126</sup> Histoire d'Erquy t.1 « Erquy sous l'Ancien Régime », Jean-Pierre Le Gal la Salle, Bannalec, Imprimerie Régionale, 1991 (p.97).

Comme son père et son grand-père avant lui, Gilles Joseph est laboureur mais, à la différence de ses ancêtres, lui et son épouse passent toute leur vie à Erquy. Tous les enfants y naissent et c'est aussi là que Gilles Joseph et Jacquemine Françoise décèdent dans le premier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Changement de type de registres : pour les actes de décès, c'est le passage de l'état civil ancien des registres paroissiaux à l'état civil moderne avec ses feuillets pré-imprimés et ses formulations standardisées. Celui de Gilles est en date du 4 avril 1821<sup>127</sup>. Il est décédé la veille à l'âge de 74 ans ; c'est son fils Louis et son gendre Joseph Landier qui se chargent d'accomplir les formalités de déclaration.

Jacquemine Françoise, alors veuve, vit aux Hôpitaux. Je la trouve mentionnée, à quatre reprises, dans le répertoire du Penthièvre<sup>128</sup>. Le plan du Penthièvre a été établi entre 1785 et 1789 lors de la réformation de la seigneurie de Lamballe, et Erquy fait partie des quelques paroisses qui ont été cartographiée. Par la suite ses plans sont utilisés pour y ajouter les noms de propriétaires plus récents. En étant attentif, on aperçoit des noms dont l'encre est délavée sous les découpages parcellaires et le nom des propriétaires.

Répertoire du Penthièvre, la mention de Jacquemine VIN pour la parcelle 861<sup>129</sup>.

861	Gafrette d'en bas	?	22	Jacqu <sup>me</sup> Vigne	118 villetehard
-----	-------------------	---	----	---------------------------	-----------------

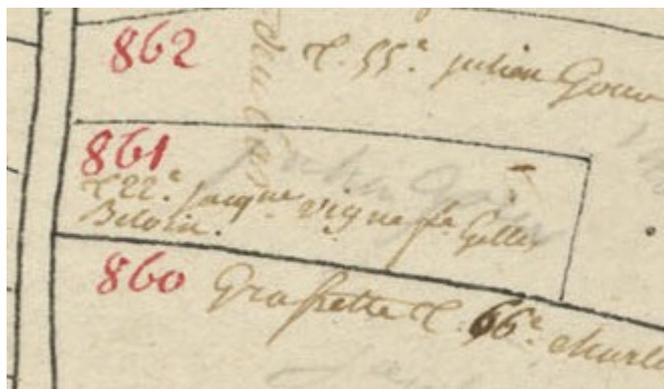
864, Gafrette d'en bas, t[erre], 22, Jacq[uemi]ne Vigne, 118, ville tehard

Les intitulés de colonne du répertoire.

Repertoire du Plan. Paroisse d'Erquy.					Feuille 1 <sup>ère</sup> du dit Plan.	
n <sup>o</sup> du Plan.	noms de chag. Propriété	leurs Natures	leurs C <sup>ts</sup>	Noms des chefs-lieux dont elles font partie.	Propriétaires.	

Pas d'intitulé de la dernière colonne, je suppose qu'il s'agit du report de l'ancien n° de parcelle 118 de la seigneurie de la Vile Téhard. En revanche, je n'ai pas compris à quoi se réfère celui de la 4<sup>ème</sup> colonne : Leurs C[...].ts.

La parcelle correspondante sur le Plan du Penthièvre d'Erquy, ici au village des Hôpitaux<sup>130</sup>



861

T[erre] 22<sup>c</sup> Jacq[uemi]ne Vigne v[eu]ve Gilles Beloin

<sup>127</sup> Acte de décès de Gilles Joseph Blouin, le 04/04/1821, AD 22 EC de Erquy (1816-1827) : 5 Mi EC 531 p.124 acte 19

<sup>128</sup> Répertoire du Penthièvre, AD 22 : [1 E 500](#)

<sup>129</sup> Répertoire du Penthièvre, AD 22 : [1 E 500 p.4](#)

<sup>130</sup> Plan du Penthièvre de Erquy, feuille 3, parcelles de 611 à 1082, AD 22 : [1 E 494/054](#)

J'ai reporté en annexe le plan de la feuille 3, du plan du Penthièvre d'Erquy, qui couvre le village des Hôpitaux, en indiquant les 4 parcelles de Jacquemine VIN.

Fin juillet 1827, se sentant sans doute fatiguée, Jacquemine Françoise fait venir François-Marc Lemordan, notaire royal d'Erquy, dans sa maison des Hôpitaux car elle souhaite faire une déclaration<sup>131</sup>. Elle veut visiblement mettre de l'ordre dans ses affaires. Il ne s'agit pas d'un testament mais d'une sorte d'inventaire de ses biens avant décès. En effet, comme son fils **Louis Mathurin** et sa belle-fille **Anne Dagonne** vivent avec elle, elle souhaite « ... *prévenir toutes discussions qui pourraient avoir lieu à son décès, entre ses enfants par rapport à son mobilier qui se trouve en ce moment confondu avec celui de son fils Louis Blouin qui demeure avec elle depuis sa naissance ...* ». Pour ce faire « ... *elle a cru devoir consigner dans un acte dont elle a requis le*

*rapport, le détail de tout ce qui compose son dits mobilier qu'elle connaît parfaitement et qui consiste dans les objets ci-après ...* ».

Elle ajoute que tout ce qui est désigné pour moitié appartient pour l'autre moitié à son fils Louis. De même que, tout ce qui est en surplus, est la propriété de son fils et de sa belle-fille « ... *comme les ayant eu de successions ou acquis de leurs propres deniers ...* ». Dernier élément important concernant la gestion de la terre, elle indique qu'elle n'y est pas associée, de sorte qu' « ... *elle n'a rien dans les foins, pailles et fumiers. Ils appartiennent en entier audit Louis Blouin...* ». Néanmoins, comme il fait valoir sa terre à moitié elle en retire un « ... *petit revenu ...* » qui « ... *va dans la maison pour lui aider d'autant à vivre ...* ». Je comprends dans cette phrase qu'elle a peut-être un bail à mi-fruit avec son fils, lui se chargeant du travail de la terre, le produit des récoltes étant partagé en deux.

#### La liste des biens dans la maison :

Pour les éléments de cuisine : « ... *un trépié, un galetier, une chaudière, un bassin, un demie poêle d'airain percée, une vieille poêle à frire, la moitié dans les écuelles et les cuillères...* »

**Pour le mobilier et linge de maison :** « ... *un bois de lit ..., un autre petit lit à tombeau, une table et un escabeau, une petite armoire et un coffre surbout, un porte-vaisselle, la couete de son lit et celle du lit a tombeau, deux balins et une vieille couverture de laine, vingt cinq draps de lit, bon et mauvais ...* »

**Les effets personnels :** « ... *ses chemises et hardes à son usage ...* »

**La liste des biens concernant l'outil de travail et les animaux :** « ... *La moitié dans les bûches, mareaux<sup>1</sup>, croes<sup>2</sup>, faucilles et haches, un cheval âgé de huit ou dix ans, poil gris. La moitié des charues, soc, et côutre ainsi que dans le harnais des chevaux et charrue ... la moitié dans les chartis<sup>3</sup> à bois et à fumier. Une vache brune, âgée de huit ans mais qu'elle a l'intention de vendre à la mombran<sup>4</sup> prochaine, quatre brebis et agneaux ...* »

1 : lot de bois.

2 : serre.

3 : chariot.

4 : il s'agit d'une foire toujours d'actualité qui se déroule tous les ans début septembre à la Montbran à une dizaine de km d'Erquy.

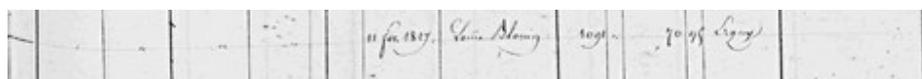
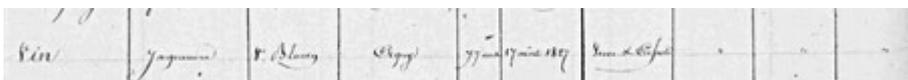
#### Pour aller plus loin ...

Pour confirmer l'hypothèse d'un bail à mi-fruit entre la mère et le fils, il faudrait vérifier si un acte est enregistré dans la Table des baux du Bureau de Lamballe, en ciblant dans un premier temps la période qui suit la mort de Gilles, donc en 3 Q 2163.

<sup>131</sup> Déclaration de Jacquemine Françoise Vin, le 23/07/827, AD 22 minutes du notaire Lemordan (1824-1827) : 3 E 98/46 n° 228

A peine trois semaines après avoir passé cet acte, **Louis Mathurin** déclare le décès de sa mère Jacquemine Françoise, le 17 août 1727<sup>132</sup>. Cette année, elle n'assistera pas à la foire de la Montbran !

Tables des successions et absences, bureau de Lamballe [3 Q 2179 \(1825-1829\)](#)

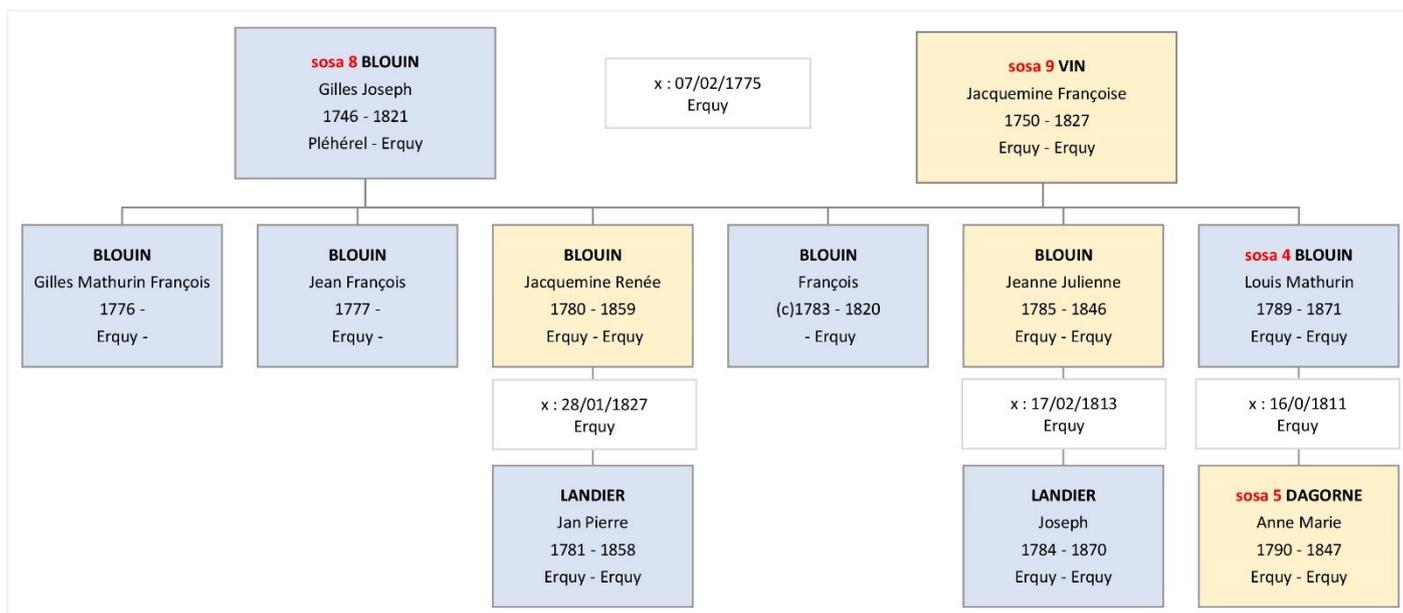


## Méthodologie

La ligne concernant Jacquemine Vin dans les TSA, a été supprenante. L'héritier est Louis son fils, mais la date indiquée dans la colonne date des déclarations de succession est le 11 février 1827, antérieure à sa mort ! C'est donc en consultant les minutes du notaire d'Erquy pour cette période que j'ai trouvé la déclaration de juillet 1827.

### 3.4.3 Les enfants du couple

Le couple est parent de 6 enfants. Le premier, Gilles Mathurin, naît 1 an après leur mariage, le benjamin **Louis Mathurin** voit le jour fin mai 1789 alors que les états généraux viennent de s'ouvrir à Versailles. Des trois premiers garçons, Gilles, Jean et François, je n'ai pas appris grand-chose si ce n'est les dates de naissances des deux aînés et, pour le troisième, son décès sans avoir trouvé son acte de baptême. Affaire à suivre donc !



Arbre 4 : arbre sosa - 8-9 : BLOUIN x VIN

1. En ce qui concerne Gilles, un élément tout de même intéressant dans son acte de baptême<sup>133</sup> ; ses parrain et marraine sont Gilles Dobet et Mathurine Pasturel. On est en présence de deux familles de notables dont les noms reviennent régulièrement. J'ai eu l'occasion d'évoquer plus haut le rôle des Pasturel au niveau de l'Eglise. Quant à la famille Dobet, trois de ses membres ont été maires, ce que j'ai pu découvrir grâce à leurs signatures

<sup>132</sup> Acte de décès de Jacquemine Françoise Vin, le 17/08/1827, AD 22 EC de Erquy (1816-1827) : 5 Mi EC 531 p.262 acte 22

<sup>133</sup> Acte de baptême de Gilles Mathurin François Blouin, le 08/03/1776, AD 22 BMS de Erquy (1775-1779) : 5 Mi 268 p.27

dans l'état civil du XIX<sup>ème</sup><sup>134</sup> et au début du XX<sup>ème</sup>. Pour avoir feuilleté par ailleurs le répertoire du Penthièvre, on voit que les deux familles font partie des propriétaires les plus importants. Par rapport aux prénoms donnés, ce premier fils coche toutes les cases : les parents rendent à la fois hommage aux ancêtres et aux parrain et marraine.

2. Pour Jean François, le cadet qui naît en novembre 1777<sup>135</sup>, la stratégie familiale semble être tout autre. En effet, son parrain est un Jean LANDIER. Ce sera une piste à confirmer en étudiant un peu plus les LANDIER, mais je sais déjà qu'un Jean LANDIER est le père des deux frères LANDIER, époux des deux sœurs BLOUIN. Est-ce le même ou un homonyme ?
3. La troisième de la fratrie et première fille, est baptisée<sup>136</sup> tout naturellement Jacquemine, comme sa mère et sa grand-mère maternelle. Son second prénom Renée ne fait référence à aucun autre prénom rencontré jusqu'ici, ni aux parrain et marraine. Il semble bien que ce soit un libre choix des parents. Elle se marie en 1827<sup>137</sup> à 47 ans avec Jean Pierre Landier, un laboureur de 46 ans. Vu l'âge tardif du mariage, le couple n'a pas d'enfants à l'inverse de ce qu'a pu me laisser penser dans un premier temps le recensement de 1836 ! J'y reviendrais ci-dessous. Lorsqu'elle décède en 1859<sup>138</sup>, elle est veuve de Jean Pierre<sup>139</sup> depuis tout juste 1 an.
4. Comme indiqué plus haut, de François Blouin je ne connais que sa date de décès, en avril 1820.<sup>140</sup> Il a alors 37 ans et exerce la profession de marin. Pour en savoir plus sur lui, il faudra donc aller du côté des archives concernant la Marine aux AD 22 en sous série 7 R, et sans doute poursuivre au SHD de Brest ou aux AD 35.
5. Seconde fille du couple, Jeanne Julienne voit le jour en mai 1785<sup>141</sup>, sa marraine Jeanne fait partie de la famille Pasturel. En février 1813<sup>142</sup>, Jeanne Julienne est la première des sœurs Blouin à épouser l'un des frères Landier, Joseph, laboureur de son état. Ils sont alors âgés respectivement de 27 et 28 ans. Sur une période de 13 ans, Jeanne Julienne donne naissance à 8 enfants, soit 1 enfant tous les 1,5 ans. Rien d'exceptionnel somme toute pour l'époque. Une fois n'est pas coutume, c'est Jeanne Julienne qui décède la première en novembre 1846<sup>143</sup>, à 61 ans. Joseph reste veuf durant 24 ans avant de s'éteindre à son tour en décembre 1870<sup>144</sup> à l'âge de 85 ans.
6. **Louis Mathurin**, dernier de la fratrie, vient au monde avec le début de la Révolution et meurt l'année de la fin de la guerre franco-allemande de 1870-1871.

<sup>134</sup> Jean-Baptiste Dobet-Desforges de 1822 à 1828, Paul Dobet-Desforges en 1874-1875, et un Jean Dobet de 1912 à 1922. Entre 1848 et 1832, c'est un Mathurin Pasturel qui est maire d'Erquy.

<sup>135</sup> Acte de baptême de Jean François Blouin, le 23/11/1777, AD 22 BMS de Erquy (1775-1779) : 5 Mi 268 p.49

<sup>136</sup> Acte de baptême de Jacquemine Renée Blouin, le 06/01/1780, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.9

<sup>137</sup> Acte de mariage de Jean Pierre Landier et Jacquemine Renée Blouin, le 28/01/1827 (1816-1835), AD 22 de Erquy (1816-1835) : 5 Mi EC 530 p.158 acte 5

<sup>138</sup> Acte de décès de Jacquemine Renée Blouin, le 25/03/1859, AD 22 EC de Erquy (1856-1869) : 5 Mi EC 532 p.96 acte 13

<sup>139</sup> Acte de décès de Jean Pierre Landier, le 21/03/1858, AD 22 EC de Erquy (1856-1869) : 5 Mi EC 532 p.66 acte 9

<sup>140</sup> Acte de décès de François Blouin, le 24/04/1820, AD 22 EC de Erquy (1816-1827) : 5 Mi EC 531 p.105 acte 20

<sup>141</sup> Acte de baptême de Jeanne Julienne Blouin, le 30/05/1785, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.124

<sup>142</sup> Acte de mariage de Joseph Landier et Jeanne Julienne Blouin, le 17/02/1813, AD 22 EC de Erquy (1793-1815) : 5 Mi EC 52 p.279 acte 7

<sup>143</sup> Acte de décès de Jeanne Julienne Blouin, le 28/11/1846, AD 22 EC de Erquy (1843-1855) : 5 Mi EC 532 p.89 acte 40

<sup>144</sup> Acte de décès de Joseph Landier, le 12/12/1870, AD 22 EC de Erquy (1870-1876) : 5 Mi EC 532 p.33 acte 61

## Petit focus sur le recensement de 1836 d'Erquy.

En page 25 du registre les Blouin et Landier occupent presque tout l'espace. Les ménages 160 et 161 se composent comme suit :

### Ménage 160 :

1. Landier Jean, laboureur, homme marié, 55 ans.
2. Blouin Jacquemine, ménagère, femme mariée, 56 ans, femme dudit.
3. Landier Joseph, marin, garçon, 22 ans.
4. Landier Honoré, laboureur, garçon, 19 ans.
5. Landier François, laboureur, garçons, 17 ans.
6. Landier Jeanne, ménagère, fille, 20 ans.
7. Landier Caroline, fille, 14 ans.
8. Landier Lucie, fille, 11 ans.
9. Landier Anne, fille, 9 ans.
10. Landier Marie, fille 6 ans
11. Landier Joseph, laboureur, homme marié, 52 ans
12. Blouin Jeanne, ménagère, femme mariée, 52 ans, femme dudit.
13. Landier Julienne, ménagère, fille, 47 ans.

### Ménage 161 :

1. **Blouin Louis**, laboureur, homme marié, 47 ans.
2. **Dagorne Anne**, ménagère, femme mariée, 46, femme dudit.
3. **Blouin Jean**, marin, garçon, 21 ans.
4. Blouin Constant, laboureur, garçon, 18 ans.
5. Blouin Augustin, laboureur, garçon, 16 ans.
6. Blouin François, laboureur, garçon, 14 ans.
7. Blouin Gilles, garçon, 10 ans.
8. Blouin Honoré, garçon, 8 ans.
9. Blouin Anne, fille, 24 ans.
10. Blouin Marie, fille, 22 ans
11. Blouin Appoline, fille, 12 ans.

Cette page du recensement de 1836<sup>145</sup> à Erquy montre plusieurs choses :

Les deux sœurs BLOUIN qui ont épousé les deux frères LANDIER vivent dans la même maison avec tous les enfants et une sœur, Julienne<sup>146</sup> en dernier sur la liste du ménage 160. Cette composition du ménage recèle un petit piège dans lequel je suis tombée à la première lecture. En effet, la liste laisse à penser que les personnes listées de 3 à 10 sont les enfants du couple Jean et Jacquemine. C'est normalement ainsi que se présente les ménages : le chef de famille en premier, son épouse et ses enfants avec d'abord les garçons par âge, puis les filles de la même manière. Or, ici, on a une petite inversion : les personnes de 3 à 10 sont en fait les enfants du couple qui suit, Joseph et Jeanne. Au final, c'est avec la date du mariage de Jean et Jacquemine, 1827, et surtout de leur âge à ce moment-là que j'ai revérifier en cherchant tous les actes de naissance<sup>147</sup> des enfants de 3 à 10 !

Pour le ménage 161, on retrouve la forme normale d'un listing de recensement. Le Louis BLOUIN dont il est question, est **Louis Mathurin** qui fait l'objet du chapitre suivant.

Tout ce petit monde vit aux Hôpitaux, comme le confirme le recensement de 1846<sup>148</sup>, dont le comptage se fait par village et lieu-dit.

<sup>145</sup> Recensement de 1836 de Erquy, AD 22 : 2 Mi LN 54 p.15

<sup>146</sup> La parenté est confirmée par les informations du recensement de 1846.

<sup>147</sup> Il fallait écarter l'hypothèse possible, bien que peu probable, que tous les enfants étaient nés avant le mariage.

<sup>148</sup> On retrouve quasiment la même composition des ménages, à l'exception de enfants qui ont quitté le foyer ou sont décédés. Recensement de 1846, AD 22 : 2 Mi LN 54 p.19

### 3.5 Louis Mathurin BLOUIN et Anne Marie DAGORNE (sosa 4-5)

Louis Mathurin, dont la famille est maintenant bien implantée sur Erquy, en particulier aux Hôpitaux, va épouser en 1811 Anne Marie DAGORNE, fille d'une famille dont on trouve des membres de la lignée à Erquy dès les années 1650<sup>149</sup>.

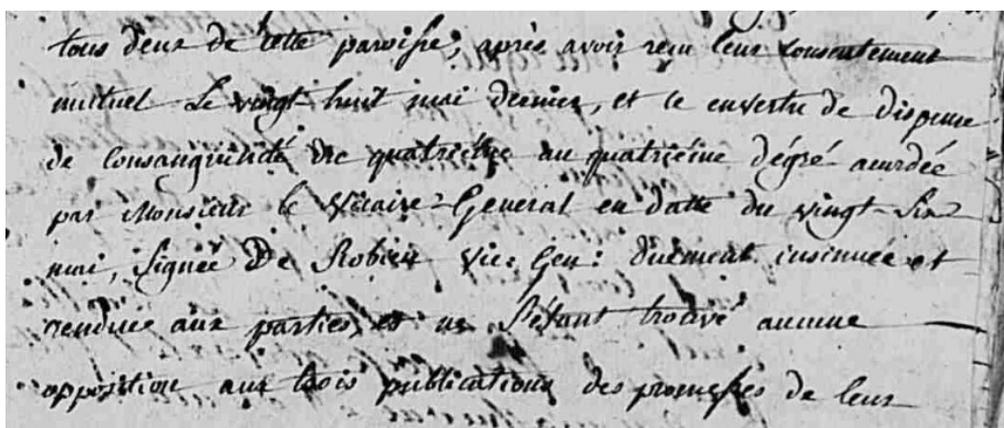
#### 3.5.1 Les parents et la fratrie de Anne Marie DAGORNE

Les parents de Anne Marie, Jean Baptiste Dagorne et Anne Margueritte Lucas « ... tous deux de cette paroisse ... », se marient en juin 1786 à Erquy.

Cela n'a pas été si simple, il leur a fallu faire les démarches nécessaires pour obtenir une dispense de consanguinité.

Comme il est mentionné dans leur acte de mariage<sup>150</sup>, ils sont parents du quatrième au quatrième degré. Pour moi cela veut dire direction la sous série 1 G des AD 22 qui concerne les fonds de l'évêché

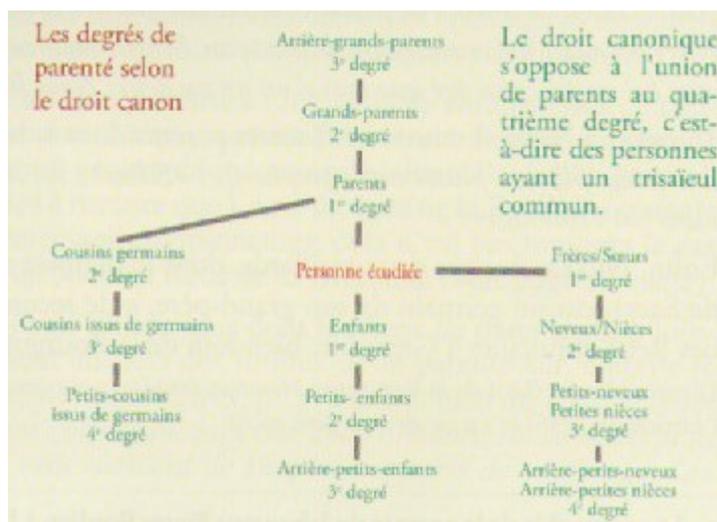
de Saint-Brieuc à la recherche du bon registre des insinuations ecclésiastiques. Je le trouve sous la côte 1 G 55. Il couvre la période qui s'étend du 23 août 1783 au 12 juillet 1790 et comprend 300 folios. En fin de volume, une table chrono alphabétique renvoie vers le folio concerné. Mais, bien que commencée, cette table est incomplète, à peine deux ou trois enregistrements par lettre. En fin de compte, je trouve l'acte de dispense<sup>151</sup> recherché au folio 173 du registre.



Document 9 : extrait de l'acte de mariage de Jean Baptiste Dagorne et Anne Marguerite Lucas

#### Transcription

... tous deux de cette paroisse, après avoir reçu leur consentement mutuel le vingt-huit mai dernier, et ce en vertu de dispense de consanguinité du quatrième au quatrième degré accordée par monsieur le vicaire général en date du vingt-six mai, signé de Robien vic[aire] gén[éral] : duement insinuée et rendue aux parties, et ne s'étant trouvé aucune opposition aux trois publications des promesses de leur ...



Document 10 : les degrés de parenté en droit canonique - scr thème n°4, Familles & ménage de nos ancêtre, p.10

<sup>149</sup> Une recherche sur le moteur Généarmor indique la naissance d'un François Dagorne en 1656 à Erquy.

<sup>150</sup> Acte de mariage de Jean Baptiste Dagorne et Anne Marguerite Lucas, le 13/06/1786, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.150-151

<sup>151</sup> 19<sup>ème</sup> registre de l'insinuation ecclésiastique (1783-1790) de l'évêché de Saint-Brieuc, AD 22 : 1 G 55 p.175. Petit couac au niveau de la côte en ligne, car la couverture du registre indique la côte 1 G 52.

Anne Margueritte a 27 ans<sup>152</sup> au moment du mariage et Jean Baptiste est âgé de 32 ans<sup>153</sup>. Leur vie de couple est brève, Jean Baptiste décède 5 ans plus tard en mai 1792<sup>154</sup>. Ensemble ils ont trois enfants, tous nés à Erquy.

1. Jean François Marc, né le 25 avril 1787<sup>155</sup>, parrain Jean Lucas, marraine Françoise Gerel. Marin, resté célibataire, il décède à Erquy en janvier 1838<sup>156</sup>.
2. Antoine Jacques, né le 29 mars 1789<sup>157</sup>, parrain Julien Revel, marraine Gilette Gourvalet. Il décède quelques jours plus tard le 4 avril 1789<sup>158</sup>.
3. **Anne Marie**, née le 17 avril 1790<sup>159</sup>, parrain Jacques Dagonne, marraine Marie Lucas.

Anne Margueritte, avec ses deux enfants encore jeunes, a probablement bénéficié de la solidarité familiale après le décès de son époux. En janvier 1798<sup>160</sup>, elle épouse en secondes noces un marin, Augustin Mathurin ROBINOT. Ce dernier est veuf de Mathurine BEAUBRAS depuis 1 an. De cette première union, il a eu un fils Augustin Jacques<sup>161</sup>. Deux filles naissent de son mariage avec Anne Margueritte.

1. Jeanne Françoise naît le 17 janvier 1799<sup>162</sup>. Parmi les deux déclarants, un Jean LUCAS, maréchal ferrant âgé de 29 ans. C'est l'acte de mariage de Jeanne Françoise avec Jean Marie Rault en juillet 1823<sup>163</sup> qui m'éclaire sur le lien de parenté ; il fait partie des témoins, c'est son cousin germain. Jeanne Françoise décède en avril 1883<sup>164</sup> à l'âge de 84 ans.
2. Marie Françoise Suzanne vient au monde au cours de l'été 1800<sup>165</sup>. Mais elle n'atteint pas l'âge de 30 ans. Son acte de décès à Gouarec en avril 1830<sup>166</sup> m'apprend qu'elle était religieuse converse.

En décembre 1824, le couple vieillissant qui a chacun des enfants d'un premier mariage et des enfants ensemble sent qu'il est temps de préparer sa succession. Le 14, Augustin Mathurin et Anne Margueritte font venir le notaire, Maître

<sup>152</sup> Acte de baptême de Anne Margueritte Lucas, le 09/02/1759, AD 22 BMS de Erquy (1752-1764) : 5 Mi 267 p.156

<sup>153</sup> Acte de baptême de Jean Baptiste Dagonne, le 09/02/1759, AD 22 BMS de Erquy (1752-1764) : 5 Mi 267 p.37

<sup>154</sup> Acte de sépulture de Jean Baptiste Dagonne, le 31/05/1792, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.285

<sup>155</sup> Acte de baptême de Jean François Marc Dagonne, le 25/04/1787, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.172

<sup>156</sup> Acte de décès de Jean François Marc Dagonne, le 18/01/1838, AD 22 EC de Erquy (1828-1842) : 5 Mi EC 531 p.217 acte 4

<sup>157</sup> Acte de baptême de Antoine Jacques Dagonne, le 29/03/1789, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.213

<sup>158</sup> Acte de sépulture de Antoine Jacques Dagonne, le 04/04/1789, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.225

<sup>159</sup> Acte de baptême de Anne Marie Dagonne, le 17/04/1790, AD 22 BMS de Erquy (1780-1792) : 5 Mi 268 p.233

<sup>160</sup> Acte de mariage de Augustin Mathurin Robinot et Anne Margueritte Lucas, le 23/01/1878, AD 22 EC de Erquy (1828-1842) : 5 Mi EC 52 p.43

<sup>161</sup> Acte de baptême de Augustin Jacques Robinot, le 02/11/1777, AD 22 BMS de Erquy (1775-1779) : 5 Mi 268 p.49

<sup>162</sup> Acte de naissance de Jeanne Françoise Robinot, le 17/01/1799, AD 22 EC de Erquy (1793-1806) : 5 Mi EC 52 p.127

<sup>163</sup> Acte de mariage de Jean Marie Rault et Jeanne Françoise Robinot, le 20/07/1823, AD 22 EC de Erquy (1816-1835) : 5 Mi EC 530 p.108 acte 9

<sup>164</sup> Acte de décès de Jeanne Françoise Robinot, le 19/04/1883, AD 22 EC de Erquy (1877-1890) : 5 Mi EC 53 p.207 acte 18

<sup>165</sup> Acte de naissance de Marie Françoise Suzanne Robinot, le 11/08/1800, AD 22 EC de Erquy (1793-1806) : 5 Mi EC 52 p.169-170

<sup>166</sup> Acte de naissance de Marie Françoise Suzanne Robinot, le 30/04/1830, AD 22 EC de Gouarec (1816-1834) : 5 Mi EC 64 p.254 acte 18

François Marc LEMORDAN, dans leur maison des Hôpitaux afin de dicter leurs testaments. Deux actes<sup>167</sup> sont alors rédigés, tous les deux prenant le même type de disposition : assurer la subsistance du conjoint survivant<sup>168</sup> et régler la succession entre les enfants de chaque lit.

Anne Margueritte décède en mars 1828<sup>169</sup> ; on retrouve Jean LUCAS, son neveu, comme déclarant. Elle est suivie quelques mois plus tard par Augustin Mathurin à la fin du mois d'août<sup>170</sup> de la même année.

### 3.5.2 Le couple Louis Mathurin Blouin et Anne Marie Dagonne

En janvier 1811, lorsque le couple se marie, **Louis Mathurin** est tout juste majeur alors que **Anne Marie**, âgée de 20 ans, est mineure. Le père de Louis Mathurin assiste au mariage et donne son consentement. Pour Anne Marie, son père étant décédé, c'est sa mère Anne Margueritte DAGORNE qui consent à l'union. Parmi les témoins du mariage, on trouve entre autres : le père du marié, Gilles Joseph BLOUIN, le beau-père de la mariée Augustin Mathurin ROBINOT et Jean MINIER, voisin des époux qui est douanier. Tous signent l'acte.

#### Contexte...

##### Age de majorité et consentement au mariage

Le droit révolutionnaire avait abaissé la majorité à 21 ans. En 1804, le Code Napoléon conserve cet âge mais il est théorique. Jusqu'à 25 ans, les enfants doivent avoir l'accord des parents pour se marier. Au-delà de 25 ans et jusqu'à 30 ans, les enfants doivent faire une demande respectueuse aux parents. En cas de désaccord, cette demande est signifiée par un acte notarié. Elle est faite par 3 fois, chacune à 1 mois d'intervalle. Cette procédure reste juridiquement obligatoire jusqu'en 1876.

Louis Mathurin est laboureur et comme le montre les recensements de 1836 à 1866<sup>171</sup>, le couple passe toute sa vie à Erquy au village des Hôpitaux et donne naissance à 9 enfants. Au fil du temps, la structure familiale évolue au gré du départ des enfants qui se marient puis du décès des parents, en janvier 1847 pour Anne Marie<sup>172</sup> et en décembre 1871 pour Louis Mathurin<sup>173</sup>. Il reste donc veuf durant 24 ans.

<sup>167</sup> Minutes du notaire Lemordan, AD 22, 3 E 98/46

<sup>168</sup> Avec la Révolution de 1789, le douaire qui assurait à la veuve un revenu de subsistance est supprimé. Le Code de 1804 instaure dans l'ordre successoral le dernier survivant, mais en dernier dans succession. Ainsi le testament est un moyen pour les époux de faire une donation mutuelle au dernier vivant ou de lui assurer un usufruit.

<sup>169</sup> Acte de décès de Anne Margueritte Lucas, le 17/03/1828, AD 22 EC de Erquy (1828-1842) : 5 Mi EC 531 p.6 acte 10

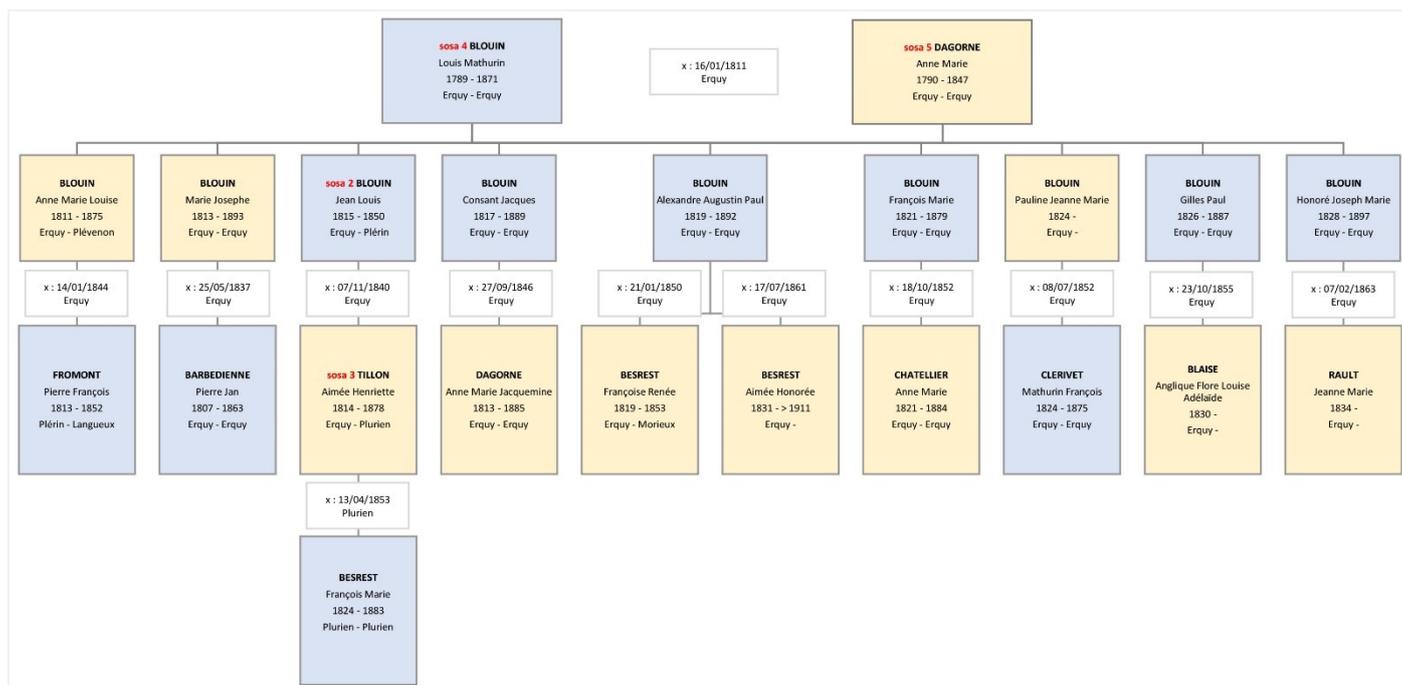
<sup>170</sup> Acte de décès de Augustin Mathurin Robinot, le 30/08/1828, AD 22 EC de Erquy (1828-1842) : 5 Mi EC 531 p.14 acte 26

<sup>171</sup> Recensements de Erquy, AD 22 : 2 Mi LN 54 (1836 p.15, 1841 p.35, 1846 p.19, 1851 p.37, 1856 p.17, 1861 p.19 et 1866 p.32)

<sup>172</sup> Acte de décès de Anne Marie Dagonne, le 12/01/1847, AD 22 EC de Erquy (1843-1855) : 5 Mi EC 532 p.97 acte 3

<sup>173</sup> Acte de décès de Louis Mathurin Blouin, le 20/12/1871, AD 22 EC de Erquy (1870-1876) : 5 Mi EC 532 p.82 acte 76

### 3.5.3 Les enfants du couple



Arbre 5 : arbre sosa - 4-5 : BLOUIN x DAGORNE

1. Anne Marie Louise, aînée de la fratrie, naît à l'automne 1811<sup>174</sup>. En janvier 1844<sup>175</sup>, elle épouse Pierre François FROMONT. Né à Plérin<sup>176</sup>, il vit à Langueux où il exerce, comme son père avant lui, la profession de douanier. Lorsque Pierre François décède à 38 ans, en 1852<sup>177</sup>, Anne Louise en a 41. Elle reste veuve jusqu' à son décès à Plévenon en juillet 1875<sup>178</sup>.
2. Marie Josephe naît deux ans plus tard en avril 1813<sup>179</sup>. Elle se marie avec un laboureur d'Erquy, Pierre Jan BARBEDIENNE<sup>180</sup>, en mai 1837<sup>181</sup>. Pierre Jan décède en 1863<sup>182</sup> et Marie Josephe 30 ans plus tard en novembre 1893<sup>183</sup>. C'est l'un de ses neveux, François, qui déclare le décès. Elle aussi est restée veuve.
3. Jean Louis, premier garçon de la fratrie voit le jour en février 1815<sup>184</sup>. En 1840, il épouse **Aimée Henriette TILLON**. C'est le couple principal qui sera étudié dans le chapitre suivant.

<sup>174</sup> Acte de naissance de Anne Marie Louise Blouin, le 28/11/1811, AD 22 EC de Erquy (1807-1815) : 5 Mi EC 528 p.125 acte 44

<sup>175</sup> Acte de mariage de Pierre François Fromont et Anne Marie Louise Blouin, le 14/01/1844, AD 22 EC de Erquy (1844-1847) : 5 Mi EC 530 p.5 acte 4

<sup>176</sup> Acte de naissance de Pierre François Fromont, le 13/12/1813, AD 22 EC de Plérin (1810-1815) : 5 Mi EC 242 p.247 acte 84

<sup>177</sup> Acte de décès de Pierre François Fromont, le 23/11/1852, AD 22 EC de Plérin (1870-1883) : 5 Mi EC 691 p.21 acte 40

<sup>178</sup> Acte de décès de Anne Marie Louis Blouin, le 10/07/1875, AD 22 EC de Erquy (1870-1883) : 5 Mi EC 1085 p.93 acte 17

<sup>179</sup> Acte de naissance de Marie Joseph Blouin, le 20/04/1813, AD 22 EC de Erquy (1807-1815) : 5 Mi EC 528 p.160 acte 10

<sup>180</sup> Acte de naissance de Pierre Jan Barbedienne, le 16/09/1807, AD 22 EC de Erquy (1807-1815) : 5 Mi EC 528 p.19 acte 31

<sup>181</sup> Acte de mariage de Pierre Jan Barbedienne et Marie Joseph Blouin, le 21/05/1837, AD 22 EC de Erquy (1836-1843) : 5 Mi EC 530 p.16 acte 6

<sup>182</sup> Acte de décès de Pierre Jan Barbedienne, le 04/04/1863, AD 22 EC de Erquy (1856-1869) : 5 Mi EC 532 p.200 acte 29

<sup>183</sup> Acte de décès de Marie Josephe Blouin, le 25/11/1893, AD 22 EC de Erquy (1891-1900) : 2 Mi EC 17 p.117 acte 65

<sup>184</sup> Acte de naissance de Jean Louis Blouin, le 21/02/1815, AD 22 EC de Erquy (1807-1815) : 5 Mi EC 528 p.220 acte 7

4. Constant Jacques, vient au monde en juin 1817<sup>185</sup>. En 1846<sup>186</sup> il épouse Anne Marie Jacquemine DAGORNE (1813-1885)<sup>187</sup> ... Et c'est donc là que l'on se rend compte de l'utilité de tous les prénoms quand on fait des recherches. L'épouse de Constant Jacques a les mêmes prénoms et nom que sa mère. Dans tous les cas, concernant le droit civil, le mariage ne pose aucun problème. Pour connaître le degré de parenté<sup>188</sup> il faudra poursuivre la recherche du côté des archives diocésaines et faire la généalogie des Dagorne. Le couple vit aux Hôpitaux, tous les recensements les montrent vivant dans la même maison que les parents de Constant. Constant Jacques décède en janvier 1889<sup>189</sup> à l'âge de 81 ans. Dernière petite précision : il est le seul de la fratrie à ne pas savoir signer.
5. Alexandre Augustin Paul naît en septembre 1819<sup>190</sup>. Bien qu'il commence par travailler comme laboureur avec son père et ses frères, comme le montre le recensement de 1836<sup>191</sup>, lorsqu'il se marie en janvier 1850<sup>192</sup>, quelques semaines après le décès de son frère **Jean Louis**, il exerce, comme ce dernier, la profession de douanier. Il est alors basé à Plérin. Puis, je le retrouve<sup>193</sup> installé avec son épouse Françoise Renée BESREST<sup>194</sup> et leur fille Anne Marie à Morieux lors du recensement de 1851<sup>195</sup>. Ensemble, ils ont encore un garçon Louis<sup>196</sup>, avant que Françoise Renée ne décède en mars 1853<sup>197</sup> à Morieux. Un inventaire après décès enregistré au bureau de Lamballe le 25 juillet 1853 est alors effectué le 12 du même mois<sup>198</sup>. On y apprend, outre la liste des biens et le montant de la communauté estimé à 1993.80 francs, que Alexandre Augustin Paul et ses enfants se sont installés chez son père Louis Mathurin, à Erquy aux Hôpitaux. Mais c'est provisoire ! Les recensements de 1856 et 1851<sup>199</sup>, montrent Alexandre Augustin vivant seul, toujours aux Hôpitaux, mais pas de trace des enfants avec lui, ni chez le grand-père Blouin ni chez les oncles ou tantes. Il me faudra donc reprendre le recensement pour les localiser peut-être dans leur belle famille (grands-parents ou fratrie BESREST). Quoiqu'il en soit, Alexandre Augustin Paul se remarie en 1861<sup>200</sup> avec Aimée Honorée BESREST<sup>201</sup> qui n'est autre que la jeune sœur de sa première épouse et donc tante de ses enfants ; elle devient de ce fait aussi leur belle-mère !

<sup>185</sup> Acte de naissance de Constant Jacques Blouin, le 03/06/1817, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.45 acte 33

<sup>186</sup> Acte de mariage de Constant Jacques Blouin et Anne Marie Jacquemine Dargone, le 27/09/1846, AD 22 EC de Erquy (1844-1847) : 5 Mi EC 530 p.62 acte 17

<sup>187</sup> Acte de naissance de Anne Marie Jacquemine Dagone, le 01/08/1813, AD 22 EC de Erquy (1807-1815) : 5 Mi EC 528 p.167 acte 24 - Acte de décès, le 16/04/1885, AD 22 EC de Erquy (1877-1890) : 5 Mi EC 53 p.286 acte 25

<sup>188</sup> Le degré de parenté en droit civil n'est pas calculé de la même manière qu'en droit canonique cf revue Théma n°4 p.10

<sup>189</sup> Acte de décès de Constant Jacques Blouin, le 19/01/1889, AD 22 EC de Erquy (1877-1890) : 5 Mi EC 53 p.420 acte 5

<sup>190</sup> Acte de naissance de Alexandre Augustin Paul Blouin, le 18/09/1819, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.114 acte 41

<sup>191</sup> Dans le recensement de 1836 il est inscrit sous son second prénom Augustin. Lors du recensement suivant de 1841 il n'apparaît plus dans la cellule familiale.

<sup>192</sup> Acte de mariage de Alexandre Augustin Paul et Françoise Renée Besrest, le 21/01/1850, AD 22 EC de Erquy (1848-1842) : 5 Mi EC 530 p.44 acte 3

<sup>193</sup> C'est en cherchant Jean Louis, son frère, dans tous les recensements de communes littorales du département 22 que j'ai trouvé Alexandre Paul à Morieux.

<sup>194</sup> Acte de naissance de Françoise Renée Besrest, le 27/04/1819, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.105 acte 23

<sup>195</sup> Recensement de Morieux 1851, AD 22 : 6 M 319 p.2

<sup>196</sup> Mentionné dans le recensement de 1866 à Erquy.

<sup>197</sup> Acte de décès de Françoise Renée Besrest, le 26/03/1853, AD 22 EC de Morieux (1842-1869) : 5 Mi EC 853 p.93 acte 7

<sup>198</sup> Inventaire après décès dressé par Maître Julien Marie Rouget, le 12/07/1853 à Erquy 3 E 98/58

<sup>199</sup> Recensement de Erquy 1856 et 1861, AD 22 : 2 Mi LN 54 p.19 et p.17

<sup>200</sup> Acte de mariage de Alexandre Augustin Paul et Aimée Honorée Besrest, le 17/07/1861, AD 22 EC de Erquy (1853-1878) : 5 Mi EC 531 p.142 acte 17

<sup>201</sup> Acte de naissance de Aimée Honorée Besrest, le 29/01/1831, AD 22 EC de Erquy (1827-1837 : 5 Mi EC529 p.111 acte 4

L'acte de mariage mentionne alors le versement d'« ... *une copie du décret impérial en date du vingt juin mil huit cent soixante un, levant la prohibition portée en l'article 16[.] du code Napoléon en ce qui concerne : le sieur Blouin Alexandre Augustin Paul et Aimée Honorée Besrest sa belle sœur, enregistré à Saint-Brieuc le huit juillet mil huit cent soixante un ...* »<sup>202</sup>. La famille s'agrandit de 3 autres enfants : Marie Louise, Augustine et Louise, que l'on trouve dans les recensements de 1866 et 1872<sup>203</sup> ! A noter d'ailleurs la réapparition des 2 enfants du premier lit avec Louis qui à 19 ans et qui, comme son père, est devenu douanier. Alexandre Augustin Paul décède<sup>204</sup> en septembre 1892<sup>205</sup>. Quant à Aimée Honorée elle est toujours en vie en 1911<sup>206</sup>.

6. François Marie naît en octobre 1821<sup>207</sup>. En octobre 1852<sup>208</sup>, quasiment à la veille de ses 30 ans (il manque 4 jours), il épouse Anne Marie CHATELLIER âgée de 31 ans<sup>209</sup>. Les deux pères sont présents et consentent au mariage. François Marie est laboureur et le couple est installé à Erquy au village des Hôpitaux. C'est là qu'ils décèdent, François Marie en mai 1879<sup>210</sup> et Anne Marie en décembre 1884<sup>211</sup>.
7. Pauline Jeanne Marie est née le 23 janvier 1824, alors que son acte de naissance est enregistré dans l'état civil à la date du 25 juillet 1852 ! Il s'agit de la transcription d'un jugement du tribunal de Saint-Brieuc en date du 28 juin 1852 n°163. On peut y lire que son père, Louis Mathurin, ainsi que son frère Constant Jacques et son parrain Jean Rault ont été auditionnés, que des pièces<sup>212</sup> ont été fournies et qu'une enquête a été menée afin d'établir sa date de naissance et sa filiation. La consultation du registre de 1824 ne montre pas de page manquante ou abîmée/illisible, sa naissance n'a tout simplement pas été déclarée<sup>213</sup> ! Comment expliquer un tel oubli : une fête importante dans le village, le père est absent et personne ne se charge de faire la déclaration... Quoiqu'il en soit, c'est probablement au moment où Pauline Jeanne Marie a voulu se marier et que l'officier d'état civil a recherché son acte de naissance que tout le monde s'est rendu compte de cet oubli. Une fois ce problème résolu, elle épouse Mathurin François CLERIVET (1824-1875)<sup>214</sup> le 8 juillet 1852<sup>215</sup>.

<sup>202</sup> La dispense sera donc à chercher dans la sous série 3 U qui concerne les tribunaux de première instance et à compléter par la dispense qui doit se trouver aux archives diocésaines de Saint-Brieuc, s'il y a eu un mariage religieux.

<sup>203</sup> Recensement de Erquy 1866 et 1872, AD 22 : 2 Mi LN 54 p.3-4 et p.15

<sup>204</sup> Où je me note qu'il sera particulièrement intéressant d'aller chercher les documents concernant la succession, la date extrême de documents en 3 Q du bureau de Lamballe étant 1864, il faudra aller directement, en l'absence de répertoires, dans les minutiers des notaires d'Erquy en 3 E 98.

<sup>205</sup> Acte de décès de Alexandre Augustin Paul Blouin, le 30/09/1892, AD 22 EC de Erquy (1891-1900) : 2 Mi EC 17 p.71 acte 52

<sup>206</sup> Recensement de Erquy 1911, AD 22 : 5 M 131 p.31

<sup>207</sup> Acte de naissance de François Marie Blouin, le 22/10/1821, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi 529 p.184 acte 55

<sup>208</sup> Acte de mariage de François Marie Blouin et Anne Marie Chatellier, le 18/10/1852, AD 22 EC de Erquy (1847-1852) : 7 E 54 p.105 acte 11

<sup>209</sup> Acte de naissance de Anne Marie Chatellier, le 01/05/1821, AD 22 de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.168 acte 23

<sup>210</sup> Acte de décès de François Marie Blouin, le 28/05/1879, AD 22 EC de Erquy (1877-1890) : 5 Mi EC 53 p.74 acte 28

<sup>211</sup> Acte de décès de Anne Marie Chatellier, le 14/12/1884, AD 22 EC de Erquy (1877-1890) : 5 Mi EC 53 p.269 acte 68

<sup>212</sup> Il s'agit probablement d'un acte de notoriété que j'aurai à chercher dans les répertoires 3 Q.

<sup>213</sup> Le code Napoléon de 1804 oblige à déclarer la naissance sous trois jours.

<sup>214</sup> Acte de naissance de Mathurin François Clériveret, le 04/05/1824, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.262 acte 21 – acte de décès, le 28/02/1875, AD 22 EC Erquy (1870-1876) : 5 Mi 532 p.190 acte 10

<sup>215</sup> Acte de mariage de Mathurin François Clériveret et Pauline Jeanne Marie Blouin, le 08/07/1852 : 7 E 54 p.101 acte 7. Je note que l'officier d'état civil, ici le maire, n'a pas été consciencieux dans la rédaction. Dans la partie concernant les remises de pièces à l'officier d'état civil, la phrase constatant les actes de naissance est pré-imprimée. Or, il aurait dû noter l'acte de jugement car en théorie l'acte de naissance de Jeanne Pauline n'est pas encore inscrit dans le registre des naissances, il l'est 17 jours plus tard.

8. Gilles Paul voit le jour en août 1826<sup>216</sup>. Laboureur, il épouse Angélique Flore Louise Adélaïde BLAISE alors âgée de 25 ans<sup>217</sup> à l'automne 1855<sup>218</sup>. Gilles Paul décède en juin 1887<sup>219</sup>.
9. Honoré Joseph Marie, dernier de la fratrie, naît deux ans plus tard presque jour pour jour<sup>220</sup>. Petite curiosité : sur son acte de naissance, son père Louis Mathurin, qui le déclare, ne signe pas. L'officier note qu'il ne sait pas. Or, jusqu'à présent, il a toujours signé les actes, que ce soit celui de son mariage ou ceux de naissance de ses enfants ! En 1828, il est tiré au sort pour le service militaire<sup>221</sup> mais il en sera exempté pour cause de « *kiste volumineux à la main droite* ». Honoré Joseph Marie a 34 ans et il est laboureur lorsqu'il épouse Jeanne Marie Rault<sup>222</sup> en février 1863<sup>223</sup>. Une fois installé, il change de métier puisqu'il est carrier, comme l'indique le recensement de 1866<sup>224</sup> ainsi que les suivants jusqu'à celui de 1891<sup>225</sup> dans lequel il est redevenu laboureur. En juillet 1897<sup>226</sup>, François BLOUIN, neveu d'Honoré Joseph Marie, se rend à la mairie pour déclarer son décès.

---

## 4 le couple principal : Jean Louis BLOUIN et Aimée TILLON (sosa 2-3)

---

On vient de le voir, **Jean Louis BLOUIN** est donc le premier garçon d'une fratrie de 9 enfants. Le 7 novembre 1840<sup>227</sup>, il épouse **Aimée Henriette TILLON**, elle aussi membre d'une grande fratrie : 10 enfants dont elle est l'aînée.

### 4.1 Les parents et la fratrie de Aimée Henriette TILLON

#### 4.1.1 Jean Baptiste Joseph Charles TILLON et Aimée Marie DEGUEN (sosa 6-7)

C'est à Erquy en août 1813<sup>228</sup> que les parents d'Aimée Henriette, Jean Baptiste Joseph Charles TILLON et Aimée Marie DEGUEN se marient. L'acte de mariage manuscrit apporte plusieurs éléments :

Jean Baptiste Joseph Charles a 25 ans. Né à Plurien le 26 septembre 1791<sup>229</sup>, il est le fils de Louis TILLON et de Pélagie LEPUGNEIX. Au moment du mariage, il vit à Erquy et c'est sa mère qui y assiste et qui consent, son père étant « ...

---

<sup>216</sup> Acte de naissance de Gilles Paul Blouin, le 02/08/1826, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.326 acte 29

<sup>217</sup> Acte de naissance de Angélique Flore Louise Adélaïde Blaise, le 02/04/1830, AD 22 de Erquy (1827-1837) : 5 Mi EC 529 p.86 acte 13

<sup>218</sup> Acte de mariage de Gilles Paul Blouin et Angélique Flore Louis Adélaïde Blaise, le 23/10/1855, AD de Erquy (1853-1878) : 5 Mi EC 531 p.32 acte 9

<sup>219</sup> Acte de décès de Gilles Paul Blouin, le 26/06/1887, AD 22 EC de Erquy (1877-1890) : 5 Mi EC 53 p.356 acte 29

<sup>220</sup> Acte de naissance de Honoré Joseph Marie Blouin, le 04/08/1828, AD 22 EC de Erquy (1827-1837) : 5 Mi EC 529 p.38 acte 29

<sup>221</sup> Liste du tirage au sort classe 1848 : AD 22 1 R 263

<sup>222</sup> Acte de naissance de Jeanne Marie Rault, le 20/04/1834, AD 22 EC de Erquy (1827-1837) : 5 Mi 529 p.199 acte 24

<sup>223</sup> Acte de mariage de Honoré Joseph Marie Blouin et Jeanne Marie Rault, le 07/02/1863, AD 22 EC de Erquy (1853-1878) : 5 Mi EC 531 p.172 acte 8

<sup>224</sup> Recensement de Erquy 1866 : [AD 22 2 Mi LN 54 p.32](#)

<sup>225</sup> Recensement de Erquy 1891 : [AD 22 2 Mi LN 54 p.24](#)

<sup>226</sup> Acte de décès de Honoré Joseph Marie Blouin, le 09/07/1897, AD 22 EC de Erquy (1891-1900) : 2 Mi EC 17 p.267 acte 46

<sup>227</sup> Acte de mariage de Jean Louis Blouin et Aimée Henriette Tillon, le 07/11/1840, AD 22 EC de Erquy (1836-1843) : 5 Mi EC 530 p.55 acte 9

<sup>228</sup> Acte de mariage de Jean Baptiste Joseph Charles Tillon et Aimée Marie Deguen, le 04/08/1813, AD 22 EC de Erquy (1793-1815) p.264 acte 34

<sup>229</sup> Ce qui est confirmé par son acte de baptême, le 10/07/1791, AD 22 BMS de Plurien (1766-1792) p.305

détenu prisonnier de guerre en Angleterre ... »<sup>230</sup>. Cela a piqué ma curiosité, j'ai fait quelques recherches complémentaires sur les parents de Jean Baptiste Charles Joseph : l'acte de mariage, daté de 1790<sup>231</sup>, m'apprend que Louis TILLON est capitaine de patache du roi au port de Dahouët<sup>232</sup>. Cela signifie qu'il commande un petit navire affecté au contrôle des côtes dans le cadre de la Ferme Générale. En tant que marin sous l'Empire, il a dû être affecté à un commandement militaire. Ce qui m'ouvre tout un champ pour des recherches ultérieures<sup>233</sup>. En tout état de cause, il finit par être libéré<sup>234</sup> et décède à Plurien en 1848<sup>235</sup>. Dans la table des successions et absences<sup>236</sup>, son fils Jean Baptiste est le seul héritier. Il reçoit 49.20 francs en bien meuble ainsi que des immeubles situés à Plurien pour une valeur de 70 francs.

Aimée Marie DEGUEN vit à Erquy où elle est née le « ... huit du mois d'aout ou vingt et un Thermidor de l'an troisième de la république ... », autrement dit le 8 août 1795. Mineure, elle n'a que 17 ans au moment du mariage ; son père Charles DEGUEN, étant décédé, c'est sa mère Yvonne Leroux qui est présente et consent au mariage.

Durant les recherches j'ai pu constater que dans les familles étudiées passer un contrat de mariage n'était pas dans les habitudes. Le seul que j'ai pu trouver pour le moment est celui de ce couple. Ce sont sans doute les circonstances qui font qu'un contrat est passé le 4 août 1813 dans l'étude de Maître Louis Hyacinthe HAUTEVILLE à Pléhérel<sup>237</sup>.

Durant toute la période où Jean Baptiste Joseph Charles exerce la profession de douanier, le couple est installé à Erquy, c'est dans cette commune que tous les enfants naissent. On peut suivre la progression de la fratrie à travers

Cillon, Jean Baptiste	Sous-brigadier	Lanruen	} Erquy.
Lefort, Charles	Préposé	id	
Ruellan, Jean-Baptiste	id	id	
faucheur, machurin	id	id	

Document 11 : liste des brigades des Côtes-du-Nord, 1835, AD 22 : 5 P 100

les recensements d'Erquy de 1836 et 1841<sup>238</sup>. Comme le montre ce document de 1835, avec son grade de sous brigadier, il est responsable de la brigade de Lanruen. L'âge de la retraite arrivée, le couple déménage pour Plurien, d'où sont originaires les Tillon et s'installe dans le bourg, comme l'indique les recensements à partir de 1846 et ce jusqu'en 1861<sup>239</sup>

<sup>230</sup> Voilà qui m'ouvre un nouveau champ de recherche lorsque je travaillerai sur les ascendants Tillon !

<sup>231</sup> Acte de mariage de Jean Tillon et Yvonne Lepugneix, le 06/07/1790, AD 22 BMS de Plurien (1766-1792) : 5 Mi 266 p.293

<sup>232</sup> Dahouët est le port de pêche de la commune de Pléneuf mais c'est aussi l'un des trois contrôles, découpage territorial, de la douane avec Plérin et Binic.

<sup>233</sup> L'[inventaire en ligne de la sous série 3 R des AD 22](#), montre qu'il y a un Tillon de listé parmi les militaires ayant servi dans les armées de l'Ouest entre 1748 et 1830, la côte à demander sera 3 R 18

<sup>234</sup> Avant octobre 1814, car il est témoin sur l'acte de naissance de sa petite fille Aimée Henriette Tillon.

<sup>235</sup> Acte de décès de Jean Tillon, le 26/03/1848, AD 22 EC de Plurien (1837-1854) : 2 Mi EC 1352 p.146 acte 6

<sup>236</sup> TSA du bureau de Lamballe (1844-1848) : 3 Q 2183 p.118

<sup>237</sup> Minutes du notaire de Hauteville, AD 22 3 E 56 22/32

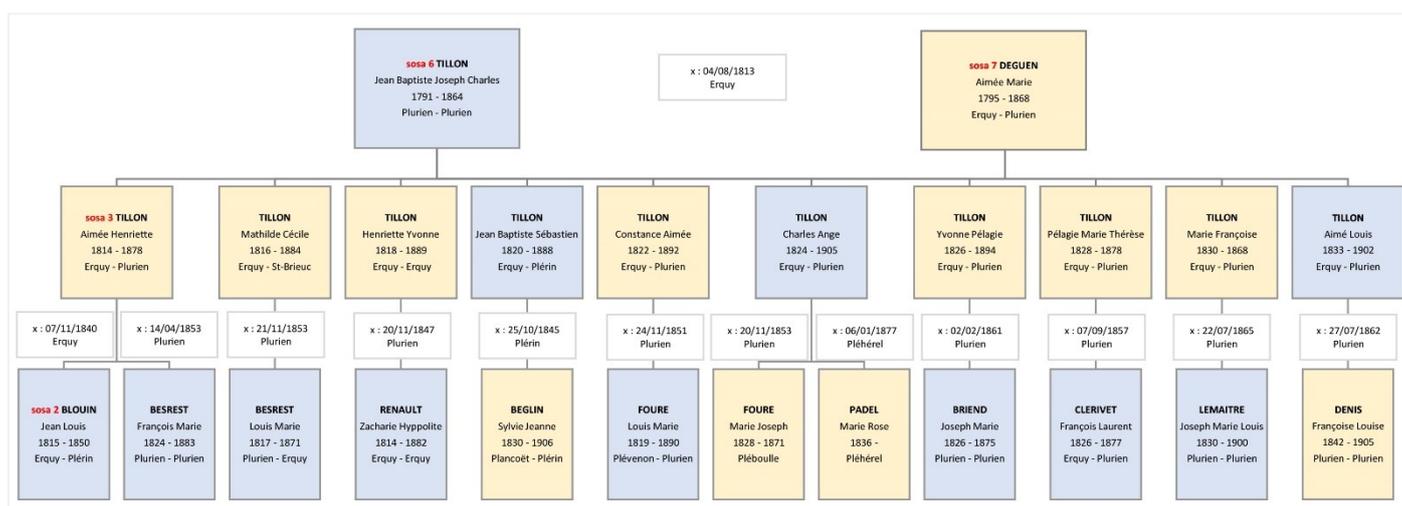
<sup>238</sup> Recensements de Erquy, AD 22 : 2 Mi LN 54 (1836 p.19 et 1841 p.32 )

<sup>239</sup> Recensements de Plurien, AD 22 : 6 M 546 (1846 p.2, 1851 p.6, et 1861 p.4)

Jean Baptiste Joseph Charles décède à Plurien en août 1864 ; c'est son gendre François BESREST qui déclare le décès, une erreur de 2 ans est faite sur son âge<sup>240</sup>. Trois ans et demi plus tard, Aimée Marie meurt à son tour en janvier 1868<sup>241</sup>.

#### 4.1.2 Les enfants du couple

Tous les enfants naissent à Erquy, se marient et décèdent à Plurien à quelques exceptions près. La fratrie se compose de 7 filles et de 3 garçons dont 2 deviennent douaniers.



Arbre 6 : arbre sosa - 6-7 : TILLON x DEGUEN

1. **Aimée Henriette** est née le 2 octobre 1814<sup>242</sup>. Elle est déclarée par son père, qui a alors 22 ans, et comme premier témoin son grand-père Louis Tillon. Tous les deux sont dits sans profession. Cette mention que l'on trouve généralement pour les femmes est assez étonnante pour les hommes ; l'officier d'état civil précise au moins le statut social ou son ancienne profession. En fait, Louis Tillon est propriétaire et Jean Baptiste Joseph Charles n'est pas encore douanier.
2. Mathilde Cécile voit le jour en mars 1816<sup>243</sup> et se marie à 37 ans en novembre 1853<sup>244</sup> avec Louis Marie BESREST (1817-1871)<sup>245</sup> qui n'est autre que le frère du second époux de sa sœur aînée Aimée Henriette et il est douanier ! Mathilde épouse donc son beau-frère, ce qui pose problème car, selon le code Napoléon de 1804, l'article 162 du titre V chapitre I, qui traite des qualités et conditions requises pour pouvoir contracter mariage, dit que l'union n'est pas possible « ... entre les alliés au même degré. ». Pour autant, l'acte ne mentionne aucune dispense ! Hypothèses : aucune demande de dispense<sup>246</sup> n'a été faite, une négligence de

<sup>240</sup> Acte de décès de Jean Baptiste Joseph Charles Tillon, le 10/08/1864, AD 22 EC de Plurien (1855-1869) : 5 Mi EC 1352 p.165 acte 12

<sup>241</sup> Acte de décès de Aimée Marie Deguen, le 04/01/1868, AD 22 de Plurien (1855-1869) : 5 Mi EC 1352 p.208 acte 1

<sup>242</sup> Acte de naissance de Aimée Henriette Tillon, le 02/10/1814, AD 22 EC de Erquy (1807-1815) : 5 Mi EC 528 p.213 acte 50

<sup>243</sup> Acte de naissance de Mathilde Cécile Tillon, le 23/03/1816, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.11 acte 19

<sup>244</sup> Acte de mariage de Louis Marie Besrest et Mathilde Cécile Tillon, le 21/11/1853, AD 22 EC de Plurien (1845-1869) : 5 Mi EC 1352 p.121 acte 15

<sup>245</sup> Acte de naissance de Louis Marie Besrest, le 02/07/1817, AD 22 EC de Plurien (1793-1833) : 5 Mi EC 1350 p. 305 acte 21 - Acte de décès de Louis Besrest, le 01/05/1871, AD 22 EC de Erquy (1870-1876) : 5 Mi EC 532 p. 62 acte 41

<sup>246</sup> Si elle existe, elle est à rechercher au niveau de archives nationales en sous série BB 15.

l'officier de l'état civil... Je note aussi que sa mère, Aimée Marie DEGUEN signe l'acte mais que son père dit ne plus pouvoir le faire. Louis Marie meurt à Erquy en 1871 alors que Mathilde Cécile décède à l'hospice de Saint-Brieuc en août 1884<sup>247</sup>.

3. Henriette Yvonne naît au cours de l'hiver 1818<sup>248</sup>. Son acte de naissance mentionne enfin une profession pour son père, il est douanier. En novembre 1847<sup>249</sup>, elle épouse Zacharie RENAULT<sup>250</sup> qui exerce le métier de maçon. Plus tard, il devient cultivateur comme l'indique son acte de décès en novembre 1882<sup>251</sup>. Henriette Yvonne décède quelques années plus tard en 1889<sup>252</sup>.
4. Jean Baptiste Sébastien, premier garçon de la fratrie, naît en janvier 1820<sup>253</sup>. Comme son père, il est douanier. Alors en poste à Plérin, il épouse Silvie Jeanne BEGLIN à l'automne 1845<sup>254</sup>. Orpheline, elle est âgée de 15 ans<sup>255</sup>. L'acte de mariage est particulièrement intéressant puisqu'il liste toutes les pièces qui ont été fournies. Outre les certificats de bans, les actes de décès des parents de Silvie Jeanne, il y a aussi le consentement du conseil de famille pour Silvie BEGLIN et le consentement de l'administration de la douane pour Jean Baptiste Sébastien<sup>256</sup>. Ce dernier décède en mai 1888 à Plérin<sup>257</sup>. C'est son fils Edouard qui est marin et son neveu Edouard BESREST, douanier, qui se chargent de faire la déclaration du décès. Silvie reste veuve durant 18 ans avant de décéder à son tour à Plérin en 1906<sup>258</sup>.
5. Constance Aimée naît en avril 1820<sup>259</sup>. Elle épouse, en novembre 1851<sup>260</sup> un laboureur âgé de 32 ans, originaire de Plévenon, Louis Marie FOURE. Ce dernier est fils de douanier<sup>261</sup>. Tous les deux décèdent à Plurien, Louis Marie en 1890<sup>262</sup> et Constance Aimée, quelques jours après avoir fêté ses 70 ans, en 1892<sup>263</sup>.
6. Charles Ange, second fils né en 1824<sup>264</sup>, devient douanier comme son frère aîné et son père. Il atteint même le grade de brigadier<sup>265</sup>. Il épouse en premières noces au cours de l'année 1853<sup>266</sup> Marie Joseph FOURE<sup>267</sup>

<sup>247</sup> Acte de décès de Mathilde Cécile Tillon, le 08/08/1884, AD 22 EC de Saint-Brieuc (1884-1884) : 5 Mi EC 300 p.233 acte 460

<sup>248</sup> Acte de naissance de Henriette Yvonne Tillon, le 12/01/1818, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.63 acte 4

<sup>249</sup> Acte de mariage de Zacharie Renault et Henriette Yvonne Tillon, le 20/11/1847, AD 22 de Plurien (1845-1869) : 5 Mi EC 1352 p.38 acte 7

<sup>250</sup> Acte de naissance de Zacharie Renault, le 25/02/1814, AD 22 de Erquy (1807-1815) 5 Mi EC 528 p.190 acte 7

<sup>251</sup> Acte de décès de Zacharie Renault, le 22/11/1882, AD 22 de Erquy (1877-1890) : 5 Mi EC 53 p.191 acte 50

<sup>252</sup> Acte de décès de Henriette Yvonne Tillon, le 19/12/1889, AD 22 de Erquy (1877-1890) : 5 Mi EC 53 p.449 acte 62

<sup>253</sup> Acte de naissance de Jean Baptiste Sébastien Tillon, le 21/01/1820, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.127 acte 3

<sup>254</sup> Acte de mariage de Jean Baptiste Sébastien Tillon et Silvie Jeanne Béglin, le 25/11/1845, AD 22 EC de Plérin (1840-1853) : 5 Mi EC 247 p.283 acte 50

<sup>255</sup> Acte de naissance de Silvie Jeanne Béglin, le 27/03/1830, AD 22 EC de Plancouët (1816-1839) : 5 Mi EC 927 p.212 acte 5

<sup>256</sup> Je n'ai rien pu trouver dans la sous série 5 P 100 concernant le personnel de la douane.

<sup>257</sup> Acte de décès de Jean Baptiste Sébastien Tillon, le 20/05/1888, AD 22 EC de Plérin (1887-1889) : 5 Mi EC 253 p.149 acte 69

<sup>258</sup> TSA du bureau de Saint-Brieuc (1904-1907), AD 22 : 3 Q 8217 p.15

<sup>259</sup> Acte de naissance de Constance Aimée Tillon, le 02/04/1822, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.201 acte 21

<sup>260</sup> Acte de mariage de Louis Marie Fouré et Constance Aimée Tillon, le 24/11/1851, AD 22 EC de Plurien (1845-1869) : 5 Mi EC 1352 p.85 acte 11

<sup>261</sup> Acte de naissance de Louis Marie Fouré, le 30/01/1819, AD 22 EC de Plévenon (1816-1832) : 5 Mi EC 1083 p.66 acte 5

<sup>262</sup> Acte de décès de Louis Marie Fouré, le 23/02/1890, AD 22 EC de Plurien (1882-1900) : 5 Mi EC 97 p.140 acte 3

<sup>263</sup> Acte de décès de Constance Aimée Tillon, le 18/04/1892, AD 22 EC de Plurien (1882-1900) : 5 Mi EC 97 p.177 acte 16

<sup>264</sup> Acte de naissance de Charles Ange, le 05/03/1824, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.257 acte 11

<sup>265</sup> Profession mentionnée sur son second acte de mariage de 1877.

<sup>266</sup> Acte de mariage de Charles Ange Tillon et Marie Joseph Fouré, le 20/11/1853, AD 22 EC de Plurien (1845-1869) : 5 Mi EC 1352 p.118 acte 13

<sup>267</sup> Elle n'est pas la sœur de Louis Marie. Cependant, il y a probablement, un lien de parenté à un plus haut degré à démontrer en faisant leur ascendance.

(1828-1871), puis 6 ans après le décès de celle-ci, en secondes noces, Marie Rose PADEL en janvier 1877<sup>268</sup>. Charles Anges s'éteint à Plurien en 1905<sup>269</sup>, à 81 ans passés.

7. Yvonne Pélagie naît en février 1826<sup>270</sup>. En 1861<sup>271</sup>, elle épouse Joseph Marie BRIEND, menuisier, originaire de Plurien. Il y occupera la fonction d'adjoint au maire comme l'indique son acte de décès en 1875<sup>272</sup>. Yvonne Pélagie décède en 9 ans plus tard en juillet 1884<sup>273</sup>.
8. Pélagie Marie Thérèse voit le jour deux ans plus tard, en février 1828<sup>274</sup>. En septembre 1857<sup>275</sup>, elle épouse François Laurent CLERIVET de deux ans son aîné, il est capitaine au cabotage. C'est à Plurien que le couple décède à 1 an d'intervalle, François Laurent en février 1877<sup>276</sup> et Pélagie Marie Thérèse en mars 1878<sup>277</sup>, elle est alors aubergiste (peut-être avec sa sœur).
9. Marie Françoise, dernière fille de la fratrie, née au printemps 1830<sup>278</sup>. Son père a alors obtenu de l'avancement car il est mentionné comme sous-lieutenant aux douanes. Ce changement de statut se perçoit aussi dans le choix des témoins. Jusqu'à présent, il s'agissait de la famille ou de collègues qui comme lui étaient de simples préposés aux douanes... Avec la naissance de Marie Françoise, on passe à un niveau supérieur : le premier témoin est Jean Baptiste de la TRONCHARDAIN, lieutenant d'ordre dans la douane et le second René VILLESALMON, lieutenant dans la douane. Marie Françoise épouse en 1865<sup>279</sup> un laboureur de Plurien, Joseph Marie Louis LEMAITRE. Il est veuf en premières noces de Julie FOURE. Il le sera une seconde fois de Marie Françoise en 1868<sup>280</sup> et, comme me l'apprend son acte de décès en date du 14 janvier 1900<sup>281</sup>, il a épousé en troisièmes noces Héloïse ERGAN.
10. Aimé Louis, le dernier de la fratrie vient au monde en janvier 1833<sup>282</sup>. L'ascension du père aura été de courte durée. Lorsqu'il déclare la naissance, il est redevenu un simple préposé et ... les témoins sont un autre préposé et un marchand tailleur ! Coïncidence ou pas, Aimé Louis est le seul des 3 fils à ne pas choisir le métier de douanier. En effet, lorsqu'il se marie en 1862<sup>283</sup> avec Françoise Louise DENIS, il est laboureur. Le couple passe

<sup>268</sup> Acte de mariage de Charles Ange Tillon et Marie Rose Padel, le 06/01/1877, AD 22 EC de Pléhérel (1870-1883) : 5 Mi EC 959 p.72 acte 1

<sup>269</sup> Acte de décès de Charles Ange Tillon, le 10/04/1905, AD 22 EC de Plurien (1904-1905) : 5 Mi EC 1947 p.21 acte 8

<sup>270</sup> Acte de naissance de Yvonne Pélagie Tillon, le 18/02/1826, AD 22 EC de Erquy (1816-1826) : 5 Mi EC 529 p.314 acte 5

<sup>271</sup> Acte de mariage de Joseph Marie Briend et Yvonne Pélagie Tillon, le 02/02/1861, AD 22 EC de Plurien (1845-1869) : 5 Mi EC 1352 p.235 acte 3

<sup>272</sup> Acte de décès de Joseph Marie Briend, 22/07/1875, AD 22 EC de Plurien (1870-1881) : 5 Mi EC 1353 p.82 acte 18

<sup>273</sup> Acte de décès de Yvonne Pélagie Tillon, le 08/07/1884, AD 22 EC de Plurien (1882-1900) : 5 Mi EC 97 p.223 acte 15

<sup>274</sup> Acte de naissance de Pélagie Marie Thérèse, le 26/02/1828, AD 22 EC de Erquy (1827-1837) : 5 Mi EC 529 p.27 acte 8

<sup>275</sup> Acte de mariage de François Laurent Clériveret et Pélagie Marie Thérèse Tillon, le 07/07/1857, AD 22 EC de Plurien (1845-1869) : 5 Mi 1352 p.172 acte 5

<sup>276</sup> Acte de décès de François Laurent Clériveret, le 27/02/1877, AD 22 EC de Plurien (1870-1881) : 5 Mi EC 1353 p.98 acte 2

<sup>277</sup> Acte de décès de Pélagie Marie Thérèse Tillon, le 17/03/1878, AD 22 EC de Plurien (1870-1881) : 5 Mi EC 1353 p.118 acte 7

<sup>278</sup> Acte de naissance de Marie Françoise Tillon, le 18/03/1830, AD 22 EC de Erquy (1827-1837) : 5 Mi EC 529 p.84 acte 10

<sup>279</sup> Acte de mariage de Joseph Marie Louis Lemaître et Marie Françoise Tillon, le 22/07/1865, AD 22 EC de Plurien (1845-1869) : 5 Mi EC 1352 p.281 acte 7

<sup>280</sup> Acte de décès de Marie Françoise Tillon, le 08/08/1868, AD 22 EC de Plurien (1855-1869) : 5 Mi EC 1352 p.214 acte 14

<sup>281</sup> Acte de décès de Joseph Marie Louis Lemaître, le 14/01/1900, AD 22 EC de Plurien (1882-1900) : 5 Mi EC 97 p.324 acte 2

<sup>282</sup> Acte de naissance de Aimé Louis Tillon, le 03/01/1833, AD 22 EC de Erquy (1827-1837) : 5 Mi EC 529 p.162 acte 2

<sup>283</sup> Acte de mariage de Aimé Louis Tillon et Françoise Louis Denis, le 27/07/1862, AD 22 EC de Plurien (1845-1869) : 5 Mi EC 1352 p.243 acte 5

sa vie à Plurien où tous deux décèdent dans les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle, en 1902<sup>284</sup> pour Aimé Louis et en 1905<sup>285</sup> pour Françoise Louise.

Au final, en l'absence de documentation plus précise sur la carrière de Jean Baptiste Charles Joseph au sein de la douane, c'est la lecture des actes concernant les enfants qui permet d'établir une petite chronologie : à partir de 1818, il est indiqué comme préposé aux douanes, en 1830 il est sous-lieutenant, en 1833 il est redevenu simple douanier. Enfin, le listing vu plus haut de 1835 le dit sous-brigadier. Il le reste jusqu'à la fin de sa carrière<sup>286</sup>. Il a connu un avancement avant d'être rétrogradé puis de nouveau promu.

## 4.2 Le couple Jean Louis BLOUIN et Aimée Henriette TILLON

### 4.2.1 Une vie avant le mariage

Par le passé, le mariage marquait le moment où les enfants quittaient la maison familiale pour s'installer. Aussi, l'âge au mariage, était notamment dépendant de la capacité économique des couples à s'installer. J'ai pu constater, au travers des actes de mariages épluchés, que cet âge pouvait être relativement tardif. De même, le recensement de 1846 montre que de nombreux jeunes adultes (de 25 ans à 30 ans, voire plus) vivent encore chez leurs parents.

En revanche, lorsque Jean Louis et Aimée Henriette TILLON se marient en 1840, ils ont respectivement 25 et 26 ans. Et cela fait déjà quelques années qu'ils ont quitté la maison familiale. Jean Louis est douanier en poste à Lézardrieux<sup>287</sup> tandis que Aimée Henriette, lingère, bien habitant Erquy n'est pas dans la maison familiale des Hôpitaux mais dans le bourg comme le montre le recensement de 1836<sup>288</sup>. D'ailleurs, à ce moment-là elle est dite repasseuse. Bien qu'il ne faille pas trop extrapoler ni transposer nos façons de penser à une autre époque, il m'a tout de même semblé, que pour ces deux personnes, il y avait, dans une certaine mesure, la volonté de ne pas suivre des chemins tout tracés.

En 1835, lorsque Jean Louis est appelé pour le service militaire, il est marin et noté dans le registre comme marin classé<sup>289</sup>. En tant que fils aîné, il était normalement destiné à reprendre l'exploitation de son père. Dans les communes littorales, ce sont traditionnellement les cadets qui passent par la carrière maritime avant, éventuellement, de s'établir. Or, lui choisit d'être marin<sup>290</sup> avant de postuler dans l'administration de la douane. Pourquoi ce choix ? Se lancer dans cette carrière demande de peser le pour et le contre, il faut avoir une bonne connaissance de la profession et Jean Louis l'a. A l'inverse de postulants qui sont originaires de l'intérieur des terres, il a eu tout loisir d'observer la réalité de l'exercice de la profession et d'interroger d'autres douaniers ; de plus, son beau-frère, Pierre Fromont, est douanier ce qui peut aider pour postuler.

<sup>284</sup> Acte de décès de Aimé Louis Tillon, le 15/07/1902, AD 22 EC de Plurien (1901-1903) : 5 Mi EC 1911 p.24 acte 19

<sup>285</sup> Acte de décès de Françoise Louise Denis, le 05/01/1905, AD 22 EC de Plurien (1904-1905) : 5 Mi EC 1947 p.18 acte 1

<sup>286</sup> Il est mentionné comme tel, en tant que témoin en 1850 à l'occasion du mariage de sa fille Aimée Henriette Tillon.

<sup>287</sup> Comme le mentionne son acte de mariage.

<sup>288</sup> Recensement de Erquy 1836, AD 22 : 2 Mi LN 54 p.21

<sup>289</sup> Des recherches complémentaires seront donc à faire au SHD (Service Historique de la Défense) de Brest.

<sup>290</sup> Recensement de Erquy 1836, AD 22 : 2 Mi LN 54 p.15, la mention de marin peut aussi se référer à son service militaire. Dans les recensements d'autres communes, comme Hillion, ils sont notés comme « marin au service ».

En ce qui concerne Aimée Henriette, il est plutôt rare pour les femmes de cette époque, qu'à son âge, elle gagne sa vie et surtout en dehors du foyer familial. Le contexte veut aussi que, souvent dans les grandes fratries, l'une des filles, en général l'aînée demeure longtemps célibataire, voire toute sa vie, son rôle étant d'aider aux tâches ménagères et de veiller à l'éducation des frères et sœurs. Ainsi, celles qui restent célibataires continuent de vivre en domestique chez leurs parents. Dans la société de l'époque, rester célibataire signifie ne pas pouvoir s'établir<sup>291</sup>. Aussi, j'ai plutôt tendance à penser que Aimée Henriette a voulu échapper à ce destin. En travaillant elle peut se constituer un petit pécule ; il ne faut pas oublier que son père à 7 filles à marier<sup>292</sup>.

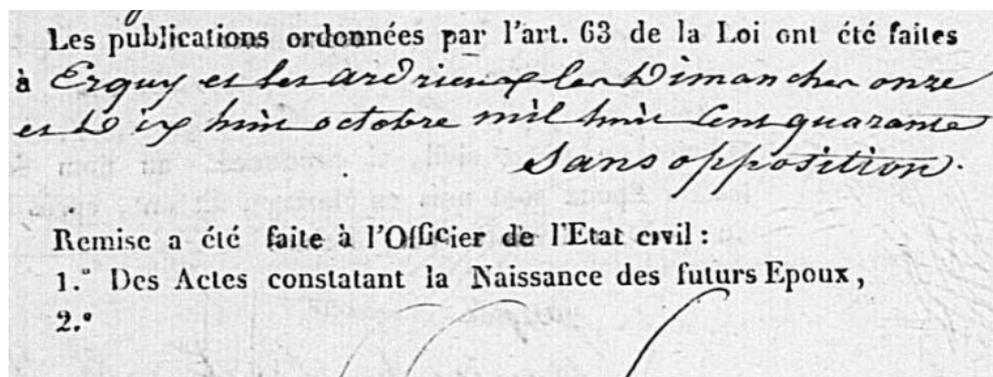
#### 4.2.2 Le mariage, le contexte législatif du XIXe

Erquy, le samedi 7 novembre 1840, à 10 heures du matin.

Pour la neuvième fois cette année, un mariage est célébré à la maison commune d'Erquy. C'est donc devant le maire, Paul COURAY, que **Jean Louis BLOUIN** et **Aimée Henriette TILLON** s'appêtent à échanger leur consentement. Par cet acte, ils lient leurs vies et leurs familles respectives.

Pour que la procédure de mariage puisse se dérouler, un certain nombre d'éléments sont nécessaires :

En premier lieu, il faut avoir fait la publicité de la future union. Comme la loi<sup>293</sup> le prévoit, les deux publications<sup>294</sup> annonçant le mariage prochain ont été faites à Erquy et à Lézardrieux les dimanche 11 et 18 octobre précédents. Sont aussi listés les actes remis à l'officier d'état



Document 12 : extrait de l'acte de mariage de Jean Louis Blouin et Aimée Henriette Tillon

civil. Il y a toujours au minimum les actes de naissance des futurs époux. Je note ici que Jean Louis n'a pas eu besoin du consentement de l'administration de la douane pour se marier<sup>295</sup>. Puis, si tout est en règle et qu'aucune opposition n'a été rapportée, le mariage peut avoir lieu.

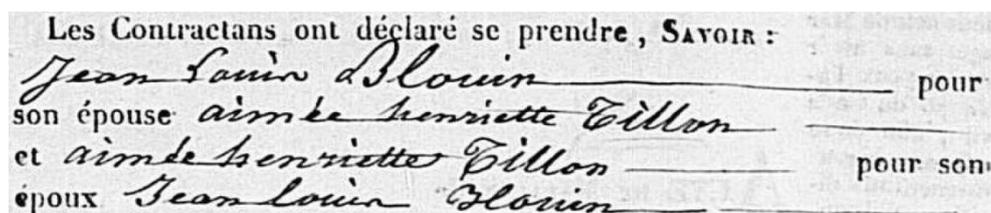
<sup>291</sup> Revue française de généalogie HS sur le mariage.

<sup>292</sup> Pour les mariages contractés après 1850, il n'est jamais fait de mention de contrat de mariage dans les actes de mariage.

<sup>293</sup> Code Civil de 1804 TITRE II Chapitre III art. 63 Des actes de mariage « Avant la célébration, l'officier de l'état civil fera deux publications, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la maison commune... » et art. 64 « ... Le mariage ne pourra être célébré avant le troisième jour, depuis et non compris celui de la seconde publication. » Voir le texte complet : [https://fr.wikisource.org/wiki/Code\\_civil\\_des\\_Fran%C3%A7ais\\_1804/Texte\\_entier](https://fr.wikisource.org/wiki/Code_civil_des_Fran%C3%A7ais_1804/Texte_entier)

<sup>294</sup> La consultation n'a pas permis d'apporter d'information complémentaire.

<sup>295</sup> Rappel, on est avant 1842, date à laquelle cette autorisation est devenue formellement obligatoire.



Titre 6 : extrait de l'acte de mariage de Jean Louis BLOUIN et Aimée Henriette TILLON

La formule est éloquente : « les contractants... ». En effet, depuis la Révolution Française de 1789, le mariage n'est plus un sacrement<sup>296</sup>, c'est un contrat entre deux

personnes. Même si le consentement mutuel des époux reste la pierre angulaire de cette association, celle-ci est déséquilibrée. Elle est encore et pour longtemps à l'avantage de l'époux<sup>297</sup>.

Lors du mariage, l'officier d'état civil, comme il est noté dans l'acte, fait la lecture complète du Titre V Chapitre VI qui traite « Des droits et des devoirs respectifs des époux ». En réalité, il s'agit plutôt d'une longue liste énumérant ce que l'épouse ne peut pas faire sans l'autorisation de son mari<sup>298</sup>. J'ai particulièrement noté l'article 214, car, la suite montre que Jean Louis et Aimée Henriette ne vont pas toujours habiter sous le même toit. L'une des raisons possibles est sans doute les difficultés rencontrées par les douaniers mariés, avec une famille, à se loger dans les communes où ils sont amenés à exercer.

#### TITRE V Chapitre VI

##### Des droits et des devoirs respectifs des époux.

212. Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

213. Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

**214. La femme est obligée d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider...**

Extrait du code Napoléon 1804

### 4.2.3 Les lieux de vie du couple

Quoiqu'il en soit, en l'absence d'information via les archives de la douane consultées aux AD 22, j'ai pu, grâce aux actes liés aux enfants et aux recensements, retracer les déplacements du couple :

1841 : Aimée Henriette est recensée à Erquy avec ses parents et le reste de la fratrie. Pas de mention de Jean Louis ! Chose étonnante, elle est notée comme fille et pas comme femme mariée (une erreur de recenseur ?). J'ai cherché Jean Louis à Lézardrieux, sans résultat. J'ai tenté le recensement, dans un premier temps, de la commune d'Etables-sur-Mer, là où naît leur premier enfant en 1843, sans plus de succès. Seconde étape, regarder tous les recensements des communes littorales du département ... Jean Louis n'est recensé nulle part ! A-t-il pu échapper au recensement ? C'est possible si on imagine qu'il change de poste au cours de l'été 1841 car la date de fin des recensements des communes est différente. Par exemple, celui de Lézardrieux est clos le 24 août 1841, celui d'Etables-sur-Mer le 4 juillet 1841. Il peut donc être parti de Lézardrieux avant d'avoir été recensé et être à Etables-sur-Mer après la fin du recensement.

<sup>296</sup> Les époux peuvent toujours se marier à l'église, c'est d'ailleurs souvent le cas, mais c'est le passage par la mairie, qui doit se faire en premier, qui valide légalement le mariage.

<sup>297</sup> Les législateurs de 1789 avaient été progressistes en ce qui concerne les droits de la femme au sein du couple. Le Code Civil de 1804 marque un retour aux règles de l'Ancien Régime.

<sup>298</sup> Code Civil de 1804 TITRE V chapitre VI Des droits et des devoirs respectifs des époux art. 215 à 225.

- 1842-1843 : naissance et décès du 1<sup>er</sup> enfant, Aimée Joséphine. Le couple est installé à Etables-Sur-Mer.
- 1844 : naissance du 2<sup>ème</sup> enfant, Jean Louis Constant. Le couple est dit « ... demeurant à Plurien ... », comme l'indique l'acte de naissance. Ce n'est pas Jean Louis qui fait la déclaration de naissance mais son père et son frère Constant Jacques.
- 1846 : naissance du 3<sup>ème</sup> enfant Eugène François. Le couple est toujours indiqué comme demeurant à Plurien. Cette fois c'est bien Jean-Louis qui fait la déclaration.
- 1846 : 19 juillet, clôture du recensement de Plurien. Jean Louis Constant, le deuxième enfant, est recensé chez ses grands-parents maternels Tillon mais ni les parents, ni Eugène François ne le sont.
- 1848 : naissance du 4<sup>ème</sup> enfant Théodore Marie Aimé. Bien qu'il naisse à Plurien, comme les deux précédents, le couple est indiqué comme demeurant au Légué<sup>299</sup>. Cette fois, c'est le grand-père maternel, Jean Baptiste Tillon qui fait la déclaration de la naissance auprès de l'état civil.
- 1850 : décès de Jean Louis à Plérin, l'acte de décès l'indique comme domicilié à « ... Plérin (sous la tour)<sup>300</sup> ... ». C'est son frère Alexandre, douanier vivant à Plérin qui fait la déclaration.

En résumé, je pense que si le couple a bien vécu au début du mariage à Etables-sur-Mer, il n'a jamais été installé à Plurien. Qu'après le passage à Etables-sur-Mer, Jean Louis a été en poste à Plérin et que, lors de ses grossesses, Aimée Henriette est retournée dans sa famille pour accoucher. Elle y restait peut-être un certain temps avant de repartir à Plérin avec le nourrisson en laissant l'enfant le plus âgé. Jean Louis peut avoir obtenu occasionnellement un congé pour assister à la naissance<sup>301</sup>, ce qui explique qu'il déclare celle de Eugène François. Le recensement de Plérin pour l'année 1846 aurait permis d'en savoir davantage sur la composition de la famille, malheureusement, il est manquant.



Carte 5 : extrait du tableau d'assemblage du cadastre de Plérin - 1813 : AD 22 3 P 187

<sup>299</sup> Le Légué n'est pas une commune mais le port de Saint-Brieuc. Il est situé sur la commune limitrophe de Plérin.

<sup>300</sup> Sous la tour est un quartier de Plérin situé au port du Légué, sur la rive gauche du Gouët

<sup>301</sup> J'ai pu lire ce type de demande, transmise au responsable par les supérieurs des préposés AD 22 : 5 P 100



visage ... ». C'est un garçon d'1m69/1m70, son degré d'instruction noté 1.2 indique qu'il sait lire et écrire. Douanier comme son père, il est déclaré bon pour le service.

En mai 1874<sup>306</sup> il a 30 ans lorsqu'il se marie une première fois à Montcuq dans le Lot avec Marie Héloïse Victorine BEAUZOULS. Cette dernière est une jeune femme de 17 ans, originaire de Bordeaux, dont les parents sont décédés. L'acte de mariage indique que la mère de Jean Louis, Aimée Henriette, a fait parvenir un acte de consentement pour le mariage de son fils, rédigé par l'étude de Maître GORVEL, notaire à Erquy<sup>307</sup>. Par ailleurs, Jean Louis Constant, qui est brigadier de gendarmerie, a dû aussi obtenir l'autorisation de sa hiérarchie. De son côté, Marie Héloïse mineure et orpheline depuis l'âge de 11 ans, est accompagnée de ses grands-parents paternels qui consentent et assistent au mariage. Enfin, un contrat de mariage a été passé entre les futurs époux chez Maître Henri SAUS de Montcuq.

Après 5 ans de mariage, Jean Louis Constant est veuf. Il se marie en secondes noces à Saint-Denis-Catus en mars 1880<sup>308</sup> avec Marie Mélanie CALMON. Agée de 19 ans, elle est originaire de cette commune où elle vit avec sa mère, son père étant décédé. C'est cette dernière qui assiste et consent au mariage. A nouveau, la hiérarchie de Jean Louis Constant l'autorise à se marier et un contrat de mariage est établi à Saint-Denis-Catus le 23 février à l'étude de Maître Louis Camille BRUGALIERES. Il reste donc à découvrir toute une histoire autour de ce personnage...

3. Eugène François naît en mai 1846<sup>309</sup>. Je perds très vite sa trace ! Première surprise, il n'apparaît pas dans le

20	21	80	Blouin	Aimée	substitut				1	30	1
		82	Blouin	Jean-Louis	son fils	1				8	1
		82	Blouin	Théodore	id.	1				3	1

Titre 8 : recensement 1851 Plurien : AD 22 6 M 546

recensement de Plurien de 1851 alors que sa mère et les deux autres frères sont mentionnés. Serait-il décédé ?

Des recherches dans les tables décennales des décès de Plérin, Plurien et Erquy ne révèlent rien<sup>310</sup>. Seul indice, je sais qu'il est vivant en 1853 car il est mentionné dans l'inventaire après décès de son père, j'y reviendrais plus loin. J'ajoute que je ne trouve pas plus d'informations au niveau

		89	Blouin	honoré	id.				1		62	1
		96	Blouin	Constant	id.				1		33	1
		97	Blouin	François	id.	1					30	1
		98	Blouin	Jules	id.	1					25	1
12	12	99	Blouin	honoré	id.	1					23	1
		99	Blouin	Appoline	id.				1		27	1
		99	Dagorne	Marie-Marie	épouse Constant					1	36	1
		99	Blouin	Eugène	son fils	1					4	1
		99	Marrouin	François	Domestique				1		18	1

Titre 9 : recensement 1851 Erquy : AD 22 2 Mi LN 54

<sup>306</sup> Acte de mariage de Jean Louis Constant Blouin et Victorine Héloïse Beauzouls, le 12/05/1874, AD 46 de Montcuq (1874) : [4 E 923 p.6 acte 7](#)

<sup>307</sup> Il s'agit du notaire Alphonse Charles Gorvel, en l'absence de répertoire, il faudra regarder les minutes pour l'année 1874 : AD 22 3 E98/75

<sup>308</sup> Acte de mariage de Jean Louis Constant Blouin et Marie Mélanie Calmon, le 31/03/1880, AD 46 de Saint-Denis-Catus (1880) : [4 E 2268 p.1 acte 1](#)

<sup>309</sup> Acte de naissance de Eugène François Blouin, le 17/05/1876, AD 22 EC de Plurien (1834-1849) : 5 Mi EC 1350 p.203 acte 11

<sup>310</sup> Pas d'avantage de résultats avec le moteur de recherche Généarmor.

des archives militaires pour la classe 1866. Je laisse donc de côté pour un temps Eugène François. Jusqu'à ce que, pour l'écriture du mémoire je relise tous les documents et donc le recensement d'Erquy pour l'année 1851 et que je prenne conscience d'une incohérence dans ce listing. En effet, sont mentionnés le grand-père Louis Mathurin BLOUIN, son fils Constant, le reste de la fratrie qui vit encore avec le patriarche, puis Anne Marie Dagorne la femme de Constant et, juste en-dessous, Eugène BLOUIN indiqué comme son fils de 4 ans. Hypothèse : est-ce en fait leur neveu ? J'ai tendance à le penser, car après vérification dans l'état civil, je n'ai trouvé aucune naissance qui correspondrait au couple Constant BLOUIN x Anne Marie DAGORNE. Ce qui soulève une autre question, le couple aurait-il « adopté »<sup>311</sup> son neveu de manière affective ? S'il y a un changement de l'autorité parentale, des documents existent probablement dans les archives judiciaires des AD 22 en sous série 3 U, peut-être aussi des actes notariés... Quoiqu'il en soit, en 1856, Eugène disparaît du recensement d'Erquy, celui de Plurien est manquant pour cette même année et dans les recensements qui suivent je ne trouve plus sa trace<sup>312</sup>. Il me reste donc des éléments à découvrir. Le seul fait certain est qu'il n'apparaît pas à l'occasion du règlement de la succession de sa mère en 1878, j'y reviendrai.

4. **Théodore Marie Aimé**, benjamin de la fratrie, il voit le jour en avril 1848<sup>313</sup> et se marie juillet 1872<sup>314</sup> à Erquy avec Marie Thérèse Lucas. C'est la lignée de ce dernier enfant que j'ai choisie de descendre et qui est traitée dans le prochain chapitre. Par contre, que ce soit dans les tables ou les registres matricules<sup>315</sup> que j'ai tout de même feuilleté au cas où, je ne l'ai pas trouvé ! Pourtant, né en 1848, il a dû faire partie de la classe 1868. J'ai regardé les classes 1867 et 1869, sans plus de succès. Le mystère de la classe 1868<sup>316</sup> reste entier ; pour le moment je n'ai aucune piste ou explication à cela ...

#### 4.2.5 Le décès de Jean Louis et le remariage de Aimée Henriette

Jean Louis et Aimée Henriette ne connaissent que 10 ans de vie commune. Jean Louis décède en janvier 1850, il n'a que 35 ans. Vu ce décès précoce et les dangers liés à sa profession, j'ai pensé à une mort en service. L'acte de décès ne précise rien à ce sujet, et rien non plus dans les archives de l'administration des Douanes aux AD 22. Je me suis alors reportée sur la presse locale de l'époque et notamment sur la publication Le Publicateur des Côtes-du-Nord<sup>317</sup> qui relate des faits divers. J'ai parcouru les éditions des premières semaines de janvier mais aucune mention d'un incident impliquant des douaniers. La seule chose que j'apprends est qu'en ce début d'année 1850, des cas de choléra sont mentionnés dans les environs proches de Saint-Brieuc.

<sup>311</sup> Le code Napoléon de 1804 n'autorise que l'adoption des adultes.

<sup>312</sup> Les recherches sur les sites de partage Geneanet, Hérédité et Philae n'ont pas donné de résultats.

<sup>313</sup> Acte de naissance de Théodore Marie Aimé Blouin, le 25/01/1848, AD 22 EC de Plurien (1834-1849) : 5 Mi EC 1350 p.239 acte 9

<sup>314</sup> Acte de mariage de Théodore Marie Aimé Blouin et Maire Thérèse Lucas, le 13/07/1872, AD 22 de Erquy (1853-1878) : [5 Mi EC 531 p.356 acte 13](#)

<sup>315</sup> Table et registre matricule classe 1868 du bureau de Saint-Brieuc : [AD 22 1 R 849](#)

<sup>316</sup> Le mystère de la classe 1868 dépasse les frontières des Côtes-du-Nord, car Nathalie Lombard s'est trouvée dans la même impasse avec Auguste Etienne Julien de l'Ardèche qui a exactement la même date de naissance que Théodore Marie Aimé Blouin 24/04/1848 !

<sup>317</sup> Presse ancienne Le Publicateur des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc 1850 : [AD 22 4 Mi R 4](#)

Quoiqu'il en soit, la succession est ouverte, les enfants encore jeunes passent sous la tutelle de leur mère Aimée Henriette comme l'indique le registre des mutations par décès<sup>318</sup> dans lequel on la dit « ... *agissant comme mère et tutrice légale de Jean Louis, Eugène et Théodore Blouin ...* ». Le montant total de la succession s'élève à 294 francs répartis comme suit : 280 francs en capitaux et 14 francs en terres dont Jean Louis était héritier pour 1/9<sup>ème</sup><sup>319</sup> et qui sont principalement situées à Erquy et deux à Plurien.

Après le décès de son époux, Aimée Henriette quitte Plérin et s'installe à Plurien. Je l'ai évoqué plus haut, le recensement de 1851 la liste comme habitant le bourg avec deux des enfants, Jean Louis Constant et Théodore Marie Aimé ; elle est alors aubergiste. Dix ans plus tard, la maisonnée s'est agrandie. Elle est remariée avec François Marie BESREST, aubergiste, plus jeune de 10 ans et ensemble ils ont un fils, François Jean Marie alors âgé de 7 ans. Cela signifie qu'elle n'est pas restée longtemps veuve. Je trouve son second mariage dans l'EC de Plurien en date du 13 avril 1853<sup>320</sup> ainsi que la naissance de leur fils ... 5 mois plus tard, en septembre 1853<sup>321</sup>.

Au niveau de la recherche, ce remariage entraînait pour moi l'existence d'un inventaire après décès afin que les biens des enfants du premier lit soient répertoriés de manière précise en vue de leur futur héritage. Ainsi un inventaire des biens de la communauté qui a existée entre Jean Louis BLOUIN et Aimée Henriette TILLON, est établi à Plurien en date du 2 avril 1853 à 1 heure de l'après-midi, par Maître Julien Marie ROUGET, notaire à Erquy. Cet inventaire est dressé à la demande de Aimée Henriette et de François BLOUIN son beau-frère qui est le subrogé-tuteur des enfants. On l'a vu, la femme, juridiquement mineure, a toujours besoin d'être représentée par un homme pour toutes ses démarches. Par ailleurs, le rôle du subrogé-tuteur, qui est désigné par le conseil de famille, a aussi le rôle de vérifier la gestion des comptes du tuteur, en l'occurrence la gestion de Aimée Henriette. Ce type de document est toujours riche d'enseignements sur le quotidien, le niveau de vie de la famille. Il s'agit d'une liste des « ... *meubles, effets mobiliers ...* », mais aussi des « ... *papiers et renseignements ...* ». Le notaire est ici assisté de Mathurin CLERIVET, cultivateur aux Hôpitaux à Erquy<sup>322</sup>.

Tous deux font alors le tour de la maison et estiment chaque bien. Au rez-de-chaussée la cuisine et au premier une chambre sont les seules pièces qui constituent l'habitation. Le total des actifs est de 827.40 francs, auquel il faut ôter toutes les sommes que Aimée Henriette a engagées pour le compte des enfants. Celles-ci sont constituées par les droits d'enregistrements des divers démarches consécutives au décès de l'époux : droits de mutation et tutelle pour un montant de 12.07 francs. A 2 heures de l'après-midi, ce travail d'inventaire est terminé ; 1 heure a donc suffit ! Ce qui est révélateur d'un milieu modeste là où d'autres inventaires se répartissent sur plusieurs heures.

<sup>318</sup> Déclarations des mutations par décès : AD 22 3 Q 2334

<sup>319</sup> Cela correspond aux 9 enfants qui héritent à part égale des biens des parents.

<sup>320</sup> Acte de mariage de François Marie Besrest et Aimée Henriette Tillon, le 13/04/1853, AD 22 de Plurien (1845-1869) : [5 Mi EC 1352 p.107 acte 2](#)

<sup>321</sup> Acte de naissance de François Jean Marie Besrest, le 14/09/1853, AD 22 EC de Plurien (1850-1853) : [5 Mi EC 1351 p.67 acte 26](#)

<sup>322</sup> J'ai comparé la signature du Mathurin Clériveret de l'inventaire après décès et celle de l'acte de mariage du Mathurin Clériveret avec Pauline Jeanne Marie Blouin, et elles sont identique. C'est donc le beau-frère de François Blouin, le subrogé-tuteur.

## 4.2.6 La succession de Aimée Henriette



Titre 7 : le bourg de Plurien autour de l'église, on peut voir sur la gauche des maisons avec leur toit de chaume

Aimée Henriette et François Marie BESREST passent le reste de leur vie à Plurien. Lui se partageant entre son travail à l'auberge et son autre métier de marin<sup>323</sup>. Cette double activité est typique des hommes qui pratiquaient les campagnes de pêches à Terre-Neuve ou en Islande. Les recensements permettent de voir les garçons grandir, jusqu'au départ de Jean Louis Constant pour le service militaire puis, comme je le sais maintenant, pour le Lot. Théodore Marie Aimé, quant à lui reste jusqu'à son mariage en 1872, date à laquelle il est recensé pour la dernière fois chez

sa mère. Il exerce la profession de maréchal ferrant, tout comme son demi-frère, François Jean Marie alors âgé de 18 ans.

Aimée Henriette s'éteint à l'âge de 63 ans, à l'aube du 11 février 1878<sup>324</sup>. A nouveau cela donne lieu à un inventaire après décès<sup>325</sup> en date du jeudi 21 mars 1878 à 10 h du matin. Il est effectué par Maître GORVEL, notaire à Erquy, à la requête du veuf et en présence des deux fils. Théodore Marie Aimé ayant reçu une procuration<sup>326</sup> de son frère Jean Louis Constant pour agir en son nom sans aucune restriction, il y a donc une relation de confiance entre les deux frères. Outre la liste des biens, quels éléments peut-on tirer de ce document, quels sont ceux confirmés et quelles pistes sont ouvertes :

1. François Marie BESREST est bien marin et aubergiste.
2. Un acte a été passé chez le même notaire en date du 20 mars 1874 pour une donation en usufruit entre les époux et il sera enregistré en même temps que l'inventaire soit le 1<sup>er</sup> avril 1878 à Lamballe.
3. Théodore Marie Aimé et Jean Louis Constant sont dits seuls enfants connus du premier mariage. Ce qui confirme la disparition<sup>327</sup> d'Eugène François. Avec François Jean Marie, ils sont « ... *seuls habiles à se dire et porter héritiers de Aimée Tillon leur mère...* »
4. Comme expert pour effectuer la prise<sup>328</sup>, le veuf et le fils BESREST ont choisi un forgeron de Plurien, Eugène Lefebvre<sup>329</sup>, qui prête serment « ... *entre les mains du notaire ...* ». Je me fais alors la réflexion qu'il est peut-

<sup>323</sup> Les documents consultés le disent tantôt aubergiste, tantôt marin.

<sup>324</sup> Acte de décès de Aimée Henriette Tillon, le 11/02/1878, AD 22 EC de Plurien (1870-1881) : [5 Mi EC 1353 p.117 acte 6](#)

<sup>325</sup> Inventaire après décès de Aimée Henriette Tillon, le 21/03/1877 : AD 22 3Q 97/78 n°64

<sup>326</sup> Elle est jointe au dossier d'inventaire, même cote que ci-dessus.

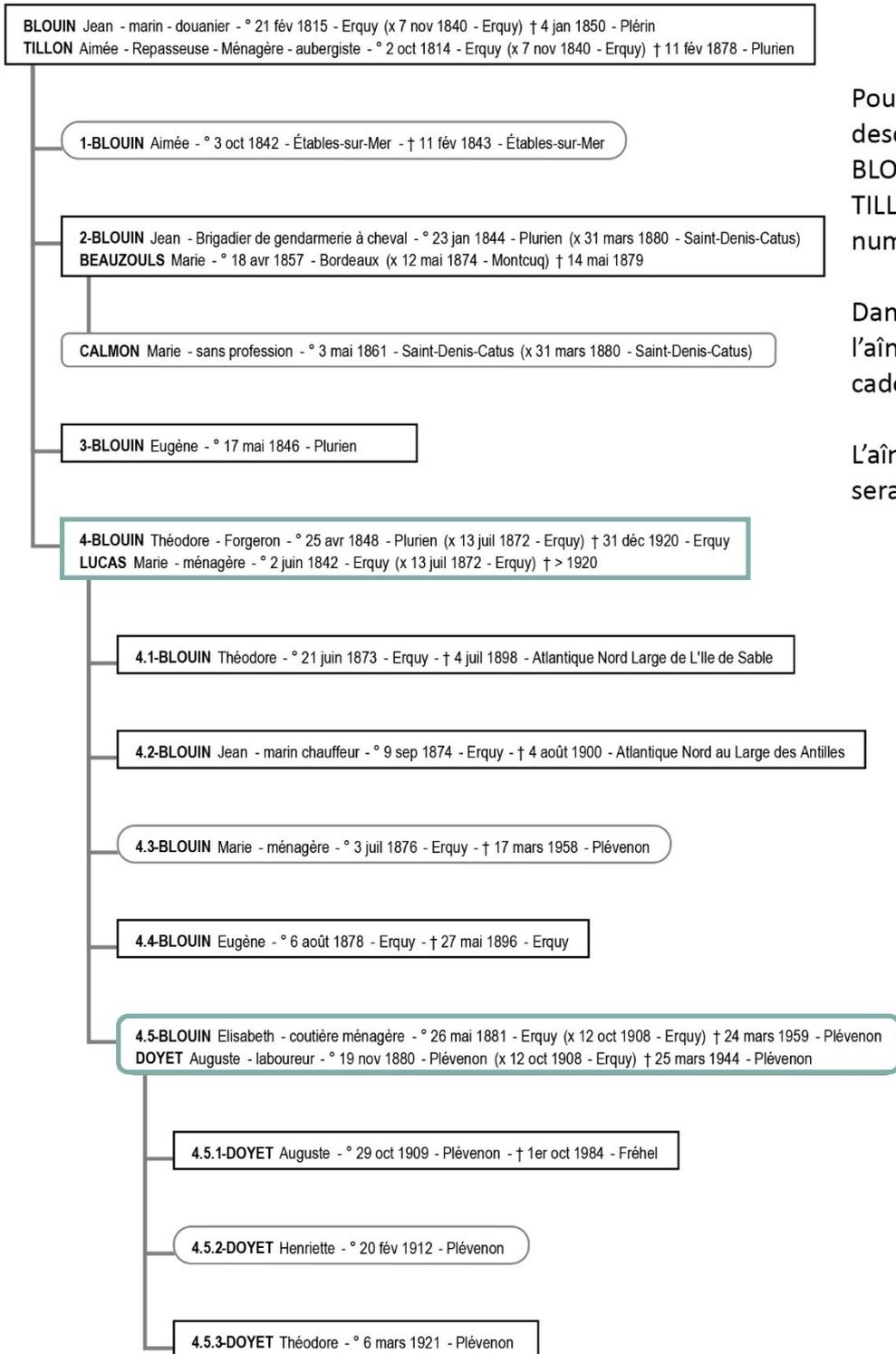
<sup>327</sup> Ce qui en l'état pour moi, tant que je n'ai pas trouvé d'acte de décès, ne signifie pas qu'il soit nécessairement mort. Il reste l'hypothèse d'une émigration et donc d'une perte de contact avec la famille. A tout hasard, puisque c'est disponible en ligne j'ai fait une recherche dans l'état civil des français d'Algérie sur le site des [ANOM](#) (Archives Nationales d'Outre-Mer), j'ai trouvé des Blouin, mais pas Eugène.

<sup>328</sup> C'est-à-dire la description et l'estimation des biens.

<sup>329</sup> Peut-être le patron d'apprentissage de Théodore Marie Aimé et François Jean Marie, il a donc la confiance des deux parties.

être le patron ou a été le maître d'apprentissage de François Jean Marie et/ou Théodore Marie Aimé et qu'il a la confiance de tous les intéressés. Dans ce cas, il est possible que des contrats d'apprentissage aient été passés, à chercher dans les minutes en sous série 3 Q.

5. La maison se compose d'une cuisine, d'une chambre et d'un grenier.
6. La liste des objets et leur répartition dans la maison est plutôt surprenante et j'en déduis que la pièce dénommée cuisine fait peut-être office de salle pour l'auberge. De la même manière la chambre semble être accessoirement un lieu de stockage pour l'auberge.
7. Le total de l'estimation se monte à 1015.70 francs. Par contre, le couple a un passif de 3180.75 auprès de 6 créanciers. Il s'agit de sommes prêtées par des particuliers. Enfin, il faut ajouter au montant le produit de la vente de biens dont les époux ont reçu une part : 533.33 francs pour l'époux à la suite de la vente d'immeubles et 179.11 francs pour Aimée Henriette. Toutes les transactions ayant été faites par Maître GORVEL, il suffira d'aller rechercher directement dans les minutes aux dates indiquées pour en savoir plus. Pour retrouver les actes concernant les 6 prêts, il n'y a pas de sommiers pour le bureau de Lamballe, je suppose qu'il faudra donc éplucher les minutes, les notaires d'Erquy n'ayant pas tenu de répertoires.
8. La maison appartient en propre à Aimée Henriette TILLON. Il me faudra donc déterminer en passant par la table des acquéreurs (côtes : 3 Q 2155/2156/2157 qui couvrent la période 1847-1860), si elle l'a achetée ou reçue en héritage et dans ce cas reconstituer la succession de ses parents.



Pour la généalogie descendante de Jean Louis BLOUIN et Aimée Henriette TILLON, j'ai utilisé la numérotation Aboville.

Dans cette numérotation, l'aîné des enfants est noté 1, le cadet 2 ...

L'aîné des enfants de l'enfant 4 sera noté 4.1 ...

## 5 les descendants de Jean Louis BLOUIN et Aimée TILLON

### 5.1 Théodore Marie Aimé BLOUIN et Marie Thérèse LUCAS

Théodore Marie Aimé est donc le seul fils du couple principal qui reste vivre à Erquy. En juillet 1872, il épouse Marie Thérèse LUCAS. Deuxième enfant d'une fratrie de 4, elle est la fille d'un forgeron, Florian Joseph Marie LUCAS et de Laurence Modeste Françoise RENAULT.

#### 5.1.1 Les parents et la fratrie de Marie Thérèse LUCAS

Les parents de Marie Thérèse sont tous les deux nés à Erquy en 1807 à 2 mois d'intervalle, en janvier<sup>330</sup> pour Laurence Modeste Françoise et en mars<sup>331</sup> pour Florian Joseph Marie. A l'âge de 31 ans, en janvier 1839<sup>332</sup>, tous deux se marient à Erquy. Seule la mère de la future épouse assiste et consent au mariage, le père étant décédé. Comme l'était son père, Florian Joseph Marie est alors forgeron. La vie du couple se déroule à Erquy où naissent tous les enfants. Le recensement de 1846<sup>333</sup> les montrent installés au village de Langourian avec tous les enfants encore jeunes et employant une certaine Caroline RENAULT comme domestique. Il y a peut-être un lien de parenté à trouver avec l'épouse, un cousinage plus ou moins proche. La naissance d'une Caroline RENAULT est bien enregistrée à Plurien en 1829 ; ce sera un point d'entrée pour une recherche ultérieure.

Entre 1839 et 1844, le couple donne naissance à 3 filles et 1 garçon.

1. Laurence Marie Thérèse, voit le jour en novembre 1839<sup>334</sup>. Quelques jours avant ses 25 ans, en novembre 1864<sup>335</sup>, elle se marie avec Joseph Marie François LEEFORT. Agé de 30 ans, il est un temps cordonnier à Erquy. Témoin lors du mariage de sa belle sœur Marie Thérèse en 1872, je le trouve indiqué comme cabaretier.
2. **Marie Thérèse** naît en juin 1842<sup>336</sup>.

<sup>330</sup> Acte de naissance de Laurence Modeste Françoise Renault, le 19/01/1807, AD 22 EC de Erquy (1807-1815) : [5 Mi EC 528 p.5 acte 4](#)

<sup>331</sup> Acte de naissance de Florian Marie Joseph Lucas, le 17/03/1807, AD 22 EC de Erquy (1807-1815) : [5 Mi EC 528 p.8 acte 10](#)

<sup>332</sup> Acte de mariage de Florian Marie Joseph Lucas et Laurence Modeste Françoise Renault, le 05/01/1839, AD de Erquy (1836-1843) : [5 Mi EC 530 p.40 acte 1](#)

<sup>333</sup> Recensement de Erquy 1846 : [AD 22 2 Mi LN 54 p.14](#)

<sup>334</sup> Acte de naissance de Laurence Marie Thérèse Lucas, le 28/11/1839, AD 22 EC de Erquy (1838-1849) : [5 Mi EC 529 p.47 acte 41](#)

<sup>335</sup> Acte de mariage de Joseph Marie François Lefort et Laurence Marie Thérèse Lucas, le 17/11/1864, AD 22 EC de Erquy (1853-1878) : [5 Mi EC 531 p.208 acte 18](#)

<sup>336</sup> Acte de naissance de Marie Thérèse Lucas, le 02/06/1842, AD 22 EC de Erquy (1838-1849) : [5 Mi EC 529 p.115 acte 21](#)

3. Françoise Marie Joseph, troisième fille du couple, voit le jour en fin janvier 1844<sup>337</sup>. Elle a 32 ans lorsqu'elle épouse un carrier, Jean Louis Rault en avril 1876<sup>338</sup>. Le maire de l'époque, Ernest Marie le POMMELLEC, semble troublé ce jour-là ; deux erreurs se glissent dans sa rédaction. Il fait naître Françoise Marie Joseph en mars et lui donne 28 ans. La raison de son trouble est peut-être la différence d'âge entre les futurs époux. Jean Louis Rault à 49 ans, il est veuf en premières noces de Marie L'HOTELLIER.
4. Florian Laurent Louis, seul garçon de la fratrie, est le jumeau de Françoise. Son acte de naissance suit celui de sa sœur<sup>339</sup>. De la même classe d'âge que Jean Louis Constant BLOUIN, je trouve sa description physique dans la liste du tirage au sort pour le service militaire. Forgeron de son état, il mesure 1m65, et est décrit comme suit : « ... *les chev[eux] et sourcils châtain, yeux roux, front élevé, nez gros, bouche grande, menton rond, visage oval, teint coloré ...* ». Déclaré bon pour le service son niveau d'instruction est noté 1.2, il sait lire et écrire.

### 5.1.2 Le couple Théodore Marie Aimé BLOUIN et Marie Thérèse LUCAS

Comme déjà évoqué, Théodore Marie Aimé est forgeron tout comme le père de Marie Thérèse. Ici, la rencontre est liée au métier des deux hommes. Est-ce que Théodore Marie Aimé épouse la fille du patron ? Est-ce pour lui le moyen d'obtenir une meilleure reconnaissance ? En l'absence de contrat de mariage, un autre document, évoqué ci-dessous, peut éclairer sur la relation entre les deux hommes. Quoiqu'il en soit, le mariage a lieu à Erquy en juillet 1872<sup>340</sup>. Théodore Marie Aimée quitte alors Plurien et s'installe à Erquy, à Langourian, juste à côté de la maison de ses beaux-parents<sup>341</sup>. Je peux ainsi suivre l'évolution de la cellule familiale jusqu'au recensement de 1911<sup>342</sup>, qui à cette époque ne se compose plus que du couple et de leur fille Marie Thérèse Laurence. Au passage, je note deux erreurs sur les années de naissance indiquées sur le listing : 1858 pour Théodore Marie Aimé au lieu de 1848, et pour sa fille 1875 au lieu de 1876.

Fin janvier 1878, Théodore Marie Aimé et son beau-père se rendent chez le notaire d'Erquy, Maître Alphonse Charles Auguste GORVEL, afin de contracter un bail à mi-fruit pour une durée de six ans. Les termes de ce bail sont les suivants : le bailleur Florian Joseph Marie LUCAS et son épouse afferment plusieurs parcelles à Théodore Marie Aimé et sa femme ; ils sont dits « ... *preneurs solidaires ...* ». Les preneurs fournissent alors les semences et s'engagent à exploiter les terres en : « ... *bon père de famille, ils cultiveront, engraisseront, et laboureront en bons cultivateurs, en suivant les usages de la commune ...* ». En contrepartie, les bailleurs doivent recevoir, au fur et à mesure, la moitié des récoltes. Sont exclus du contrat les pommes à cidre et tout le bois que les bailleurs se réservent de même que la possibilité d' « ... *entretenir une vache sur les pâtures des terres louées ...* ». En cas de décès des bailleurs, l'accord prévoit que la

<sup>337</sup> Acte de naissance de Françoise Marie Joseph Lucas, le 28/01/1844, AD 22 EC de Erquy (1838-1849) : [5 Mi EC 529 p.161 acte 8](#)

<sup>338</sup> Acte de mariage de Jean Louis Rault et Françoise Marie Joseph Lucas, le 24/04/1876, AD 22 EC de Erquy (1853-1878) : [5 Mi EC 531 p.437 acte 5](#)

<sup>339</sup> Acte de naissance de Florian Laurent Louis Lucas, le 28/01/1844, AD 22 EC de Erquy (1838-1849) : [5 Mi EC 529 p.162 acte 9](#)

<sup>340</sup> Acte de mariage de Théodore Marie Aimé Blouin et Marie Thérèse Lucas, le 13/07/1872, AD 22 EC de Erquy (1853-1878) : [5 Mi EC 531 p.356 acte 13](#)

<sup>341</sup> Recensement de Erquy 1876 : AD 22 [2 Mi LN 54 p.33](#)

<sup>342</sup> Recensement de Erquy 1911 : AD 22 [6 M 131 54 p.34](#)

*Désignation*  
 En la commune d'Erquy  
 Le clos Rouget sis au Dréneuf, contenant environ  
 quatre vingt dix sept ars  
 La Devise, devant Caroual, contenant quatorze ars  
 La Leux, sis vers la ville es Resnais, contenant environ  
 trente six ars ;  
 Les Bregeons, à Langourian, contenant environ douze  
 ars ;  
 Le pré, situé à la ville bourse, contenant environ  
 huit ars ;  
 Enfin une còtière, sise vers la Hunaudais, et contenant  
 environ quatre ars.

Document 15 : extrait du bail à mi-fruit

### Transcription :

#### Désignation

En la commune d'Erquy

Le clos Rouget sis au Dréneuf, contenant environ quatre vingt dix sept ars ;

La Devise, devant Caroual contenant quatorze ars ;

La Leux, sis vers la Villes es Resnais contenant environ trente six ars ;

Les Bregeons, à langourian contenant environ douze ars ;

Le pré, situé à la Ville Bourse contenant environ huit ars ;

Enfin une còtière, sise vers la Hunaudais, et contenant environ quatre ars.

ferme soit « ... résiliée de plein droit pour le jour Saint-Michel vingt neuf septembre suivant le second décès. »<sup>343</sup>. Pour finir, à des fins d'enregistrement fiscal, la part revenant aux bailleurs est estimée à 90 francs par an.

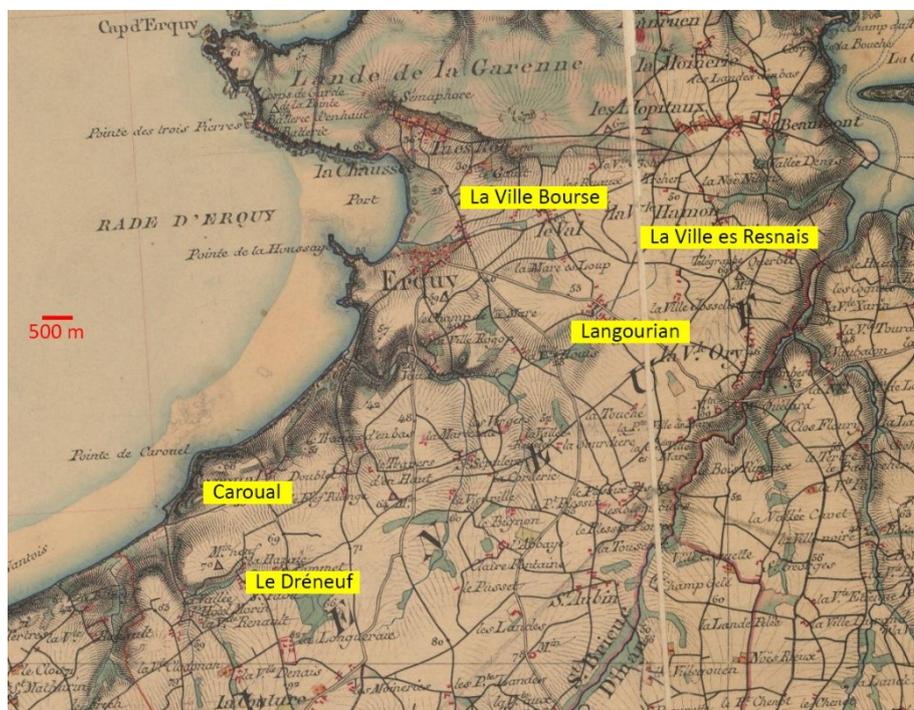
En observant la répartition des parcelles mentionnées sur la commune, on se rend compte qu'elles sont plutôt éparpillées et éloignées les unes des autres par rapport à Langourian.

A vol d'oiseau, de Langourian à :

- La Ville es Renais : 1.2 km
- La Ville Bourse : 1.2 km
- Caroual : 3.3 km
- Dréneuf : 3.5 km

Quant à la « ... còtière de la Hunaudaie... », aucun lieu-dit ne correspond sur la commune. Pour moi, il ne peut s'agir que de la zone comprenant la forêt et le château de la Hunaudaye situés sur la commune de Plédéliac à plus de 20 km de Erquy !

On voit ici que la famille doit compléter ses revenus provenant de l'activité de la forge avec des revenus agricoles.



Carte 6 : Carte IGN - Géoportail fond de carte de l'état major- (1820-1866)

<sup>343</sup> Florian Joseph Marie Lucas, dernier survivant du couple, décède en février 1882, le bail a donc pris fin automatiquement le 29 septembre 1882, soit deux ans avant la date d'échéance prévue.

Cette année 1878 est importante pour le couple car c'est le moment où la mère de Théodore Marie Aimé décède. La succession de Aimée Henriette Tillon a pour conséquence la conclusion de deux ventes<sup>344</sup> de terrains par les héritiers, que j'ai pu trouver en feuilletant les minutes du notaire GORVEL à la suite de l'inventaire après décès de février 1878. Celles-ci sont datées du 8 avril 1878 et, conformément à la procuration qu'il a reçue, Théodore Marie Aimé agit aussi au nom de son frère Jean Louis Constant. Le troisième vendeur est leur demi-frère François Jean Marie BESREST. Il s'agit de terrains situés à Plurien qui proviennent de la succession de leur mère.

Le premier terrain est acheté par Julien DOBET, maire de Plurien, et sa sœur Marie Julie DOBET pour un montant de 2 500 francs. Il est désigné comme suit :

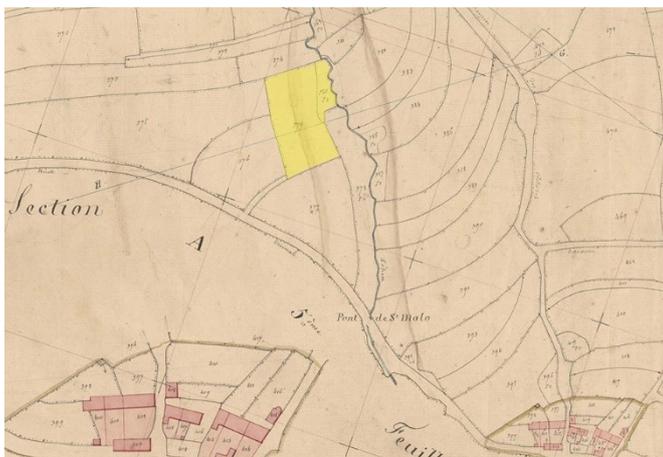
*a Plurien, Désignation  
Section A Du plan cadastral de la commune de Plurien  
nos. 379 et 380, une pièce de terre nommée Les Petites  
hêches, contenant soixante un ares, vingt six centiares,  
joignant au nord Mr Rouget, au midi Aimée Chenu,  
ainsi qu'à l'est et à l'ouest Louis fourré et Guinard.*

Document 16 : extrait de la minute n° 79

#### Transcription :

##### Désignation

Section A du plan cadastral de la commune de Plurien, n[umér]os 379 et 380, une pièce de terre nommée Les Petites Hêches, contenant soixante un ares vingt six centiares, joignant au nord Mr Rouget, au midi Aimée Chenu, ainsi qu'à l'est et à l'ouest Louis fourré et Guinard.



Titre 8 : plan cadastral 1846 – section A 3ème feuille [3P242\\_025](#) - parcelles 379-380



Titre 9 : Plan cadastral - IGN - parcelle 376 – src [géoportail](#)

#### Localisation des parcelles 379 et 380 sur le plan cadastral de Plurien de 1846.

La plus petite des parcelles, la 380, est bordée par le ruisseau du Léhen. L'ensemble se situe entre le bourg et le village du Petit-Saint-Malo, visible en bas à droite des cartes. Il est particulièrement intéressant de voir que quelques 170 ans plus tard on puisse assez aisément reconnaître le parcellaire cadastral.

<sup>344</sup> Minutes du notaire Gorvel, AD 22 3 E 97/78, minutes 79 et 80

Désignation  
 Section A du plan cadastral de la commune de Plurien, N<sup>o</sup> 963, une pièce de terre nommée le grand tronchet, contenant quarante ares, quatre vingt quinze centiares, joignant au nord Brion, au midi Joseph Martin et Valo, à l'est le petit tronchet, ci-après, situé aussi à Plurien, à Constant ~~origi~~ Cabaret, laboureur, demeurant à Plurien, acquereur présent et acceptant.

Désignation  
 Même section, N<sup>o</sup> 961, Le Petit tronchet, contenant dix huit ares quatre vingt deux centiares, joignant au nord Joseph Denis, au midi Marie Ange F[...], à l'est la métairie de Guitrel, sis en la commune de Plurien.

Ordonnance de propriété

Document 17 : extrait de la minute 80

La seconde vente porte sur deux terrains. Le premier est acheté par Joseph Rault, marin et marchand de Plurien, et son épouse Marie Cabaret pour la somme de 1 370 francs. La seconde parcelle au prix de 630 francs est acquise par Constant Cabaret, laboureur à Plurien.

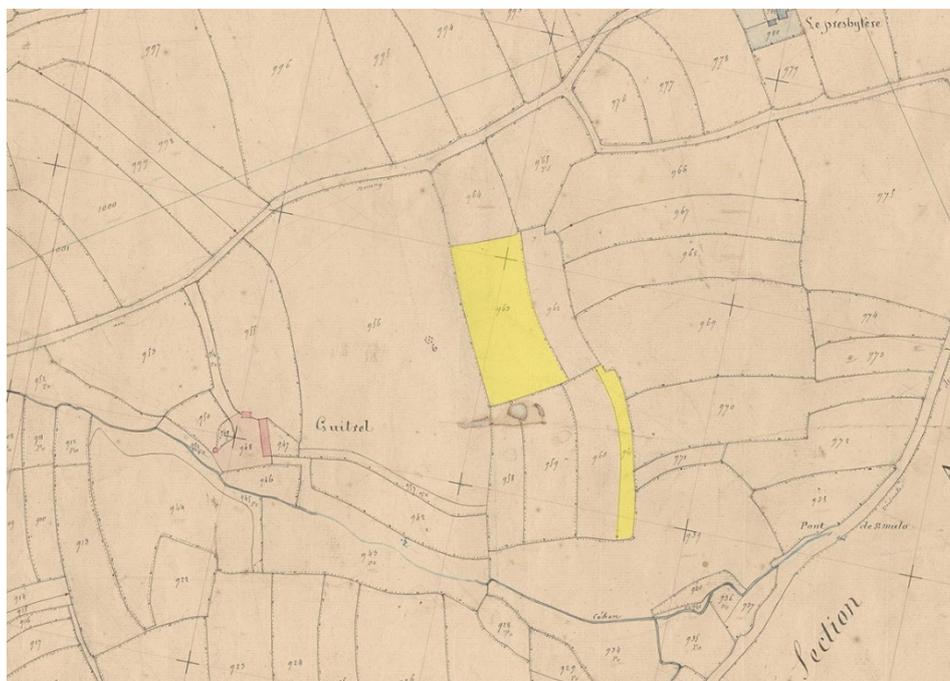
### Transcription :

#### Désignation

Section A du plan cadastral de la commune de Plurien, n[uméro] 963, une pièce de terre nommée le Grand Tronchet, contenant quarante ares, quatre vingt quinze centiares, joignant au nord Brion, au midi Joseph Martin, et Valo à l'est, le Petit Tronchet, ci-après situé aussi à Plurien, à Constant ~~origi~~ Cabaret, laboureur demeurant à Plurien, acquereur présent et acceptant.

#### Désignation

Même section, n[uméro] 961, le Petit Tronchet contenant dix huit ares, quatre vingt deux centiare, joignant au nord Joseph Denis, au midi Marie Ange F[...], à l'est la métairie de Guitrel, sis en la commune de Plurien.



Carte 7 : plan cadastral de Plurien - cote

Bien que je puisse assez aisément de nos jours<sup>345</sup> resituer des éléments du paysage avec le ruisseau du Léhen et la métairie Guitrel, le parcellaire a subi trop de modifications pour pouvoir à coup sûr bien positionner les anciennes parcelles.

<sup>345</sup> Carte IGN [Géoportail](#) de Plurien avec parcellaire cadastral autour du lieu-dit Guitrel de nos jours

Enfin, 1878 c'est aussi la date du décès de la mère de Marie Thérèse. Pour en apprendre plus sur le couple, il y aura donc encore des documents à trouver de ce côté-là.

Théodore Marie Aimée a 52 ans au tournant du siècle Il décède 20 ans plus tard à la fin de l'année 1920<sup>346</sup> dans sa maison de Langourian, Marie Thérèse lui survit.

Le couple a eu 5 enfants, 3 garçons et 2 filles tous nés à Erquy. Aucun garçon n'atteint l'âge de 30 ans, ce qui signifie l'extinction du nom Blouin pour cette branche. Sur les deux filles, une seule s'étant mariée, c'est donc sa descendance qui clôturera cette étude.

### 5.1.3 Les enfants du couple

1. Théodore François Marie vient au monde le jour de l'été 1873<sup>347</sup>. La déclaration de sa naissance est faite par son père ; il est accompagné de Joseph BARUGAULT, ex-préposé des douanes, la famille garde des liens étroits avec la communauté des douaniers. A l'âge de 20 ans, Théodore François Marie est appelé pour le service militaire. Habitant Erquy, il dépend du bureau de Saint-Brieuc. La table alphabétique du registre matricule<sup>348</sup> indique le matricule n° 1068 du volume 3. Sur sa fiche, je lis qu'il est inscrit maritime au quartier de Saint-Brieuc, folio 2351 numéro 702. Pour moi, la recherche s'arrête donc là provisoirement. En effet, les archives des inscrits maritimes des Côtes-d'Armor sont versées au SHD de Brest.

Document 18 : fiche matricule de Théodore François Marie Blouin classe 1893

Document 18 : fiche matricule de Théodore François Marie Blouin classe 1893 : [AD 22 1 R 1056 p.85 n° 1068](#)

Physiquement, c'est un garçon d'1 m 66, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, le reste du visage étant moyen ou ordinaire selon la description purement militaire. Son degré d'instruction noté 3 signifie qu'il possède une instruction primaire plus développée que le simple fait de savoir lire et écrire ; il a vraisemblablement fréquenté les bancs de l'école du bourg qui existe depuis 1834<sup>349</sup>.

<sup>346</sup> Acte de décès de Théodore Marie Aimé Blouin, le 30/12/1920, AD 22 EC de Erquy : E 7 ?? (je n'ai pas noté la cote !)

<sup>347</sup> Acte de naissance de Théodore François Marie Blouin, le 21/06/1873, AD 22 EC de Erquy (1870-1880) : [5 Mi EC 530 p.123 acte 23](#)

<sup>348</sup> Répertoire alphabétique du registre matricule classe 1893 - [AD 22 1 R 1059](#)

<sup>349</sup> Histoire d'Erquy, XIXème et XXème siècle, Eric Rondel, 1998, éd. Club 35, p.50

C'est son acte de décès enregistré en date du 24 juin 1899<sup>350</sup> qui me donne la suite de son histoire. L'acte est une transcription des minutes du greffe du tribunal de première instance de Saint-Nazaire qui statue sur les disparus du naufrage du paquebot La Bourgogne qui a sombré le 4 juillet 1898. Il dit que « ... vu notamment le dossier de l'enquête faite par Monsieur le Commissaire de l'Inscription Maritime du Havre, il est hors de doute que les 103 personnes désignées dans ce dossier comme ayant disparu le 4 juillet 1898 dans le naufrage de la Bourgogne ont bien péri dans ce naufrage et à ce jour là, que ces personnes n'ont en effet depuis cette époque ni donné de leurs nouvelles ni reparues à leurs domicile, qu'en raison des circonstances de la perte du

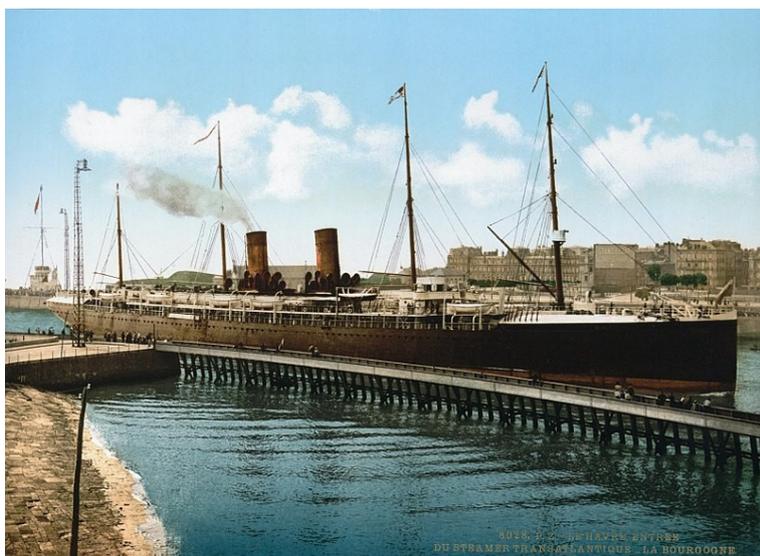


Image 11 : SS La Bourgogne vers 1895 - src [wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org/wiki/SS_La_Bourgogne)

paquebot la Bourgogne loin de toute terre et de la vue de tout navire autre que le navire abordeur, le sort des naufragés dénommés d'autre part il n'est que trop certain , qu'il y a lieu par suite de poursuivre la constatation judiciaire du décès desdits naufragés... ». Le destin de l'un des mes personnages se retrouvait lié à une tragédie maritime de l'histoire de la Compagnie Générale Transatlantique ! N'ayant auparavant jamais entendu parler de ce naufrage, je me suis alors

documentée<sup>351</sup>. Mis en service en 1886, le paquebot SS La Bourgogne<sup>352</sup> fait partie de la flotte de la Compagnie Générale Transatlantique. Il assure le transport de passagers ainsi que le fret postal entre le Havre et New-York. Le 2 juillet 1898, le paquebot quitte le port de New-York pour son voyage retour. A son bord plus de 500 passagers et 200 membres d'équipage. A l'aube de ce 4 juillet, alors qu'il navigue au Sud des côtes de la Nouvelle-Ecosse, en plein brouillard, c'est la collision avec le Cromartyshire, un voilier faisant route vers Philadelphie. Le commandant DELONCLE décide alors de faire s'échouer son navire sur l'île des Sables située à 60 milles nautiques. Mais, c'est trop loin et le navire coule en 50 minutes. En terme de recherche, cela signifiait aussi pour moi qu'il y avait peut-être en ligne des documents aux archives de la Seine-Maritime, port d'attache de bateau. J'ai pu effectivement y consulter des rôles d'équipages dans la série 6 P du quartier maritime du Havre, j'en reparlerai un peu plus bas.

2. Jean Louis Florian, deuxième fils, naît au début du mois de septembre 1874<sup>353</sup>. A nouveau, c'est son père qui fait la déclaration de naissance. Il est accompagné cette fois de son beau-père, Florian Joseph Marie LUCAS et de son oncle paternel Constant Jacques BLOUIN. Le prénom de l'enfant est d'ailleurs composé par les prénoms

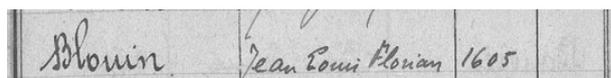
<sup>350</sup> Acte de décès de Théodore François Marie Blouin, le 04/07/1898 enregistré le 24/06/1899, AD 22 EC de Erquy (1891-1900) : [2 Mi EC 17 p.360 acte 45](#)

<sup>351</sup> Voir une documentation plus complète en annexe

<sup>352</sup> Une photo du paquebot sur BNF [gallica.bnf.fr](https://gallica.bnf.fr)

<sup>353</sup> Acte de naissance de Jean Louis Florian Blouin, le 09/09/1874, AD 22 EC de Erquy (1870-1880) : [5 Mi EC 530 p.176 acte 48](#)

de ses grands-pères, Florian et Jean Louis, décédé 24 ans plus tôt. En 1894, c'est l'appel pour le service militaire et la table des registres indique son numéro matricule, n°1605, mais pas le volume. Il s'agit en fait du 4<sup>ème</sup>



Document 19 : table des registres matricules - classe 1894 : [AD 22 1 R 1072](#)

volume. Comme son frère aîné, Jean Louis Florian est marin classé<sup>354</sup> inscrit au quartier de Saint-Brieuc au folio 2371 n°743 ; j'ai ainsi, sous les yeux, le même type de fiche. Je note que le degré d'instruction n'a pas

été inscrit, un oubli ? Côté physique, je retrouve les mêmes éléments que pour Théodore François Marie : blond, yeux bleus ... Jean Louis Florian étant juste un peu plus petit de 6 cm.

Encore une fois, comme pour son frère, c'est son acte de décès en 1900<sup>355</sup> qui m'en apprend plus et l'histoire semble curieusement tragique... L'acte commence ainsi « *Du rôle d'équipage du vapeur de commerce Canada commandé par M Geffroy Henri Capitaine au long cours et armé au Hâvre a été extrait ce qui suit : ce jourd'hui quatre du mois d'août de l'an mil neuf cent, à onze heures 45 m[inute] du soir étant à la mer par lat[itude] 22°15 N, long[itude] 55°21 O ... nous déclarons et attestons, après avoir constaté l'identité du cadavre que Blouin Jean Louis, ..., est décédé à bord du Canada...* ». C'est au large des Antilles, dans l'Atlantique Nord, que Jean Louis Florian trouve la mort, à bord d'un bateau de la Compagnie Générale Transatlantique ! Sachant que les actes doivent être exactement identiques, j'espérais que la consultation de l'acte de décès, directement issu du rôle<sup>356</sup> m'en apprenne davantage sur les circonstances de la mort, mais cela ne fut évidemment pas le cas.

Je reviens donc ici aux rôles d'équipages de la Compagnie Générale Transatlantique que j'ai pu éplucher sur le site des AD 76. J'en ai établi deux tableaux<sup>357</sup> qui permettent de retracer les campagnes de navigation successives des deux frères. Je découvre alors que la seule fois où ils ont navigué ensemble, c'était sur le paquebot La Bourgogne... l'un, Théodore François Marie comme matelot et l'autre comme soutier. A

## Méthodologie

Comme les deux frères sont inscrits maritimes de Saint-Brieuc, je ne pouvais pas passer par le registre des matricules des gens de mer relevant du Havre... Donc à partir de la série de l'inscription maritime je suis descendue dans les rubriques : rôles des bâtiments de commerce, puis Compagnie Générale Transatlantique. A ce niveau la classification est par dates. Je suis donc partie de la date 1900, en consultant les rôles de chaque bâtiment et en remontant dans le temps.

peine 3 mois après avoir survécu au naufrage et perdu son frère, Jean Louis Florian force le destin, peut-être au désespoir de ses parents, et réembarque sur un paquebot, Le Normandie, toujours sur la ligne Le Havre - New-York. Par la suite, il fera une campagne sur La Ville de Marseille puis à bord du Canada<sup>358</sup> qui navigue sur la route de Antilles.

<sup>354</sup> Fiche matricule de Jean Louis Florian Blouin, classe 1894 : [AD 22 1 R 1069 p.146 n°1605](#)

<sup>355</sup> Acte de décès de Jean Louis Florian Blouin, le 04/08/1900, AD 22 EC de Erquy (1891-1900) : [AD 22 2 Mi EC 17](#)

<sup>356</sup> Acte de décès de Jean Louis Florian Blouin, le 04/08/1900, AD 76 rôle d'équipage du Canada : [AD 76 6P 604 p.83](#)

<sup>357</sup> Voir les tableaux en annexe

<sup>358</sup> Une photo du paquebot sur BNF [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

Toute cette histoire soulève beaucoup de questions. La première d'entre elles est : qu'est-ce qui a pu pousser les deux frères à partir loin de chez eux ? Le besoin de se constituer un petit pécule avant de pouvoir s'installer et épouser une fille d'Erquy ou des environs ? Peut-être que travailler sur de grands navires leur paraissait moins dangereux que de partir pour la pêche à Terre-Neuve ? Triste ironie du sort, leur ex-voto à la chapelle Notre-Dame des Marins d'Erquy est en compagnie de tous les marins disparus en mer et, pour beaucoup, au cours de campagnes de pêches à Terre Neuve...



Le graveur a fait ici une erreur sur l'année de naissance de Jean Louis Florian !

Image 12 : [ex-voto de la chapelle Notre-Dame des Marins à Erquy](#)

3. Marie Thérèse Laurence est la première fille du couple. Elle voit le jour en juillet 1876<sup>359</sup>. Comme pour les enfants précédents, ce sont le père et le grand-père LUCAS qui se rendent à la mairie pour déclarer la naissance. Marie Thérèse Laurence reste célibataire ; la seule mention marginale se trouvant sur son acte de naissance étant celle de son décès le 17 mars 1958 à Plévenon. Elle vit alors probablement chez sa sœur.
4. Eugène Hippolyte, le dernier garçon de la fratrie, est aussi le premier des 3 frères à disparaître. Il est né au début du mois d'août 1878<sup>360</sup> et cette fois le grand-père LUCAS ne fait pas le déplacement. Ce sont les deux secrétaires de la mairie qui font office de témoins en cette fin d'après midi au moment où Théodore Marie Aimée se présente. Lorsque Eugène Hippolyte décède à la fin du mois de mai 1896<sup>361</sup>, il n'a pas encore 18 ans.
5. **Elisabeth Anne Marie**, benjamine de la fratrie, voit le jour le 27 mai 1881<sup>362</sup>. C'est au lendemain de ses 15 ans que son frère Eugène Hippolyte meurt ! En mention marginale de son acte de naissance sont indiquées les informations sur son mariage en 1908 avec Auguste Isidore DOYET.

<sup>359</sup> Acte de naissance de Marie Thérèse Laurence Blouin, le 03/07/1876, AD 22 EC de Erquy (1870-1880) : [5 Mi EC 530 p.245 acte 32](#)

<sup>360</sup> Acte de naissance de Eugène Hippolyte Blouin, le 06/08/1878, AD 22 EC de Erquy (1870-1880) : [5 Mi EC 530 p.329 acte 32](#)

<sup>361</sup> Acte de décès de Eugène Hippolyte Blouin, le 27/05/1896, AD 22 EC de Erquy (1891-1900) : [2 Mi EC 17 p.214 acte 29](#)

<sup>362</sup> Acte de naissance de Elisabeth Anne Marie Blouin, le 26/05/1881, AD 22 EC de Erquy (1881-1888) : [5 Mi EC 532 p.22 acte 41](#)

Bien que la mort soit omniprésente à cette époque, le sort a tout de même frappé durement le couple Théodore Marie Aimé BLOUIN et Marie Thérèse LUCAS. Par 3 fois en 6 ans de temps ils ont dû faire face à l'épreuve la plus difficile que des parents puissent connaître.

## 5.2 Elisabeth Anne Marie BLOUIN et Auguste Isidore DOYET

Le père d'Elisabeth Anne Marie a été le dernier porteur du nom pour cette branche des BLOUIN. Et la suite de l'histoire ne s'écrit pas non plus à Erquy. Tout se passe désormais à quelques kilomètres, à Plévenon, sur cette bande de terre sauvage qui se termine à l'Est par le Fort la Latte et à l'Ouest par le Cap Fréhel.

### 5.2.1 Les parents et la fratrie de Auguste Isidore DOYET

C'est en novembre 1865<sup>363</sup> à Plévenon que les parents d'Auguste Isidore se marient.

Le futur époux Marie Ange DOYET est un marin de Plévenon né en septembre 1836<sup>364</sup>. Comme ses deux parents ne sont déjà plus là au moment de son mariage, c'est son grand-père paternel Pierre François qui consent au mariage ainsi que l'indique la liste des pièces fournies. C'est d'ailleurs ce même grand-père qui 29 ans plus tôt avait fait la déclaration de naissance, le père d'Auguste Isidore étant indiqué comme marin absent.

Fille d'un cordonnier, la future mariée, Eugénie Jeanne est venue au monde en février 1832<sup>365</sup> à Plévenon. Le jour du mariage, sa mère Rose FROMONT étant décédée, elle n'est accompagnée que de son père Joseph qui consent à l'union.

Le recensement de 1866<sup>366</sup> montre le couple encore sans enfants, vivant chez le père d'Eugénie Jeanne, tout près du bourg, au lieu dit le Freschet. En 1872<sup>367</sup>, la famille s'est agrandie avec la naissance de 3 enfants. La cellule familiale se compose aussi d'une nièce d'Eugénie Jeanne, Régina âgée de 3 ans qui est née à Paris. Evidemment il a fallu déménager et c'est au lieu-dit des Nôraux à quelques 300 mètres du Freschet que la famille s'est installée. Enfin, la maison est aussi partagée par un autre couple, les NEVOT, qui sont parents d'un enfant. Par la suite, j'ai consulté le recensement de 1876<sup>368</sup> afin de répondre à deux questions : la maison est-elle toujours partagée et la nièce Régina vit-elle toujours avec son oncle et sa tante ? La réponse est non

#### Phonétique et orthographe ...

J'ai eu un peu de mal au début à placer le lieu-dit des Nôraux sur une carte actuelle. En fait, le nom évolue au fil des recensements en Nôraux (1866), Nosraux (1872), Noës Rault (1881), Nosraut (1886) ... en passant par Noireaux sur le fond de carte de l'état-major (1820-1866) sur le site de l'IGN géoportail.

<sup>363</sup> Acte de mariage de Marie Ange Doyet et Eugénie Jeanne Lequeret, le 05/011/1865, AD 22 EC de Plévenon (1844-1882) : [5 Mi EC 1084 p.260 acte 8](#)

<sup>364</sup> Acte de naissance de Marie Ange Doyet, le 06/09/1836, AD 22 EC de Plévenon (1833-1852) : [5 Mi EC 1083 p.56 acte 13](#)

<sup>365</sup> Acte de naissance de Eugénie Jeanne Lequeret, le 07/02/1842, AD 22 EC de Plévenon (1833-1852) : [5 Mi EC 1083 p.129 acte 2](#)

<sup>366</sup> Recensement de Plévenon 1866, AD 22 : [6 M 433 p.3](#)

<sup>367</sup> Recensement de Plévenon 1872, AD 22 : [2 Mi LN 201 p.11](#)

<sup>368</sup> Recensement de Plévenon 1876, AD 22 : [2 Mi LN 201 p.13](#)

aux deux questions. Désormais, Marie Ange et Eugénie sont le seul couple à occuper la maison et d'autres enfants sont nés.

Lors de l'été 1884, la famille vit un drame. En cette nuit du 23 au 24 juin, Marie Ange, parti à la pêche dans les environs de Pléhérel avec deux camarades, ne rentre pas. Tout le monde sait à quoi s'en tenir... mais la mer ne rend pas le corps. Marie Ange sera-t-il ajouté à la longue liste des disparus ? Au-delà du chagrin, plus matériellement, la disparition c'est aussi l'incertitude, rien ne peut se faire sans un acte de décès. La réponse vient un mois plus tard en provenance



Image 13 : c'est sans doute ici, entre la plage dite du vieux bourg à Pléhérel et la pointe du Cap Fréhel, au fond, que le drame s'est joué.

de Paramé, tout près de Saint-Malo. Sur l'acte de décès<sup>369</sup> on peut lire la transcription suivante « *Du vingt-unième jour du mois de juillet, mil huit cent quatre-vingt-quatre, ..., Joseph Hesry, garde champêtre, ... et Pierre Guesnet propriétaire, ... Lesquels nous ont déclaré qu'un individu du sexe masculin, de taille élevée, vêtu d'une chemise en toile, d'un pantalon et d'un tricot de coton, pareil à ceux que portent les matelots du service, sur lequel on pouvait lire : 566. S.B. En outre, on a trouvé dans les poches de ses vêtements, un couteau et une tabatière noire, avait été trouvé noyé dans l'après-midi du dix-neuf juillet courant près de la pointe du fort Lavarde. Le cadavre était en putréfaction et complètement méconnaissable ; après avoir rempli les formalités d'usage nous l'avons fait conduire au cimetière immédiatement, où il a été inhumé.* ». Le maire de Paramé dresse alors l'acte de décès de cet inconnu. Quelques jours plus tard, le 30 juillet, Eugénie Jeanne et son frère Joseph se rendent à Paramé. La nouvelle de la découverte d'un corps, peut-être par voie de presse, ce sera à vérifier, est arrivée jusqu'à eux. L'acte se poursuit ainsi « *Par les vêtements et les objets désignés ci-contre, trouvés sur cet inconnu, il a été reconnu par Eugénie Jeanne Lequeret, sa femme, et par Joseph Lequeret, son beau-frère, pour être le nommé Marie Ange Doyet ...* ».

2	1	Doyet	Auguste	1880	inf	Prof de marais	Blanc
	2	Doyet	Elisabeth	1881	Egny	Propriétaire	Blanc
	3	Doyet	Auguste	1882	Blanc	Propriétaire	Blanc
3	1	Doyet	Eugénie	1883	Blanc	Prof de marais	Blanc
	2	Doyet	Blanc	1884	inf	Blanc	Blanc

Document 20 : recensement de Plévenon 1911, AD 22 : [6 M 433 p.36](#)

Après le décès de son époux, Eugénie Jeanne reste vivre dans la maison des Noës Rault. On peut la suivre jusqu'au recensement de 1911. J'ai dû m'y reprendre à deux fois pour la lecture de ce document car, petite curiosité, le recenseur a

<sup>369</sup> Acte de décès de Marie Ange Doyet, le 24/06/1884 en date du 31/07/1884, AD 22 EC de Plévenon (1884-1900) : [5 Mi EC 1878 p.11 acte 18](#)

inscrit les femmes sous leur nom de femme mariée, ce que je n'avais pas remarqué au début dans ma lecture rapide de la seule colonne nom. Eugénie Jeanne partage alors la maison avec sa dernière fille Mélanie. Juste à côté, de son fils Auguste Isidore et de sa belle fille Elisabeth Anne Marie BLOUIN. Eugénie Jeanne s'éteint à Plévenon en décembre 1923<sup>370</sup>.

Le couple Marie Ange et Eugénie Jeanne a été parent de 9 enfants, tous nés à Plévenon. La fratrie compte 5 filles et 4 garçons, les deux derniers enfants du couple étant des jumeaux.

1. Marie Joseph naît trois ans après le mariage de ses parents en novembre 1868<sup>371</sup>. C'est son oncle maternel, Joseph LEQUERET, qui déclare sa naissance.
2. Augustine Marie Ange vient en monde en juillet 1870<sup>372</sup>. Là encore le père absent est remplacé pour faire la déclaration par un Joseph LEQUERET, cette fois il s'agit du grand-père. Augustine Marie Ange se marie en avril 1894<sup>373</sup> avec Joseph Marie Florian GUIGUEN<sup>374</sup>. Agé de 26 ans, il est marin quartier maître de manoeuvre.
3. Marie Ange Jules naît en avril 1872<sup>375</sup>. Son père a pu être présent et faire la déclaration de naissance. En 1896<sup>376</sup>, c'est un laboureur de 24 ans qui épouse une jeune femme du même âge Adrienne Désirée Marie Henriette BERTRAND. Originaire de Jugon. Elle est domestique agricole. Son père, qui est resté à Jugon, approuve le mariage par un acte enregistré à Broons le 29 septembre de la même année.
4. Joseph Marie naît au début du mois de mai 1875<sup>377</sup>. Comme son frère, il devient laboureur. En octobre 1903<sup>378</sup> il épouse Augustine Marie Joseph SALMON.
5. Eugénie vient au monde au printemps 1877<sup>379</sup>. Restée célibataire, elle décède à l'âge de 50 ans en mai 1927<sup>380</sup> au domicile de l'une de ses sœurs au lieu-dit du Puit Coupard.
6. Joséphine Marie voit le jour au cœur de l'été 1878<sup>381</sup>. Comme c'est le cas depuis la naissance du 3<sup>ème</sup> enfant, c'est son père qui la déclare à la mairie. Il est accompagné de son beau-frère Joseph LEQUERET.
7. **Auguste Isidore** naît en novembre 1880<sup>382</sup>. Une mention marginale sur son acte indique son mariage avec Elisabeth Anne Marie BLOUIN.

<sup>370</sup> Acte de décès de Eugénie Jeanne Lequeret, le 14/12/1923, AD 22 EC de Plévenon : 7 E 201/29 acte 22

<sup>371</sup> Acte de naissance de Marie Joseph Doyet, le 13/11/1868, AD 22 EC de Pévenon (1853-1869) : [5 Mi EC 1084 p.293 acte 16](#)

<sup>372</sup> Acte de naissance de Augustine Marie Ange Doyet, le 03/07/1870, AD 22 EC de Pévenon (1870-1877) : [5 Mi EC 1084 p.5 acte 8](#)

<sup>373</sup> Acte de mariage de Joseph Marie Florian et Augustine Marie Ange Doyet, le 16/04/1894, AD 22 EC de Pévenon (1883-1900) : [5 Mi EC 1878 p.107 acte 5](#)

<sup>374</sup> Acte de naissance de Joseph Marie Florian Guiguen, le 17/02/1868, AD 22 EC de Plévenon (1853-1869) : [5 Mi EC 1084 p.287 acte 4](#)

<sup>375</sup> Acte de naissance de Marie Ange Jules Doyet, le 12/04/1872, AD 22 EC de Pévenon (1870-1877) : [5 Mi EC 1084 p.31 acte 13](#)

<sup>376</sup> Acte de mariage de Marie Ange Jules Doyet et Adrienne Désirée Marie Henriette Bertrand, le 12/04/1872, AD 22 EC de Pévenon (1883-1900) : [5 Mi EC 1878 p.135 acte 7](#)

<sup>377</sup> Acte de naissance de Joseph Marie Doyet, le 03/05/1875, AD 22 EC de Pévenon (1870-1877) : [5 Mi EC 1084 p.74 acte 8](#)

<sup>378</sup> Acte de mariage de Joseph Marie Doyet et Augustine Marie Joseph Salmon, le 26/10/1903, AD 22 EC de Plévenon (1901-1905) : [5 Mi EC 1935 p.26 acte 7](#)

<sup>379</sup> Acte de naissance de Eugénie Doyet, le 19/03/1877, AD 22 EC de Pévenon (1870-1877) : [5 Mi EC 1084 p.99 acte 3](#)

<sup>380</sup> Acte de décès de Eugénie Doyet, le 08/05/1927, AD 22 EC de Pévenon : 7 E 201/30 acte 9

<sup>381</sup> Acte de naissance de Joséphine Marie Doyet, le 18/08/1878, AD 22 EC de Pévenon (1878-1885) : [5 Mi EC 260 p.9 acte 14](#)

<sup>382</sup> Acte de naissance de Auguste Isidore Doyet, le 19/11/1880, AD 22 EC de Pévenon (1878-1885) : [5 Mi EC 260 p.34 acte 13](#)

8. Eugène Marie vient au monde le lendemain de Noël 1882<sup>383</sup>, jumeau de sa sœur Mélanie Anne Marie. L'enfant ne survit pas et décède 7 mois plus tard au cours de l'été 1883<sup>384</sup>.
9. Mélanie Anne Marie<sup>385</sup>, quant à elle, passe le cap de la première année ; elle grandit et devient adulte. Elle se marie en février 1921<sup>386</sup> avec Louis François AMIOT, un cultivateur de Plurien âgé de 45 ans.

Je remarque qu'aucun des garçons ne devient marin comme le père, tous sont laboureurs.

## 5.2.2 Le couple Auguste Isidore DOYET et Elisabeth Anne Marie BLOUIN

C'est donc un cultivateur de Plévenon que Elisabeth Anne Marie BLOUIN, couturière à Erquy, épouse en octobre 1908<sup>387</sup>. Tous deux sont âgés de 27 ans. Le registre matricule<sup>388</sup> d'Isidore Auguste indique que c'est un garçon d'1 m 69, à la chevelure châtain et aux yeux bleus.

Après le mariage, comme je l'ai indiqué plus haut, le couple s'installe à Plévenon au lieu dit des Noës Rault. Ils sont les parents de 3 enfants nés à Plévenon, dont les naissances s'étalent de 1909 à 1921. L'intervalle génésique, particulièrement long entre le deuxième (1912) et le troisième enfant (1921) s'explique par la mobilisation d'Auguste Isidore le 1<sup>er</sup> août 1914. Soldat de 2<sup>ème</sup> classe, il rejoint le 161<sup>ème</sup> régiment d'infanterie le 23 novembre 1914.

Durant le printemps 1915, il tombe malade et il est évacué du front. Après un passage à l'hôpital et par le dépôt de convalescence, il obtient une permission de 20 jours fin juin 1915. Peut-être en profite-t-il pour retrouver sa famille ? Après ce cours répit, il est renvoyé sur le front, « *parti en renfort le 22.10.15* ». A Verdun, il est fait « *prisonnier le 25 mai 1916 à Douaumont* ». Il passe alors sa captivité à Hamelin en Allemagne selon les informations reçues par le commandement militaire le 8 septembre 1916. Pour lui les combats sont terminés. Le 15 janvier 1919, il est enfin rapatrié d'Allemagne. La retombe de sa fiche matricule indique un dernier élément : il est régulièrement réformé jusqu'à sa libération totale de ses obligations militaires le 10 novembre 1929. La cause est toujours la même : « *pleurite de la base droite, poids un peu déficient 60 kg pour 1 m 69* ».

### Méthodologie

A la recherche du registre matricule de Auguste Isidore.

La commune de Plévenon dépend de l'arrondissement de Dinan, les deux communes étant dans les Côtes-d'Armor. En revanche, celle de Dinan était rattachée jusqu'en 1930 à la subdivision de Saint-Malo. C'est donc aux AD 35 que j'ai pu trouver le registre matricule d'Isidore Auguste.

Cela s'est joué à 2 ans près. Le site des AD 35 indique qu'à compter de la classe 1902 les registres matricules ont été déposés aux AD 22.

<sup>383</sup> Acte de naissance de Eugène Marie Doyet, le 26/12/1882, AD 22 EC de Pévenon (1878-1885) : [5 Mi EC 260 p.66 acte 28](#)

<sup>384</sup> Acte de décès de Eugène Marie Doyet, le 09/07/1883, AD 22 EC de Pévenon (1870-1883) : [5 Mi EC 1085 p.200 acte 14](#)

<sup>385</sup> Acte de naissance de Mélanie Anne Marie Doyet, le 26/12/1882, AD 22 EC de Pévenon (1878-1885) : [5 Mi EC 260 p.67 acte 29](#)

<sup>386</sup> Acte de mariage e Louis François Amiot et Mélanie Anne Marie Doyet, le 07/02/1921, AD 22 EC de Pévenon : 7 E 201/25 acte 1

<sup>387</sup> Acte de mariage de Isidore Auguste Doyet et Elisabeth Anne Marie Blouin, le 12/10/1908, AD 22 EC de Erquy : 7 E 54/41 acte 26

<sup>388</sup> Registre matricule classe 1900 du bureau de Saint Malo : AD 35 1 R 1915

### 5.2.3 Les enfants du couple

1. Auguste Théodore naît en octobre 1909<sup>389</sup>. Son acte de naissance porte la mention marginale de son décès à Fréhel le 1<sup>er</sup> octobre 1984 mais rien sur un éventuel mariage. Il me faudra donc consulter son acte de décès à la mairie de Fréhel. Une visite au cimetière de la commune peut aussi être riche d'enseignements. Par ailleurs, j'ai pu trouver son nom sur la liste officielle n°15 des prisonniers français datée du 12 septembre 1940<sup>390</sup>. Toute une histoire reste donc à découvrir.
2. Henriette Anne Marie Augustine, voit le jour en février 1912<sup>391</sup>. Aucune mention marginale sur l'acte de naissance.
3. Théodore Henri Auguste naît en mars 1921<sup>392</sup>. Son acte de naissance ne comporte aucune mention marginale.

### Conclusion :

La branche des BLOUIN que j'ai étudiée n'a plus de porteur du nom parmi ses descendants, il n'en reste pas moins que les fratries ont continué de prospérer sur Erquy. Aujourd'hui, une simple recherche sur les pages blanches d'un annuaire liste 5 porteurs du nom à Erquy. Ils sont probablement des descendants du Vincent BLOUIN du XVII<sup>ème</sup> siècle, parti peut-être de la région de Loudéac, au cœur de la Bretagne. Vincent et Charlotte sont à l'origine d'une lignée qui est passée progressivement de la terre à la mer pour s'enraciner durablement à Erquy.

Bien qu'elle soit encore incomplète, j'ai vécu cette histoire familiale comme une vraie saga, attendant impatiemment de pouvoir découvrir la suite. J'ai parfois employé le terme de personnages pour parler des individus ; loin d'être irrespectueux, il montre au contraire, mon attachement à leur histoire. Ces tranches de vie sont sans doute à l'image de celles de bien des familles. Elle m'a réservé de jolies surprises.

Au tout début de ma recherche, alors que l'arbre n'était encore qu'un embryon, par une belle journée d'automne et accompagnée d'une amie, j'ai fait le tour du cimetière d'Erquy à la recherche de tombes portant le nom de BLOUIN. A l'époque, j'espérais pouvoir rattacher les noms inscrits à la descendance de mon couple de départ. Ils ne le sont pas directement mais font partie de l'histoire qu'il me reste à découvrir. C'est donc par eux que je vais terminer.



<sup>389</sup> Acte de naissance de Auguste Théodore Marie Ange Joseph Doyet, le 29/10/1909, et mention marginale du décès, le 01/10/1984 à Fréhel, AD 22 EC de Pévenon (1904-1904) : 7 E 201/22 acte 16

<sup>390</sup> BNF src gallica.bnf.fr : [Liste officielle n°15 de prisonniers français d'après les renseignements fournis par l'Autorité militaire allemande p.20](#)

<sup>391</sup> Acte de naissance de Henriette Anne Marie Augustine Doyet, le 20/02/1912, AD 22 EC de Plévenon (1904-1914) : 7 E 201/22 acte 4

<sup>392</sup> Acte de naissance de Théodore Henri Auguste Doyet, le 06/03/1921, AD 22 EC de Plévenon (1915-1926) : 7 E 201/23 acte 7

# 6 Annexes

## 6.1 Plan du Penthièvre



Localisation des parcelles de Jacquemine Françoise VIN aux Hôpitaux. En orange les terres, en jaune la maison et jardin.



915	Village des hôpitaux	maisons et jardins	1/2	M. Corfittet
916	id	maison, mesure et jardin	27	Jacqueline Vigne
917	id	maison et jardin	3	Lucie Fontaine

La parcelle 916 concerne :

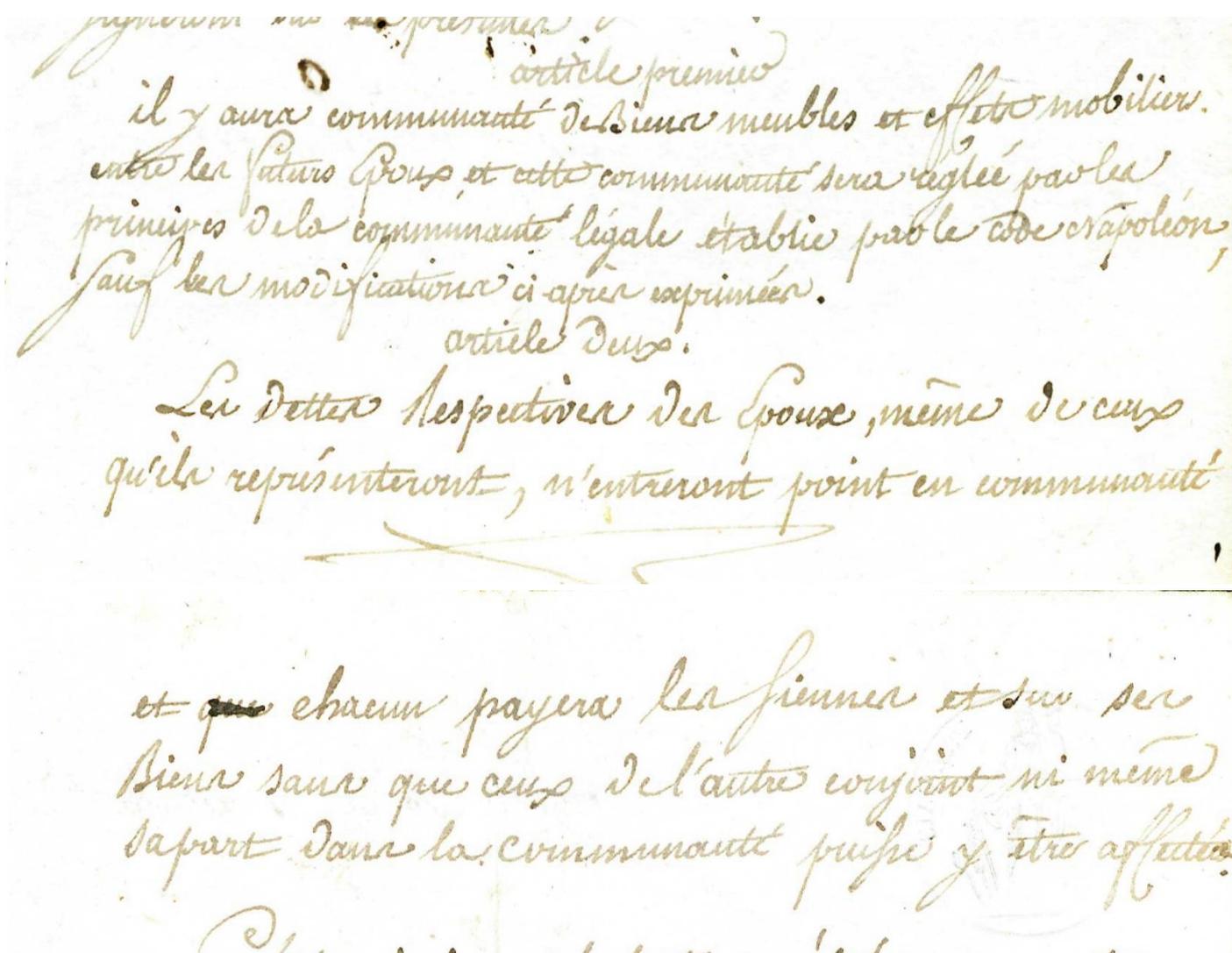
Village des hôpitaux - maison, mesure et jardin - 27 - Jacquemine Vigne

## 6.2 Extrait du testament de Anne Marguerite LUCAS

« Je Donne & légué à Jeanne & Marie Robinot, mes filles, en toute  
 « propriété et hors part, tous les meubles et effets mobiliers généralement  
 « que je laisserai et qui m'appartiendront lors de mon décès, à charge  
 « de payer à Jean et Anne Dagorne, enfants de mon premier mariage,  
 « une somme de vingt francs, pour leur tenir lieu dudit mobilier;  
 « pour lesdites Jeanne & Marie Robinot recueillir le tout et même l'une  
 « au défaut de l'autre au décès du dernier vivant de moi ou de mon  
 « mari à qui j'en réserve l'usufruit, sa vie durant. J'excepte du présent  
 « legs les rentes foncières qui à mon décès seront partagées entre  
 « mes enfants conformément aux lois. Je donne aussi à mon dit  
 « mari la jouissance de ma petite pièce de Maigrette pour en jouir  
 « sa vie durant. La somme de vingt francs dont j'ai parlé plus haut  
 « ne sera payable qu'au moment où mes dites filles entreront en jouissance  
 « des susdits effets. Je leur donne aussi par préciput la levée qui se trouvera  
 « enterré l'année du décès du dernier vivant de leur père ou de moi  
 « pour en jouir et disposer exclusivement, à quel qu'époque qu'il arrive. »

« Je donne [et] légué à Jeanne [et] Marie Robinot, mes filles, en toute propriété et hors part, tous les meubles et effets mobiliers généralement que je laisserai et qui m'appartiendront lors de mon décès, à charge de payer à Jean et Anne Dagorne, enfants de mon premier mariage, une somme de vingt francs, pour leur tenir lieu dudit mobilier ; pour lesdites Jeanne [et] Marie Robinot recueillir le tout et même l'une au défaut de l'autre au décès du dernier vivant de moi ou de mon mari à qui j'en réserve l'usufruit sa vie durant. J'excepte du présent legs les rentes foncières qui à mon décès seront partagées entre mes enfants conformément aux lois. Je donne aussi à mon dit mari la jouissance de ma petite pièce de Maigrette pour en jouir sa vie durant. La somme de vingt francs dont j'ai parlé plus haut ne sera payable qu'au moment où mes dites filles entreront en jouissance des susdits effets. Je leur donne aussi par préciput la levée qui se trouvera enterré l'année du décès de dernier vivants de leur père ou de moi pour en jouir et disposer exclusivement à quelque époque qu'il arrive ... »

## 6.3 Extrait du contrat de mariage de Jean Baptiste TILLON et Aimée Marie DEGUEN



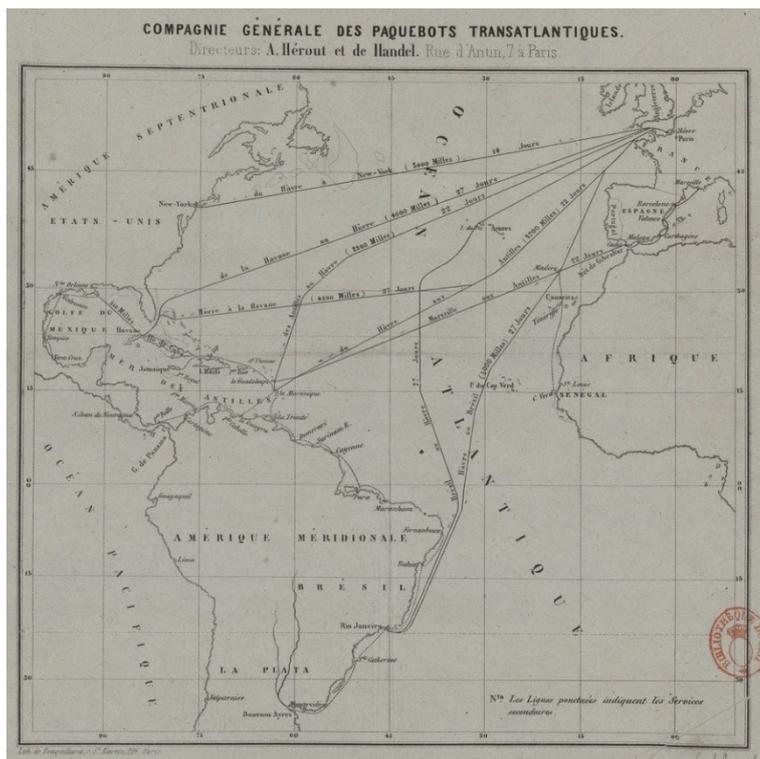
### Article premier

Il y aura communauté des biens meubles et effet mobilier entre les futurs époux et cette communauté sera réglée par les principes de la communauté légale établie par le code Napoléon, sauf les modifications ci-après exprimées.

### Article deux

Les dettes respectives des époux même de ceux, qu'ils représenteront, n'entreront point en communauté et chacun payera les siennes et sur ses biens sans que ceux de l'autre conjoint ni même sa part dans la communauté puisse y être affectée.

## 6.4 Quelques documents sur la Compagnie Générale Transatlantique



Carte 8 : les lignes de la Transat. BNF [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

Extraits du récit de Tony Visinet, BNF [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

Un mois aux États-Unis et au Canada, traversées de l'Atlantique par les paquebots neufs rapides de la Compagnie générale transatlantique, 1887

Nous sommes à bord environ 40 passagers de 1<sup>re</sup> classe, autant de seconde, et nous en avons 360 de 3<sup>e</sup> classe, principalement des Suisses, des Italiens et quelques Alsaciens, amenés par le train spécial des Transatlantiques. Ajoutons à cela les 220 hommes d'équipage de la *Champagne*; cela fait en tout 660 personnes dont le steamer va être pendant huit jours la demeure. Mais ses dimensions sont telles que l'on ne se douterait jamais qu'il y a à son bord un pareil nombre d'êtres humains à héberger et à loger.

La soirée est charmante. Nos passagers de troisième classe ont un goût prononcé pour la danse. Il y a, parmi eux, deux ou trois joueurs d'accordéon, et les valse les plus animées s'organisent couramment sur le pont, au grand plaisir des passagers de première et de deuxième classe, qui contemplant ce spectacle du haut du pont supérieur.

Dans notre salon, M. Comettant nous fait de la musique délicieuse, et est accompagné par une charmante jeune miss américaine, Mlle Doremus, qui cultive le banjo nègre d'une façon remarquable.

Un dernier souper, léger celui-là, et nous allons rejoindre nos cabines respectives.

Document 21 : la vie à bord d'un paquebot de la Transat.

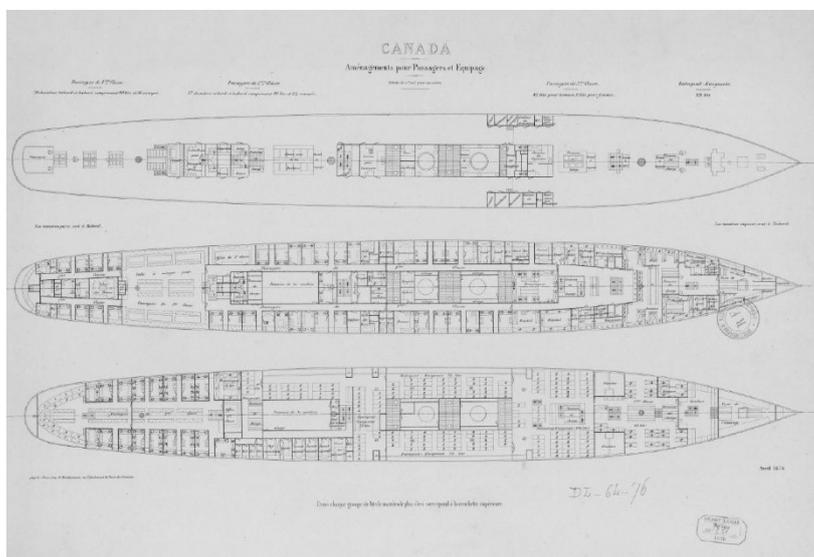


Image 14 : les plans du Canada BNF [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

notre commandant. En montant sur le pont, nous voyons que nous allons entrer en plein dans un banc de ces brumes épaisses, si fréquentes dans les parages de Terre-Neuve. Nous venons d'échanger des signaux avec un grand trois-mâts allemand qui nous a donné son numéro.

Devant nous, se dresse le banc de brume. Celle-ci n'est pas haute au-dessus de la mer, car à 300 mètres de nous à tribord, nous voyons émerger les hautes voiles de cacatois et de perroquet d'un trois-mâts. La houle de l'Atlantique se fait sentir, et nous passons dans des vallées profondes que rien ne nous faisait présager quelques minutes auparavant.

Nous voici en plein dans la brume, et nous ne voyons pas à 100 mètres devant nous. La sirène à vapeur, installée sur le mât de misaine, fait entendre ses beuglements sinistres qui résonnent, paraît-il, à dix kilomètres de distance. Je veux bien le croire; mais, à bord nous sommes littéralement assourdis par les vibrations. Si la sirène des temps antiques attirait les navigateurs, la nôtre doit les faire fuir, et c'est bien là son rôle. On rit moins tout d'abord, vu que l'on comprend tout le sérieux de la situation, avec un bateau comme le nôtre qui ne peut ralentir sa vitesse de 17 nœuds à l'heure; de plus, le souvenir des sept heures perdues, il y a trois jours, est là qui aiguillonne tout le monde à bord.

Document 22 : les dangers de la brume

## 6.5 Les campagnes de navigation des frères Blouin

Jean Louis Florian : o 9 septembre 1874					Inscript. St-Brieuc : f°2371 n°743					Matelot de 3 <sup>ème</sup> classe			
Date du rôle	Page début	Page fin	Nom du bateau	Liste rôle page	n° de role	Page	Date embarquement	Date débarquement	Temps passé en mer	Poste	Solde	Salaire	Cote
02/01/1900	1	96	Le Canada	3	194	35	<a href="#">15/04/1900</a>	+ 04/08/1900 p.83	3m. 20.j.	Chauffeur	90 Fr.	330 Fr.	6P6_604(1901)
30/11/1899	438	525	La Ville de Marseille	458	34	443	30/11/1899	<a href="#">13/04/1900</a>	4m. 14j.	Chauffeur	90 Fr.	402.11 Fr.	6p6_603(1900)
20/06/1898	5	114	Le Normandie	11	305	55	13/10/1898	19/06/1899	8m. 7j.	Soutier Chauffeur	70 Fr. 85 Fr. 99 Fr.		6P6_601(1899)
07/02/1898	349	414	<b>La Bourgogne</b>	353	307	400	<a href="#">18/05/1898</a>	<b>Coulé le 04/07/1898</b>	1m. 17j.	Soutier	70 Fr.	109.67 Fr.	6P6_599(1898)
18/06/1897	231	348	Le Normandie	237	467	304	05/01/1898 03/04/1898	02/04/1898 <a href="#">14/05/1898</a>	4m. 10j.	Soutier	70 Fr.	303.33 Fr.	6P6_599(1898)

Théodore François Marie : o 21 juin 1873					Inscript. St-Brieuc : f°2351 n°702					Matelot de 3 <sup>ème</sup> classe			
Date du rôle	Page début	Page fin	Nom du bateau	Liste rôle page	n° de role	Page	Date embarquement	Date débarquement	Temps passé en mer	Poste	Solde	Salaire	Cote
07/02/1898	349	414	<b>La Bourgogne</b>	353	28	358	<a href="#">07/02/1898</a>	<b>Coulé le 04/07/1898</b>	4m. 28j.	Matelot	65	320.67 Fr.	6P6_599(1898)
24/10/1897	620	699	Le Labrador	625	129	644	19/11/1897	<a href="#">22/01/1898</a>	2m 4j.	Matelot	65	138.67 Fr.	6P6_599(1898)
25/10/1896	212	286	Le Labrador	222	227	250	15/05/1897 18/08/1897	22/07/1897 23/10/1897	4m. 17j.	Matelot	65	296.83 Fr.	6P6_590(1897)

Les dates en bleu montrent qu'il y a peu de jours à terre entre deux embarquements. Durant les séjours plus longs à terre où vivaient-ils ? Restaient-ils au Havre ? Retournaient-ils dans leur famille ?

Lien vers les côtes : [6P6 590](#) – [6P6 599](#) – [6P 601](#) – [6P 603](#) – [6P 604](#)

---

## 7 Bibliographie

---

Les pages web citées ici ont été recontrôlées lors de la phase de rédaction du mémoire entre fin avril et mi-mai 2019.

### Divers sites web

- [Lexique de l'ancien français](#), sur Wikisource
- [Pour mieux lire et comprendre un feuillet matricule](#), sur le site web des AD 71
- Le portail Persée

### Sur le naufrage de La Bourgogne et la Compagnie Générale Transatlantique

- [Le naufrage de La Bourgogne, 4 juillet 1898. Fabrication d'un événement médiatique émotionnel](#), par Olivier Chapuis. Histoire 2017. Dumas-01707213. En particulier, les détails du naufrage sont abordés à partir de la page 15
- Divers articles de presse sur gallica.fr
  - [Le Radical](#), 09/07/198
  - [La gazette algérienne](#), 09/07/1898
  - [La Lanterne](#), 08/097/1898
  - [Le Petit Parisien](#), 17/07/1898

### Ouvrages

- Histoire d'Erquy, tome 1, Erquy sous l'Ancien Régime, par Jean-Pierre Le Gal La Sal, 1991
- Histoire d'Erquy XIXème et XXème, par Eric Rondel, 1998, éd. Club 35
- Contrebande et surveillance des côtes bretonnes, par Albert Laot, éd. Coop Breizh, 2009
- 1864-1890 Quand les paquebots avaient des voiles, les origines de la ligne le Havre – New-York, éd French Line, 2004
- Mémoire en images, Erquy, par Noël Brouard, éd Alan Sutton, 1996

### Revue

- Divers numéros de la revue Théma de Thierry Sabot, dont 4, 7, 8, 9 et 11
- Trois hors série de la revue français de généalogie : la naissance, le mariage, la mort
- Divers cahiers de l'Association pour l'Histoire des Douanes, dont les numéros 5, 19, 22, 30, 35, 47 et 63
- Série nos ancêtres Vie et Métiers dont les numéros 6, 36 et 72
- Association Mémoire d'Erquy bulletin n°3 année 2017

## 8 Table des illustrations

Document 1 : Grand armorial colorié - (1501-1600). Src BNF, gallica.bnf.fr .....	13
Document 2 : extrait de la liste des brigades des Côtes-du-Nord, 1835 AD 22 : 5 P 100.....	22
Document 3 : acte de mariage de Vincent Blouin et Françoise Brouard.....	25
Document 4 : acte de mariage de Gilles Blouin et Charlotte Gomet .....	31
Document 5 : extrait du registre du Contrôle de actes .....	34
Document 6 : signature de François Blouin .....	36
Document 7 : acte de mariage de Pierre Vin et Jacquemine Eveillard.....	39
Document 8 : les signatures de l'acte de mariage de Gilles BLOUIN et Jacquemine VIN - 1775.....	41
Document 9 : extrait de l'acte de mariage de Jean Baptiste Dagorne et Anne Marguerite Lucas.....	47
Document 10 : les degrés de parenté en droit canonique - scr théma n°4, Familles & ménage de nos ancêtre, p.10 .	47
Document 11 : liste des brigades des Côtes-du-Nord, 1835, AD 22 : 5 P 100 .....	54
Document 12 : extrait de l'acte de mariage de Jean Louis BLOUIN et Aimée Henriette Tillon.....	59
Document 13 : Jean Louis Constant - registre matricule classe 1864.....	62
Document 14 : Jean Louis Constant - liste du contingent classe 1864 .....	62
Document 15 : extrait du bail à mi-fruit .....	71
Document 16 : extrait de la minute n° 79.....	72
Document 17 : extrait de la minute 80 .....	73
Document 18 : fiche matricule de Théodore François Marie Blouin classe 1893 : AD 22 1 R 1056 p.85 n° 1068.....	74
Document 19 : table des registres matricules - classe 1894 : AD 22 1 R 1072 .....	76
Document 20 : recensement de Plévenon 1911, AD 22 : 6 M 433 p.36.....	79
Document 21 : la vie à bord d'un paquebot de la Transat. ....	86
Document 22 : les dangers de la brume .....	86
Arbre 1 : arbre sosa - 64-65 : BLOUIN x BROUART .....	27
Arbre 2 : arbre sosa - 32-33 : BLOUIN x GOMET.....	32
Arbre 3 : arbre sosa - 16-17 : BLOUIN x AUDRAIN .....	37
Arbre 4 : arbre sosa - 8-9 : BLOUIN x VIN.....	44
Arbre 5 : arbre sosa - 4-5 : BLOUIN x DAGORNE.....	50
Arbre 6 : arbre sosa - 6-7 : TILLON x DEGUEN.....	55
Arbre 7 : arbre sosa - 2-3 : BLOUIN x TILLON .....	62
Carte 1 : la répartition du nom de famille BLOUIN en France de 1891 à 1990 .....	7
Carte 2: localisation des principaux lieux cités - src IGN géoportail .....	12
Carte 3 : les principaux villages d'Erquy – à partir de Plurien-Erquy-Caroual 1771-1785, src BNF gallica.bnf.fr .....	13

Carte 4 : emplacement des corps de garde, carte de l'état major 1820 -1826 – src ING géoportail .....	19
Carte 5 : extrait du tableau d'assemblage du cadastre de Plérin - 1813 : AD 22 3 P 187 .....	61
Carte 6 : Carte IGN - Géoportail fond de carte de l'état major- (1820-1866).....	71
Carte 7 : plan cadastral de Plurien - cote .....	73
Carte 8 : les lignes de la Transat. BNF gallica.bnf.fr .....	86
Graphique 1 : le nombre de naissances de BLOUIN de 1891 à 1990.....	8
Graphique 2 : courbe de périodicité des mariages de 1710 à 1790 .....	15
Graphique 3 : périodicité des naissances et des conceptions de 1710 à 1790 .....	15
Graphique 4 : courbe de périodicité de la mortalité de 1710 à 1790.....	16
Graphique 5 : courbes des naissances et des décès, réalisée à partir des données des registres de l'état civil d'Erquy .....	16
Graphique 6 : les taux de natalité et mortalité réalisés à partir des données croisées des registres de l'état civil et des recensements.....	16
Image 1 : blason d'Erquy crée en 1965 .....	14
Image 2 : arrivée à Erquy par la rue de la Corniche .....	17
Image 3 : une goélette dans le port d'Erquy.....	18
Image 4 : les carrières du cap d'Erquy. ....	18
Image 5 : les villas du front de mer, au fond à gauche Tu-es-Roc .....	18
Image 6 : douaniers en petite tenue, 1838 src - AHAD.....	20
Image 7 : officiers des douanes période d'exercices dans un régiment, 1888 - src AHAD.....	21
Image 8 : un douanier en faction, Lézardrieux - la roche Briadiz .....	22
Image 9 : porche de l'église de Plurien .....	36
Image 10 : église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Erquy.....	41
Image 11 : SS La Bourgogne vers 1895 - src wikipedia.org.....	75
Image 12 : ex-voto de la chapelle Notre-Dame des Marins à Erquy .....	77
Image 13 : c'est sans doute ici, entre la plage dite du vieux bourg à Pléhérel et la pointe du Cap Fréhel, au fond, que le drame s'est joué.....	79
Image 14 : les plans du Canada BNF gallia.bnf.fr .....	86

### Pour finir, quelques éléments un peu plus personnel...

La recherche, puis l'écriture de ce mémoire m'ont fait passer par des phases d'euphorie totale, avec la découverte de documents, les pièces du puzzle qui progressivement se mettent en place ...et des moments d'angoisse dus à la limite de temps ! Même si je sais qu'en généalogie il y a toujours de nouvelles pistes à suivre, que c'est un voyage au long cours, il y a cette énorme frustration de ne pas pouvoir présenter quelque chose d'abouti... Il m'a fallu accepter l'idée que ce mémoire ne soit que la compilation, la mise en forme d'une recherche à un instant T.

Bien que tout ceci ait été réalisé dans le cadre d'un exercice, en vu de l'obtention d'un diplôme..., j'ai fini par m'attacher à mes personnages. Je sais déjà que je poursuivrai les recherches sur telle ou telle branche, creuserai telle ou telle piste... qui promettent des montées d'adrénaline aux AD 22 et ailleurs, la joie intérieure que l'on ressent quand on trouve le document là où l'on pense qu'il doit être, ou quand on tombe sur un document un peu au hasard parce qu'en attendant les prochaines boîtes, on continue de feuilleter les minutes que l'on a sous les yeux, ... et sans doute encore de petites déceptions (quand les archives sont lacunaires par exemple) et quelques arrachages de cheveux ! Mais c'est aussi cela qui rend la chose excitante, apprendre peu à peu à emprunter les chemins de traverses.

Ses futures recherches me conduiront entre autres à des courts séjours à Brest pour consulter et me familiariser avec les archives du SHD, certainement à Rennes, et j'espère bien dans le Lot où je devrais en apprendre davantage sur l'un de mes douaniers devenu gendarme !

Aussi, comme il me faut boucler la boucle, je termine ce récit comme je l'ai commencé avec une citation d'Amin Maalouf. Elle reflète totalement ma pensée au moment où je tape ces dernières lignes et que je mesure tout ce qu'il me reste encore à apprendre et à maîtriser...

« On ne lit jamais tout, il y a tant de connaissances à acquérir  
chaque jour ! »

*Amin Maalouf, Samarcande, Jean Claude Lattès, 1988*

## Remerciements

A l'équipe des enseignants :

Madame I. COMMANDRE, qui m'a fait replonger avec grand plaisir dans la paléographie 25 ans plus tard... malgré quelques .... grrrr !

Madame L. GAREIL, pour son attitude positive et qui a su me faire déchiffrer des actes simples en latin bien que je ne sois pas latiniste.

Madame C. RAYNAUD, Pour moi, l'héraldique a été une vraie découverte à la fois passionnante et ludique. Je me suis surprise à blasonner avec Vincent, 5 ans, les armoiries des chevaliers de son livre de coloriages.

Madame I. ORTEGA, Là encore, l'anthroponymie, une découverte à approfondir.

Monsieur S. OLIVIER, pour ses cours toujours très complets, les résumés synthétiques qui m'ont bien aidée pour les révisions.

M. E. WENZEL, Le droit est la matière qui, a priori, me semblait la plus rébarbative. Il l'a rendu vivant et passionnant.

M. S. COSSON, à l'initiative de ce D.U, il a permis cette aventure. Il m'a transmis le trousseau de clés des archives, à moi maintenant de les essayer.

Au personnel des archives départementales 22 pour leur accueil et avoir répondu à mes questions et où j'ai appris à faire le nœud des archivistes.

A l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes, en particulier, MM. GIROIR et MATHIS.

A Fabienne et Françoise de la Bibliothèque d'Erquy qui ont eu la gentillesse de renouveler automatiquement les emprunts de livres.

Aux amis, Catherine pour sa relecture attentive. Agnès et Martine, Patrick et Nicole, Florence et Patrice qui m'ont soutenue et encouragée dans mon projet.

A la Promotion, pour tous les petits coups de mains, l'émulation et les moments sympathiques à Nîmes.

A Sylvie, qui, au moment du bouclage, a eu une petite pensée en me faisant parvenir une bonne part de gâteau.

A JP GLOORO pour son travail d'impression du mémoire.

## Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je, soussignée Maryline Bagur certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

Fait à Erquy, le 15 mai 2019

Maryline Bagur